

A high-speed, close-up photograph of clear water being poured from a glass pitcher into a clear glass. The water is captured in mid-pour, creating a dynamic, crystalline stream that splashes into the glass, forming bubbles and ripples. The background is a soft, out-of-focus gradient of warm tones, likely from a window or light source, which highlights the clarity and movement of the water.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Chers lecteurs,

En charge de la production et de l'alimentation en eau potable ainsi que de l'assainissement, la Régie des Eaux Gessiennes est au cœur de la réponse aux nombreux défis qui se posent à la gestion des cycles de l'eau.

C'est pourquoi, en introduction de ce rapport d'activité 2023, je tiens à souligner l'importance cruciale d'une gestion responsable de la ressource en eau, un enjeu majeur qui ne cesse de gagner en préoccupation au fil des années. Si les alertes sur l'importance de la ressource en eau sont désormais anciennes, la prise de conscience s'est faite croissante au cours des dernières décennies et s'est accélérée lors des étés 2022 et 2023 avec des sécheresses qui ont entraîné des restrictions et des ruptures d'approvisionnement sur tout le territoire français.

À l'échelle du territoire du Pays de Gex, grâce aux efforts et progrès réalisés par les équipes de la Régie des Eaux Gessiennes, aucun manque d'eau n'a été à déplorer durant l'été 2023. Cela témoigne de notre engagement et de notre efficacité dans la gestion patrimoniale de l'eau.

Le Plan Eau présenté par le président de la République le 30 mars 2023 fixe des objectifs ambitieux, notamment une réduction de 10 % de la consommation d'eau d'ici 2030. La politique d'investissement menée par la Régie depuis sa création pour une accélération du renouvellement des réseaux d'eau potable ainsi que le renforcement des actions de recherche de fuite a permis d'atteindre un rendement de plus de 88,60 % en 2023, soit, par rapport à 2018, plus de 20 % de réduction de la production d'eau, dépassant d'ores et déjà l'objectif fixé par le gouvernement pour 2030. Nous ne pouvons que nous en féliciter et poursuivre nos efforts.

Ces résultats positifs sont le fruit d'un travail acharné et de choix stratégiques pertinents en matière d'investissement et de gestion des réseaux d'eau potable. Cependant, notre mission ne s'arrête pas là. Nous devons continuer à innover, à nous adapter et à renforcer nos actions pour garantir un accès durable à l'eau pour tous.

Par ailleurs, cette année encore, nos efforts ont été particulièrement axés sur la protection de l'environnement, un pilier essentiel de notre mission et de notre vision pour l'avenir de notre territoire.

L'un des projets phares de cette année 2023 a été la construction de la nouvelle station d'épuration de Collonges. Cet investissement majeur permet de traiter les eaux usées de manière encore plus performante, minimisant ainsi l'impact sur l'écosystème local.

Parallèlement, nous avons démarré les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Saint Jean de Gonville et entrepris les études réglementaires et de conception en vue de la réhabilitation de la station d'épuration de Péron. Ceux-ci visent à moderniser les infrastructures existantes pour répondre aux normes environnementales les plus strictes et aux besoins croissants de notre population. Les améliorations prévues incluent des systèmes de traitement plus efficaces et des mesures renforcées pour la protection des milieux récepteurs.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à ces réalisations, et en particulier nos équipes, dont le dévouement et le professionnalisme sont les clés de notre succès.

Bonne lecture

Michel BRULHART
président de la Régie des Eaux Gessiennes





**I. OBJET ET
COMPÉTENCES
DE LA RÉGIE**

La Régie des Eaux Gessiennes a été créée pour exploiter, à compter du 1er janvier 2018, les services publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement, collectif et non collectif, sur le territoire des 27 communes membres de Pays de Gex Agglomération.

Dans le cadre des règles législatives et réglementaires en vigueur, la Régie des Eaux Gessiennes a ainsi pour compétence :

- La planification globale de l'assainissement :
 - Zonage d'assainissement conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)
- L'Eau Potable :
 - Établissement du schéma de distribution d'eau potable prévu à l'article L 2224-7 du C.G.C.T.
 - Production, transport et distribution d'eau potable (à l'exception des eaux thermales et minérales). Des importations et exportations d'eau potable sont assurées auprès de collectivités extérieures au périmètre communautaire y compris des collectivités suisses.
- L'Assainissement Collectif :
 - Schéma d'assainissement collectif, conformément à l'article L 2224-8 du C.G.C.T.
 - Collecte, transport et traitement des eaux usées. Des importations et exportations d'effluents sont assurées auprès de collectivités extérieures au périmètre communautaire y compris des collectivités suisses.
- Assainissement non collectif :
 - Contrôle de la conception, de l'implantation, de la réalisation, du bon fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif.
 - Études préalables et maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.
 - Appui et organisation des opérations de vidange des systèmes d'assainissement non collectif.
- L'Eau pluviale :
 - Soutien aux travaux de création de réseaux et d'équipements, de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales présentant un intérêt public local et environnemental pour les opérations conduites conjointement entre Pays de Gex Agglomération, les communes et les personnes privées.

Ainsi, la Régie des Eaux Gessiennes exploite directement les services à caractère industriel et commercial relevant des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif de Pays de Gex Agglomération.

Ce mode de gestion publique, totalement transparent, fait l'objet d'un suivi régulier de la part des services de Pays de Gex Agglomération et de l'État avec, notamment, un contrôle des comptes rigoureux.

Dans ces conditions, les abonnés bénéficient du respect de l'intérêt général notamment lors des investissements rendus nécessaires par un accroissement des besoins ou d'une gestion patrimoniale des ouvrages via une programmation à long terme dont est absente toute recherche d'un quelconque profit.

Dans un contexte d'investissements adaptés et maîtrisés, les résultats excédentaires des exercices budgétaires, sont systématiquement affectés aux financements d'opérations à venir. Celles-ci sont exclusivement financées sur les seules ressources propres de la Régie parfois abondées par des subventions (agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Département de l'Ain).



II. PRÉSENTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA RÉGIE



1. GOUVERNANCE ADAPTÉE

a. CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le conseil d'administration est composé de huit (8) membres désignés par délibération du conseil communautaire, sur proposition du président de Pays de Gex Agglomération.

Lors de sa session de septembre 2020, le conseil d'administration a élu en son sein un président (M. Michel BRULHART) et une vice-présidente (Mme Christine DUPENLOUP).

Le conseil d'administration délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la Régie. Il vote les budgets et décide les acquisitions, aliénations et prise en location de biens mobiliers et immobiliers qui appartiennent à la Régie.

Il fixe le taux des redevances dues par les usagers de la Régie, qui sont établis de manière à assurer l'équilibre financier en couvrant le coût réel du service.

b. COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF :

En appui du conseil d'administration, et pour l'éclairer utilement pour ses travaux, un comité technique consultatif est créé, et composé comme suit :

- 27 membres représentant chaque commune membre de Pays de Gex Agglomération (et autant de suppléants), désignés par chaque conseil municipal, soit un représentant par commune, et son suppléant,
- 3 membres (et autant de suppléants) en tant que membre d'associations d'usagers des services de l'eau et de l'assainissement, collectif ou non collectif :
 - Le collectif « Eau Bien Commun du Pays de Gex »,
 - L'association « Les Colibris du Pays de Gex »,
 - Le Groupement des Pêcheurs Gessiens.

Ce comité technique consultatif a élu en son sein un président (M. Willy DELAVENNE) qui est en charge de le convoquer en tant que de besoin.

Le comité technique consultatif est saisi, pour avis simple, par le président du conseil d'administration, pour toute question intéressant le fonctionnement de la Régie.

Son avis simple est également requis pour toute affaire débattue par le conseil d'administration, préalablement à la tenue de ses séances.

c. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

La Régie des Eaux Gessiennes est un établissement public et, à ce titre, doit disposer d'une Commission d'Appel d'Offres pour attribuer les marchés passés sous la forme de procédure formalisée.

La commission d'appel d'offres est chargée d'ouvrir les offres des entreprises et de les étudier. L'attribution des marchés est ensuite soumise à la décision du conseil d'administration.

2. CONTRAT D'OBJECTIFS POUR UNE GESTION AMBITIEUSE

La Régie des Eaux Gessiennes a signé, avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, un contrat d'objectifs qui l'engage jusqu'en 2028.

Ce dernier fixe les objectifs et les performances à atteindre par la Régie et décrit les moyens, qui permettront d'évaluer la qualité des services et l'atteinte de ces objectifs, notamment en termes d'exploitation, de gestion clientèle et de transparence.

Les missions exercées par la Régie sont déclinées en 5 objectifs principaux, de nature technique, économique, sociale et environnementale, énoncés ci-après :

- Garantir une eau de qualité : Diversifier, protéger et restaurer les ressources en eau,
- Assurer l'accès à l'eau pour tous : Offrir un accompagnement personnalisé, agir pour plus de solidarité,
- Appliquer une gestion rigoureuse et transparente : Adapter le prix de l'eau, maîtriser les coûts du service,
- Placer l'utilisateur au cœur du service : Garantir le service offert : réactivité, information et proximité,
- Préserver le patrimoine : Investir pour entretenir et développer les installations.

Dans le cadre de ce contrat, la priorité aux usagers se concrétise notamment par la réalisation d'objectifs fixés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex tels que :

- Intervention en cas d'urgence 24h/24 et 7j/7, sous 2 heures,
- Une proposition de rendez-vous dans un délai de 8 jours avec respect de l'horaire du rendez-vous dans une plage de 2 heures,
- Une réponse écrite à tous courriers dans les 8 jours suivant leur réception,
- L'envoi d'un devis sous 8 jours ouvrés après rendez-vous sur site,
- La réalisation des travaux à la date convenue ou au plus tard dans les 25 jours ouvrés après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives,
- Une fermeture de branchement dans un délai de 3 jours ouvrés à la demande, en cas de départ.

3. RÈGLEMENTS DE SERVICE

Fin 2017, le conseil communautaire de la Communauté des Communes du Pays de Gex avait adopté les nouvelles versions des règlements du service public de l'Eau Potable, du service public de l'Assainissement Collectif et du service public de l'Assainissement Non Collectif.

Ces documents essentiels définissent le cadre des relations entre la Régie des Eaux Gessiennes et les abonnés au service public de l'eau et de l'assainissement. Il rappelle les obligations légales et réglementaires, les droits et obligations de chacun ainsi que les modalités d'exercice du service public de l'eau et de l'assainissement.

Ces règlements sont accessibles en version numérique sur les sites internet de la Régie des Eaux Gessiennes (www.regieeauxgessiennes.fr) et de Pays de Gex Agglomération (www.paysdegexagglomeration.fr).

4. OPÉRATEUR PUBLIC ET COOPÉRATION

La Régie des Eaux Gessiennes s'inscrit dans une démarche de coopération et de mutualisation avec d'autres opérateurs publics en France.



La Régie des Eaux Gessiennes, a adhéré à France Eau Publique, une association qui regroupe des collectivités et opérateurs publics adhérents à la FNCCR et engagés dans une démarche de partage de connaissances et d'expériences, de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau.

Au sein de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France Eau Publique réunit plus de 90 collectivités et opérateurs publics de l'eau (Régies et SPL) desservant plus de 11 millions d'habitants.



La Régie des Eaux Gessiennes, est adhérente à l'ASTEE, un réseau à la fois territorial (régional, national, international) et « métiers » (commissions techniques). Elle contribue à enrichir la connaissance et favorise le porter à connaissance des projets exemplaires ou d'intérêt pour l'amélioration des services publics locaux de l'environnement, ainsi que de l'aménagement et la gestion durable des territoires urbains et ruraux, dans toutes leurs composantes « métiers », y compris les relations avec les usagers.



La Régie des Eaux Gessiennes a renouvelé son adhésion au GRAIE, une association d'intérêt général, visant à développer une culture partagée, fondée sur la connaissance et l'échange d'expérience, afin d'améliorer les pratiques en matière de gestion de l'eau. Le GRAIE contribue ainsi à l'appropriation des connaissances et à l'évolution des pratiques et de la réglementation sur l'eau.



La Régie des Eaux Gessiennes est adhérente à AMORCE depuis 2018. Rassemblant plus de 900 adhérents, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion du cycle de l'eau. Force de proposition indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (ministères, agences d'État) et du Parlement, AMORCE est aujourd'hui la principale représentante des territoires engagés dans la transition énergétique, dans l'économie circulaire et dans la gestion durable de l'eau.





III. NOTRE ORGANISATION

1. ACCUEIL DE PROXIMITÉ POUR LES USAGERS

L'implantation de l'ensemble des locaux de la Régie des Eaux Gessiennes au centre du territoire de Pays de Gex Agglomération assure proximité et facilité d'accès aux usagers de l'eau et de l'assainissement.

L'accueil des abonnés se fait exclusivement à la Maison des Usagers Gessiens située au Technoparc de Saint Genis-Pouilly sise 200 rue Édouard Branly.

Afin de répondre aux besoins de la population en matière d'information et de prestations de services, la Maison des Usagers Gessiens est un service public de proximité comptant deux guichets ouverts au public : l'un pour fournir des renseignements sur toutes les questions relatives à l'eau et à l'assainissement, l'autre dédié à la gestion et valorisation des déchets.

Les usagers peuvent ainsi :

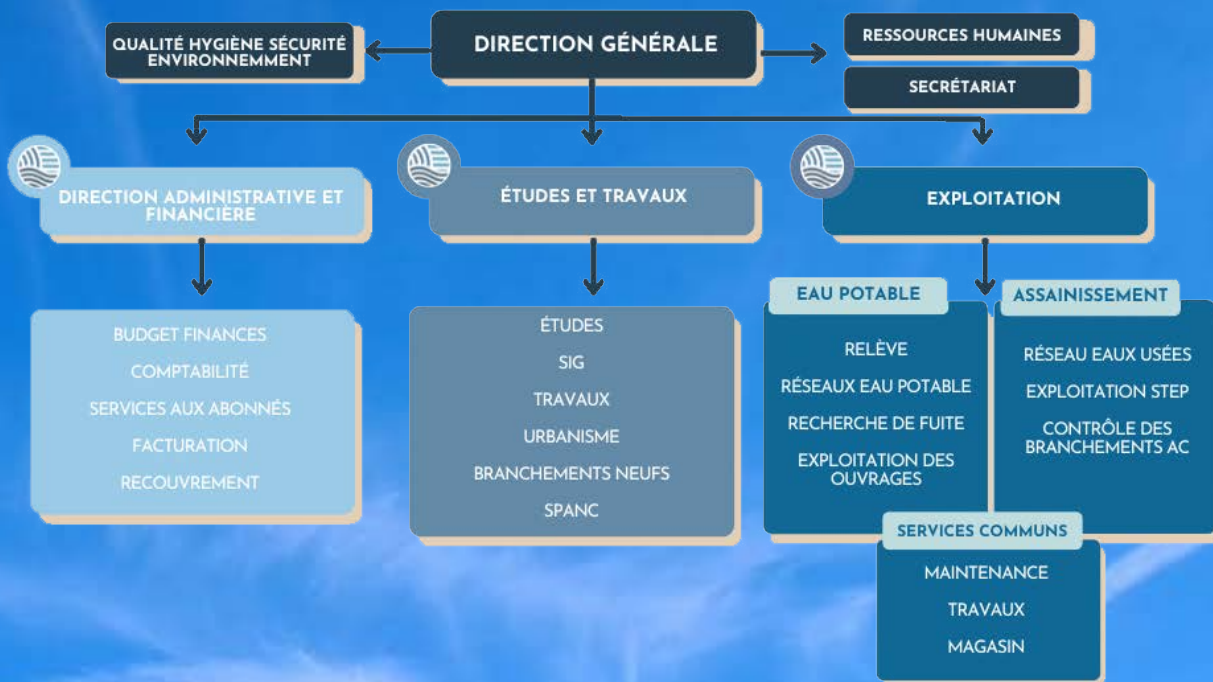
- Souscrire un abonnement ou le résilier,
- Demander des explications concernant leur facture ou le paiement de cette facture, leur consommation,
- Évoquer un problème technique.

Les démarches sont également dématérialisées via l'agence en ligne mise en service au début de l'année 2018.



2. SERVICES DE LA RÉGIE

Organisation de la Régie des Eaux Gessiennes





Barômetre REOGES

EFFECTIF 2023*

57,32

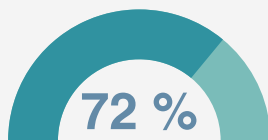
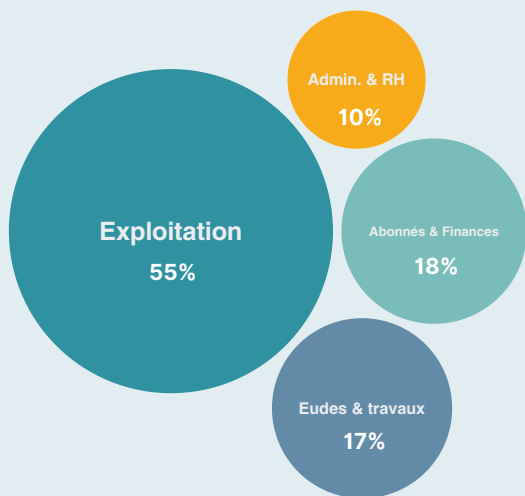
Salariés EQTP



60% Hommes | 40% Femmes

* Effectif moyen annuel (EMA)

Volume d'effectifs/service

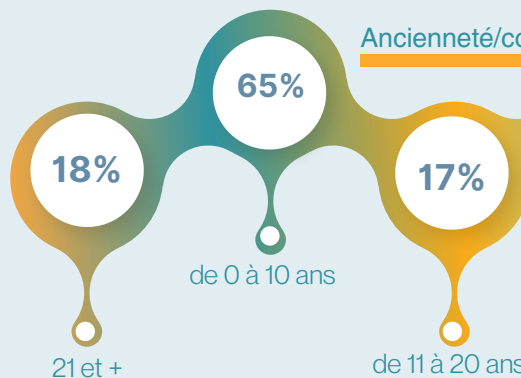


Personnel terrain

43

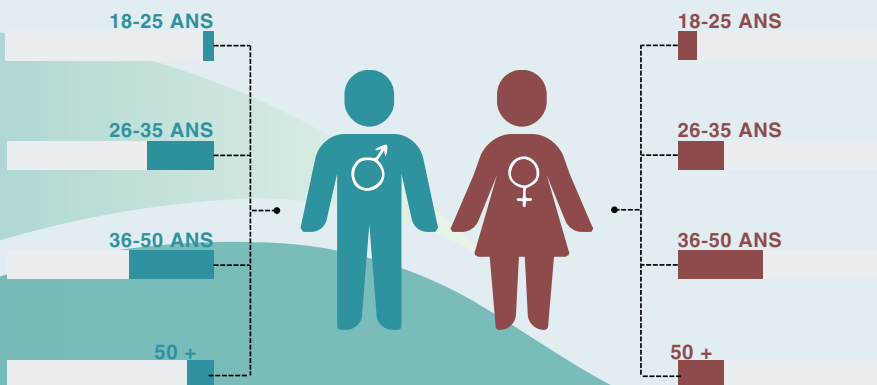


Ancienneté/compétence



MOYENNE D'ÂGE

40,64 ans



Pyramide des âges



PORTRAIT METIER



Guillaume, Chef d'équipe du réseau d'eau potable



QU'EST-CE QUI VOUS PASSIONNE LE PLUS DANS VOTRE TRAVAIL

"L'eau est mon élément de prédilection. En tant que fontainier, j'ai à cœur de fournir et garantir une eau de qualité à tous les abonnés ainsi qu'à nos générations futures. Dans ce métier, il faut avoir une bonne connaissance du réseau dans sa globalité car tout est interconnecté. Faire vivre le réseau sur du long terme tout en limitant l'impact sur nos abonnés à court terme : c'est ça qui me passionne !"

YA-T-IL DES ASPECTS MÉCONNUS OU MAL COMPRIS DES MÉTIERS DANS LE RÉSEAU D'EAU POTABLE QUE VOUS AIMERIEZ EXPLIQUER D'AVANTAGE ?

"Ouvrir un robinet peut sembler être un geste naturel et simple pour tous, il est facile d'oublier la chance que nous avons d'avoir accès à cette ressource vitale pour notre survie. Derrière chaque goutte d'eau potable, se cachent de nombreux métiers et enjeux cruciaux. Notre consommation croissante exerce une pression toujours plus grande sur cette ressource précieuse. Bien que nous nous efforcions de maintenir des rendements élevés dans nos réseaux, cela nécessite des ressources considérables. Une prise de conscience générale de la population est nécessaire pour limiter notre consommation et réduire ainsi notre impact sur cette ressource vitale. Il est essentiel de préserver ce service accessible au plus grand nombre pour les générations à venir."

”
770 km de réseau d'eau potable
150 réducteurs de pression
”

EN QUOI LE RÔLE DES TECHNICIENS SPÉCIALISÉS DANS LES RESEAUX D'EAU POTABLE EST-IL ESSENTIEL POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES USAGERS DU PAYS DE GEX ?

"Dans le pays de Gex, nous avons la chance de bénéficier d'une eau de qualité directement au robinet. En tant que technicien de l'eau, ma mission essentielle est d'assurer la continuité de ce service et de viser constamment à son amélioration. Cela implique la préservation de la ressource en eau, le maintien de sa qualité, ainsi que la gestion efficace de l'entretien et du renouvellement des réseaux, tout en minimisant les perturbations pour les abonnés. Mon engagement est donc de garantir un approvisionnement en eau de qualité et durable."



#EauPotable #ConservationDeLEau #QualitéDeLEau #GestionDesRessources #SantéPublique #Durabilité #Préservation #GénérationFuture #ResponsabilitéCollective

3. SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La sécurité au travail est une démarche pluridisciplinaire qui vise à supprimer ou à réduire les risques d'accidents susceptibles de se produire lors de l'exercice d'une activité professionnelle. Elle se réfère à la mise en place de mesures préventives visant à protéger la santé, le bien-être et la vie des travailleurs. Cela inclut la prévention des accidents, des blessures et des maladies professionnelles grâce à des politiques, des procédures, des formations et des équipements appropriés.

À la Régie des Eaux Gessiennes, nous considérons que la sécurité de nos employés est une priorité absolue. Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr et sain à tous nos employés, sous-traitants et visiteurs. Pour ce faire, nous avons établi la politique suivante :

1. Engagement envers la sécurité : Nous nous engageons à promouvoir une culture de sécurité où chaque employé est responsable de sa propre sécurité et de celle de ses collègues.

Actions 2023 : 8 réunions par an animées par un comité de suivi de la sécurité (directeur de la Régie, directrice des ressources humaines, directeur de l'exploitation, responsable Qualité Hygiène, Sécurité Environnement (QHSE), personnel Commission Santé Sécurité et Condition de Travail (CSSCT).

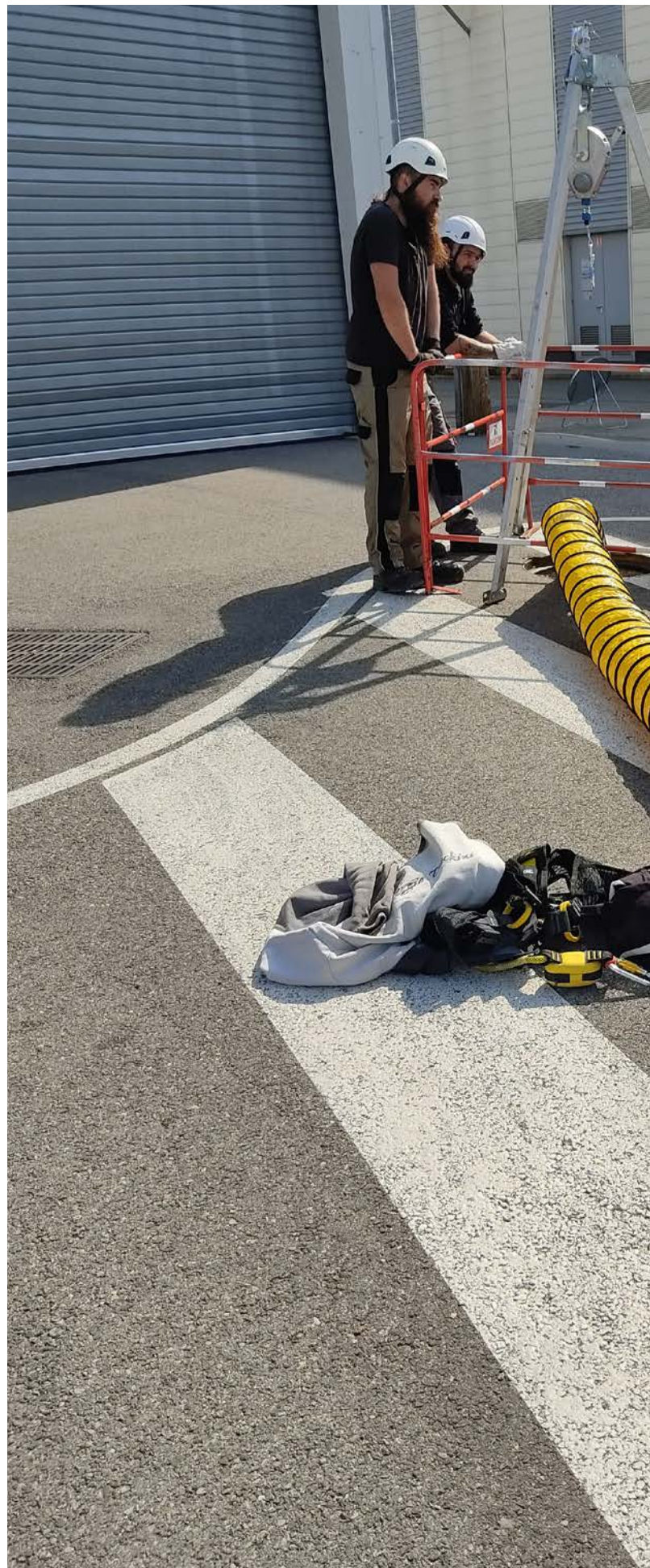


2. Identification et gestion des risques : Nous identifions et évaluons régulièrement les risques pour la santé et la sécurité associés à nos activités et nous prenons des mesures pour les gérer de manière efficace.

Actions 2023 : 25 visites santé/sécurité de terrain, 36 visites de sites avec nos sous-traitants et fournisseurs, 3 plans annuels de prévention, 9 plans de prévention simplifiés, 3 protocoles de sécurité.

3. Formation et sensibilisation : Nous dispensons une formation et fournissons des ressources appropriées à tous nos employés pour les aider à reconnaître, comprendre et gérer les risques pour la santé et la sécurité.

Actions 2023 : 34 personnes équipées d'une application sur le téléphone portable pour le travail isolé, 62 formations





spécifiques (CATEC/AIPR/...) qui représentent 561,25 heures au total.

4. Équipements de protection individuelle (EPI) : Nous fournissons et exigeons l'utilisation appropriée des équipements de protection individuelle lorsque cela est nécessaire pour réduire les risques pour la santé et la sécurité.

Actions 2023 : création d'un groupe de travail pour améliorer la dotation initiale des vêtements de travail et contrôler la dotation annuelle des EPI (harnais, détecteurs 4 gaz, ...).

5. Communication et participation des employés : Nous encourageons la communication ouverte et la participation des employés dans tous les aspects de la sécurité au travail y compris la signalisation des dangers potentiels et la proposition de solutions.

Actions 2023 : 2 remontées de Presqu'accidents, 35 causeries sécurité.

6. Amélioration continue : Nous nous engageons à améliorer continuellement nos politiques, nos procédures et nos pratiques en matière de santé et de sécurité au travail grâce à des évaluations régulières et à des retours d'information des employés.

Actions 2023 : Mise à jour annuelle du Document Unique, mise en place d'un parcours sécurité d'une journée et demie pour tout nouvel arrivant, suivi mensuel des actions engagées pour améliorer la sécurité.

En suivant cette politique, nous nous efforçons de créer un environnement de travail sûr et sain où chacun peut contribuer à son plein potentiel en toute confiance.

Depuis janvier 2022, 738 actions ont été engagées.





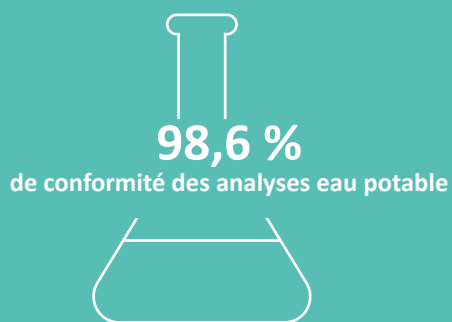
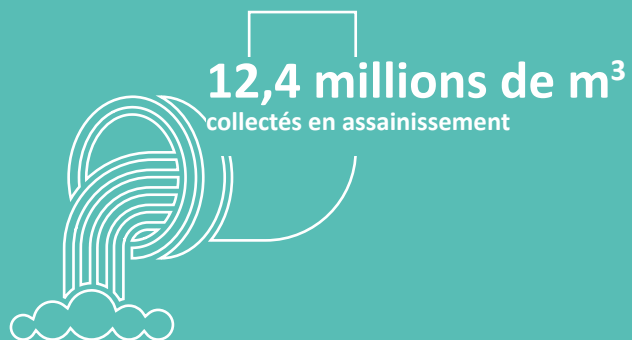
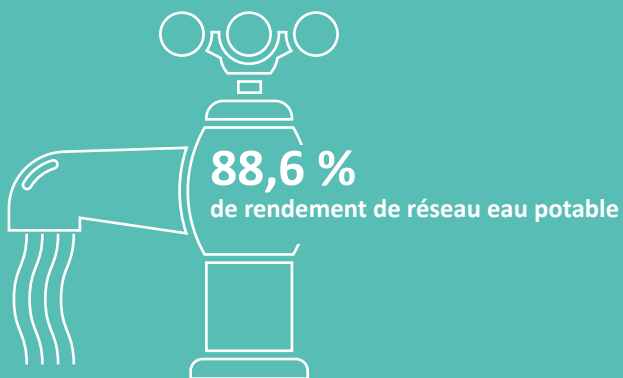
IV. FOCUS 2023

CHIFFRES

CLÉS 2023



7,3 millions de m³
distribués en eau potable



TEMPS FORTS 2023



AOÛT 2023

Inauguration du
réservoir d'Éparmet



FÉVRIER 2023

Réception des groupes
électrogènes



JUIN 2023

Inauguration et visite de
reconfiguration du système
d'assainissement de Farges/
Collonges



MARS 2023

Intervention des
scaphandriers pour
le diagnostic du
clarificateur de la station
d'épuration de Péron



AVRIL 2023

Mise en place du suivi de la
qualité en continu sur l'Unité de
Distribution de Greny

SEPTEMBRE 2023

Remise en état du clarificateur de l'Oudar



OCTOBRE 2023

Pose de la première pierre à la station d'épuration de Saint Jean de Gonville

NOVEMBRE 2023

Curage de la lagune de Pougny Étournel

DÉCEMBRE 2023

Installation des premières sondes de mesures sur le réseau d'assainissement dans le cadre de diagnostics permanents

MAI 2023

Prospection nocturne sur le réseau de collecte des eaux usées Farges/Péron en vue de localiser les origines d'eaux claires parasites







V. CLIENTELE

CHIFFRES

CLÉS 2023



1. QUESTIONS PRATIQUES SUR L'EAU DU ROBINET

Quelle est la qualité de l'eau du robinet au Pays de Gex ?

Au pays de Gex, l'eau est prélevée sur des sites protégés à l'écart de toute activité humaine. Elle est directement potable et ne nécessite pas de traitement. Grâce à son origine, l'eau du robinet contient les minéraux dont notre corps a besoin.

L'eau du robinet peut être bue en toute confiance, c'est l'aliment le plus contrôlé.

La surveillance de la qualité de l'eau est constante tout au long de la chaîne de production et de distribution de l'eau potable. Elle fait l'objet de contrôles réglementaires effectués par les Agences Régionales de Santé (ARS) et de contrôles internes réalisés par les techniciens de la Régie des Eaux Gessiennes et par un laboratoire agréé.

Pourquoi l'eau du robinet a-t-elle un goût de chlore ?

Lorsque vous buvez de l'eau du robinet, il arrive parfois qu'elle ait un goût de chlore.

Le chlore est utilisé à titre préventif pour assurer la désinfection de l'eau. En effet, malgré la surveillance des eaux brutes, elles pourraient contenir occasionnellement des micro-organismes potentiellement pathogènes. Le chlore permet de détruire ces micro-organismes et de prévenir leur développement dans les canalisations, garantissant ainsi une eau propre et sûre pour la consommation humaine pendant son transport jusqu'à votre robinet.

Comment réduire le goût de chlore ?

Par le dégazage : laissez reposer l'eau dans une carafe ouverte pendant environ une heure. Le chlore se transformera en gaz et s'échappera dans l'air. Vous pouvez accélérer ce processus en plaçant la carafe au réfrigérateur.

Par la filtration : utilisez un filtre à charbon actif pour éliminer le chlore de l'eau du robinet.

Pourquoi l'eau du Pays de Gex est-elle calcaire ?

L'eau du robinet peut contenir du calcaire, également appelé tartre, en raison de la présence de minéraux dissous, notamment le carbonate de calcium (CaCO_3).

Au cours de son parcours, l'eau du Pays de Gex entre en contact avec des massifs rocheux riches en minéraux. Le calcium et le magnésium se dissolvent dans l'eau, contribuant ainsi à sa dureté.

Plusieurs facteurs favorisent la formation de dépôts de calcaire :

- L'évaporation : Lorsque l'eau s'évapore, les minéraux dissous se cristallisent et se déposent sur les surfaces, comme dans les bouilloires et les tuyaux d'eau chaude.
- La température : L'eau chaude dissout davantage de minéraux que l'eau froide. Lorsqu'elle refroidit, les

minéraux précipitent et forment du calcaire.

- L'aération : Lorsque l'eau jaillit d'un robinet ou est pulvérisée, l'oxygène favorise la précipitation des minéraux, entraînant l'accumulation de calcaire.

Est-il bon pour la santé de boire une eau dure ?

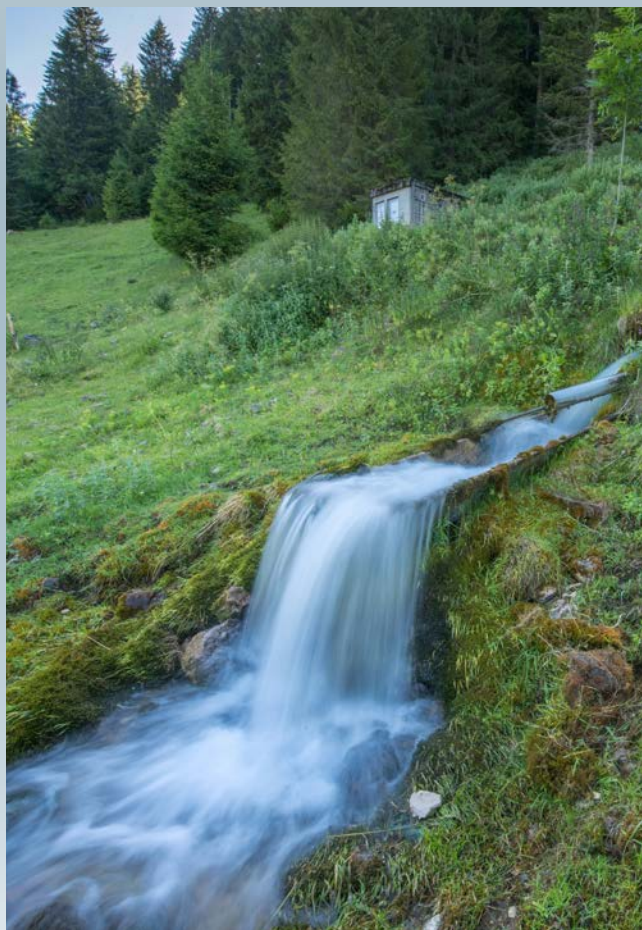
Boire de l'eau dure n'est pas nocif pour la santé, elle présente au contraire des avantages.

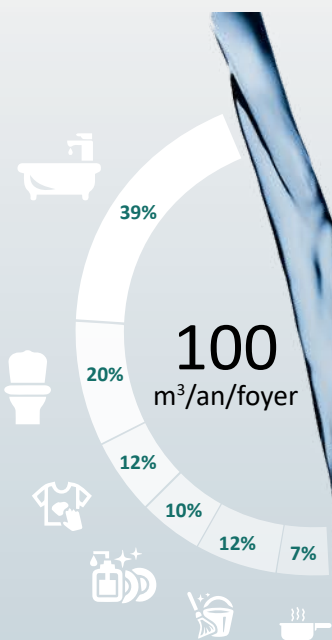
L'eau dure contient des minéraux tels que le calcium et le magnésium, ainsi elle participe à l'apport nutritionnel journalier et présente des bénéfices pour la croissance des os et des dents.

Pourquoi préférer l'eau du robinet à l'eau en bouteille ?

- Moins de déchets plastiques : Opter pour l'eau du robinet réduit la production de déchets plastiques liés aux bouteilles. Les déchets plastiques nuisent à la santé et à l'environnement.
- Coût économique : L'eau du robinet est bien moins coûteuse que l'eau en bouteille. Le prix d'une bouteille d'eau de 1 l est équivalent au coût de 40 litres d'eau distribuée par la Régie des Eaux Gessiennes.

En somme, privilégier l'eau du robinet au Pays de Gex est bénéfique pour votre santé, votre portefeuille et pour notre planète !





0,4 g de CO²

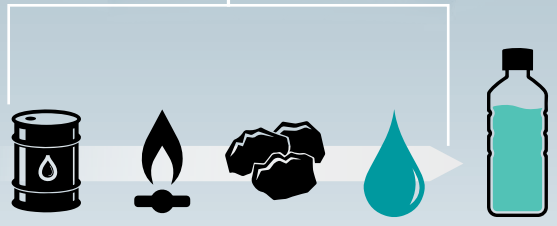
BILAN CARBONE

Chaque année, la France consomme près de 9 milliards de litres d'eau en bouteille. Une bouteille d'eau minérale nécessite environ 1 000 fois plus d'énergie que le traitement et l'acheminement de l'eau potable. Et ceci sans compter l'incinération ou le recyclage. Pour ce dernier, seule une faible part de la matière peut être recyclée, et pas à l'infini... Enfin, l'eau en bouteille doit être transportée à son lieu de vente. Ainsi en comparaison, l'eau potable est accessible à tous, 40 fois moins chère et a un bilan carbone 1 000 fois moindre.

Greny	Chenaz	Pré-Bataillard		Eau en bouteille
320	320	280	HCO ₃ ⁻ Bicarbonates	340
100,5	95	79	Ca ²⁺ Calcium	80
8,9	12	9	Cl ⁻ Chlorures	10
10,5	8	10	Mg ²⁺ Magnésium	16
10	10	6,6	NO ₃ ⁻ Nitrates	8
0,9	1	1,5	K ⁺ Potassium	1
5,5	5	10	Na ⁺ Sodium	6



420 g de CO²



2. ACCUEIL CLIENTELE

La localisation des bâtiments de la Régie au sein du Technoparc de Saint Genis-Pouilly a été privilégiée dans le but de créer un accueil de proximité facilement accessible et identifiable.

Les horaires du service clientèle sont :

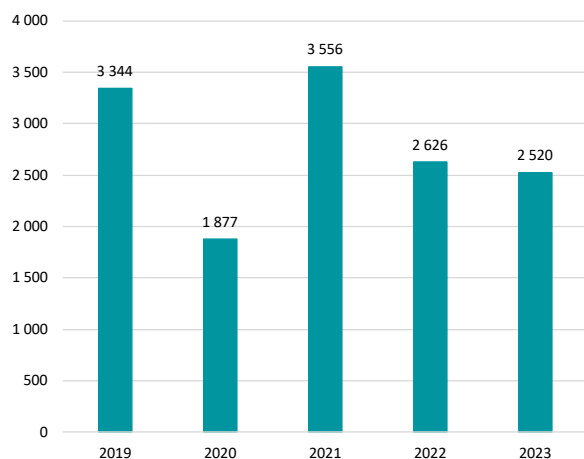
Le lundi, mardi, jeudi : 08h30 – 12h00 et 14h00 – 17h30

Le mercredi de 08h30 à 17h30 (sans interruption)

Le vendredi de 08h30 à 17h00 (sans interruption).

En 2023, près de 2 520 abonnés se sont présentés physiquement à l'accueil de la Régie, soit 11 abonnés en moyenne par jour ouvré. Le nombre de visiteurs accueillis en 2023 est inférieur aux chiffres de l'année 2022. Les chiffres de 2023 marquent donc une tendance à la baisse de la fréquentation du guichet contrebalancée par une augmentation des échanges dématérialisés.

Évolution de l'accueil physique dans les locaux de la Régie des Eaux



L'équipe clientèle est composée de 8 personnes traitant la facturation mais également toutes les questions relatives à la gestion des contrats (souscriptions de contrats, résiliations, encaissements des règlements, gestion des impayés, etc.).

3. GESTION DÉMATÉRIALISÉE

La Régie a fait le choix de la mise en place d'une Agence En Ligne (AEL), directement accessible depuis le site internet (<https://www.regieeauxgessiennes.fr>), favorisant ainsi la dématérialisation des démarches.

Près de 32 % des abonnés ont opté pour une facture électronique (30 % en 2022, 25.17 % en 2021) qu'ils peuvent retrouver et régler directement sur l'AEL. Le service clientèle a pour objectif de promouvoir ce mode de distribution puisque de nombreux courriers reviennent, régulièrement, non distribués.

L'AEL facilite également de nombreuses démarches à distance telles que la modification des coordonnées bancaires, la résiliation, la transmission d'index du compteur ou encore l'activation d'un mode de règlement différent.

En 2023, la Régie a enregistré plus de 3 520 contacts sur l'AEL (3 848 en 2022, 5 203 en 2021).

L'AGENCE EN LIGNE

Les actions possibles sans connexion :

Demande de raccordement au réseau, ou demande de contrôle de conformité assainissement,

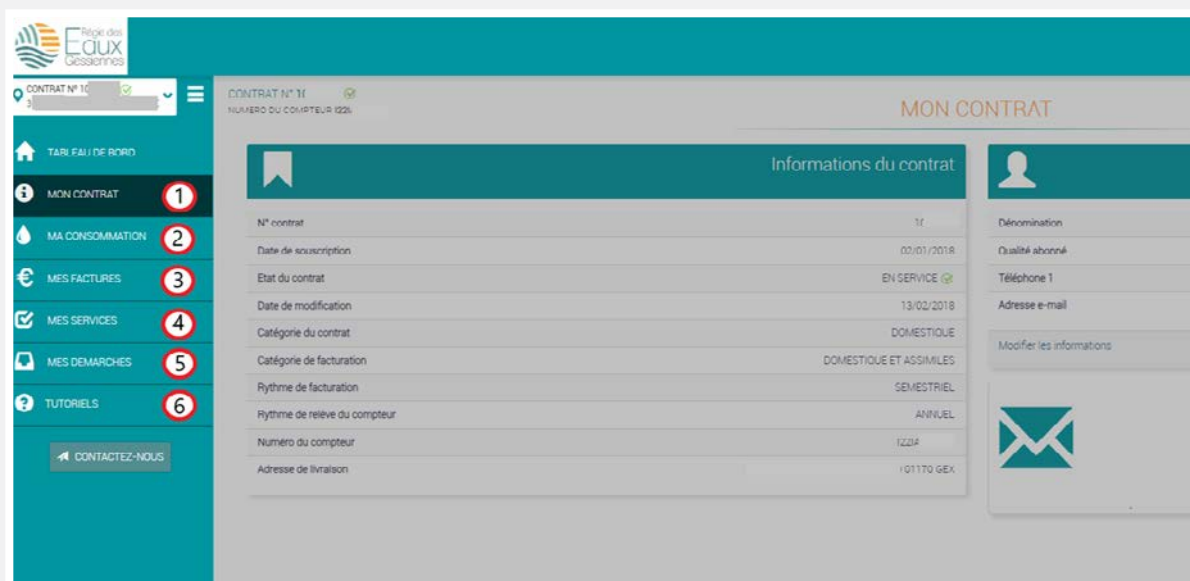
Demande de souscription d'abonnement via « J'emménage, je m'abonne » ou demande de résiliation ou de toute autre information via l'onglet « Autres demandes »



Les actions réalisables avec connexion :



1. Connaître sa situation financière : ici un contrat de mensualisation avec la date du dernier prélèvement et le total cumulé depuis le début du contrat
2. La prochaine date de facturation
3. L'évolution de sa consommation : On peut voir les index utilisés pour chaque période de facturation, ainsi que le dernier index télérelevé.



1. Mon contrat : une vue sur toutes les informations contractuelles et pour gérer notamment ses coordonnées personnelles
2. Une vue sur l'évolution de la consommation d'eau depuis le début du contrat
3. Un accès à toutes les factures d'eau (téléchargeables), et un lien pour les paiements par carte bancaire
4. La souscription au prélèvement automatique, à la mensualisation, ou à la dématérialisation de ses factures
5. Une gamme de services en ligne, tels que la transmission d'index, la mise à jour des coordonnées bancaires ou de l'adresse postale, les démarches de souscription et de résiliation, et un lien direct vers le service client.
6. Un accès aux tutoriels pour rattacher plusieurs contrats à un même compte, ou naviguer entre ses contrats.

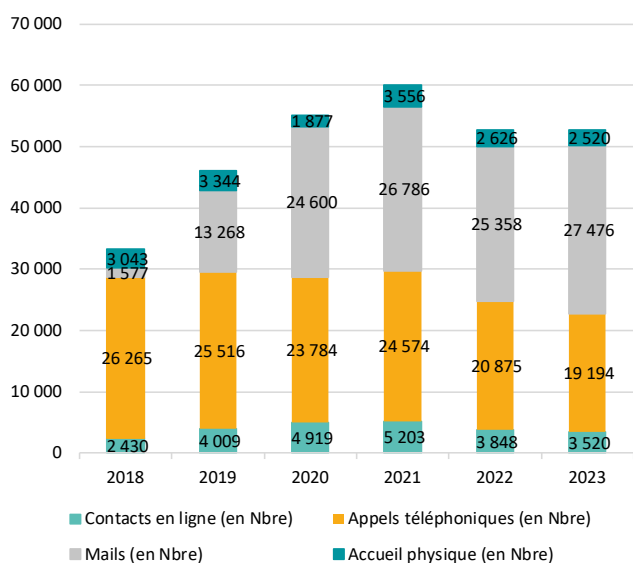
Mis à la disposition des abonnés à compter du mois de mai 2022, le chatbot, directement accessible depuis le site internet de la Régie des Eaux Gessiennes, a enregistré près de 1 040 conversations (796 conversations en 2022).

Le premier mode de communication utilisé par les abonnés de la Régie des Eaux Gessiennes reste la messagerie électronique : près de 27 476 messages ont été enregistrés et traités par le service clientèle (25 358 en 2022, 26 786 en 2021).

Pour cette sixième année d'exploitation, le nombre d'appels téléphoniques s'élève à 19 194 (20 875 en 2022, 24 574 en 2021 ; 23 784 en 2020). Ce chiffre est légèrement inférieur aux chiffres de l'année précédente (- 8 %).

Le site internet de la Régie des Eaux Gessiennes a été, en 2023, un support de communication plus important que les années précédentes puisque l'on dénombre plus de 32 111 connexions, une diminution de 32 % (47 672 en 2022, 47 538 en 2021, 41 300 en 2020). Ces connexions ont été réalisées par 22 322 utilisateurs (34 565 en 2022, 34 164 en 2021, 28 200 en 2020).

Évolution de la répartition des contacts



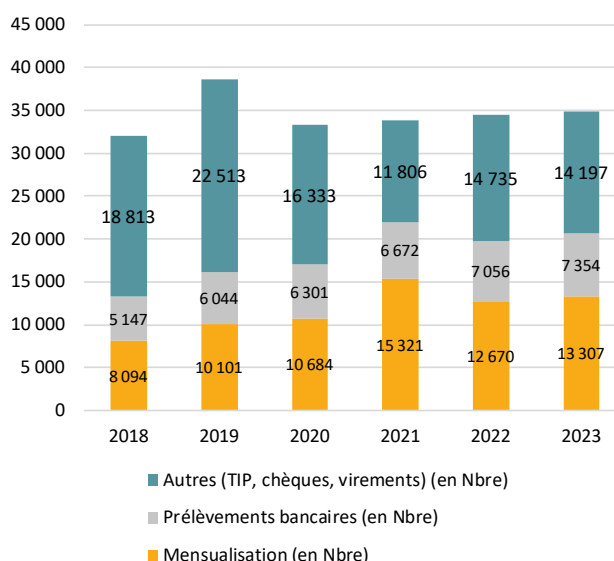
4. MOYENS DE PAIEMENT

Si le conseil d'administration de la Régie des Eaux Gessiennes a souhaité favoriser une dématérialisation des différentes démarches, il a également souhaité que les abonnés aient accès à des moyens de paiements diversifiés.

5. POLITIQUE SOCIALE DE L'EAU

Par délibération en date du 12 juillet 2018, le conseil d'administration a décidé d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) géré par le conseil départemental. Ce fonds prend en charge tout ou partie d'une facture d'eau d'une famille en difficulté. Les services du département accompagnent ce dispositif financier par des actions pédagogiques pour un bon usage de l'eau.

Évolution de l'utilisation des moyens de paiement



En 2023, 12 abonnés ont fait l'objet d'une prise en charge au titre du F.S.L (8 en 2022, 25 en 2021, 30 en 2020). Les aides accordées au cours de cette dernière année représentent la somme de 3 873 € (2 998.09 € en 2022, 7 225 € en 2021, 5 874 € en 2020).

Il est rappelé que conformément à la réglementation en vigueur, la Régie des Eaux Gessiennes ne procède pas à l'interruption de l'alimentation en eau si l'abonné est bien titulaire d'un contrat d'eau (cette disposition ne concerne pas les abonnés professionnels et maisons secondaires).

6. 2023 : UNE AUGMENTATION DE LA FACTURE D'EAU ADAPTÉE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

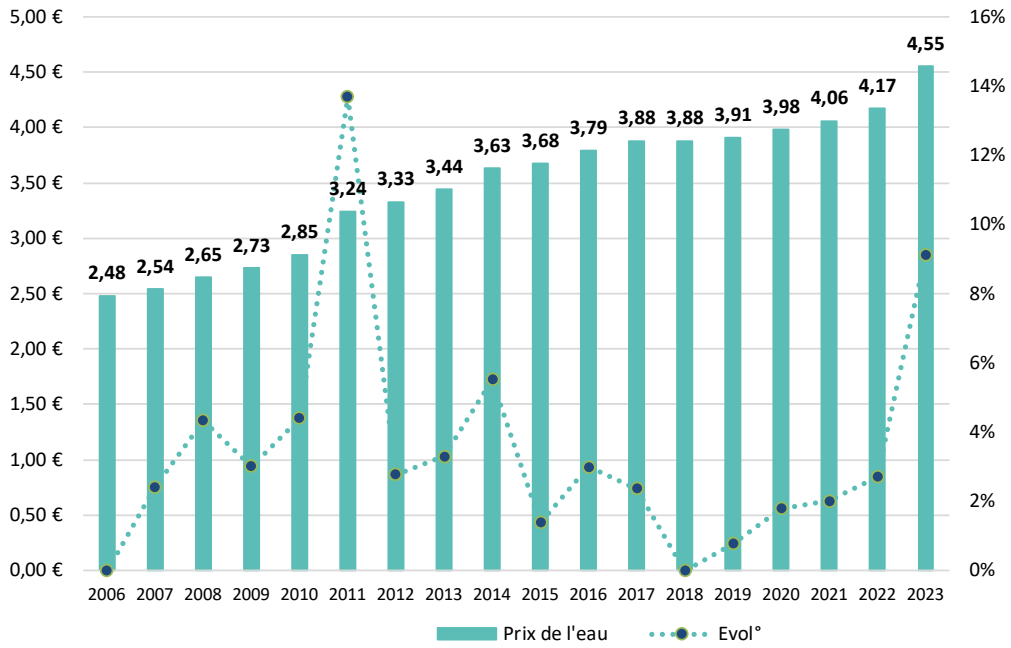
Les schémas directeurs prévoient les investissements à réaliser sur les prochaines années afin de maintenir en bon état le patrimoine existant et sécuriser l'alimentation en eau du Pays de Gex.

Ils intègrent également des travaux financièrement importants pour la mise en conformité d'ouvrages stratégiques tels que les stations d'épuration.

Des études sont actuellement menées afin de sécuriser l'alimentation du Pays de Gex : les différents projets généreront des investissements très conséquents nécessitant une évolution maîtrisée mais régulière du prix de l'eau et de l'assainissement.

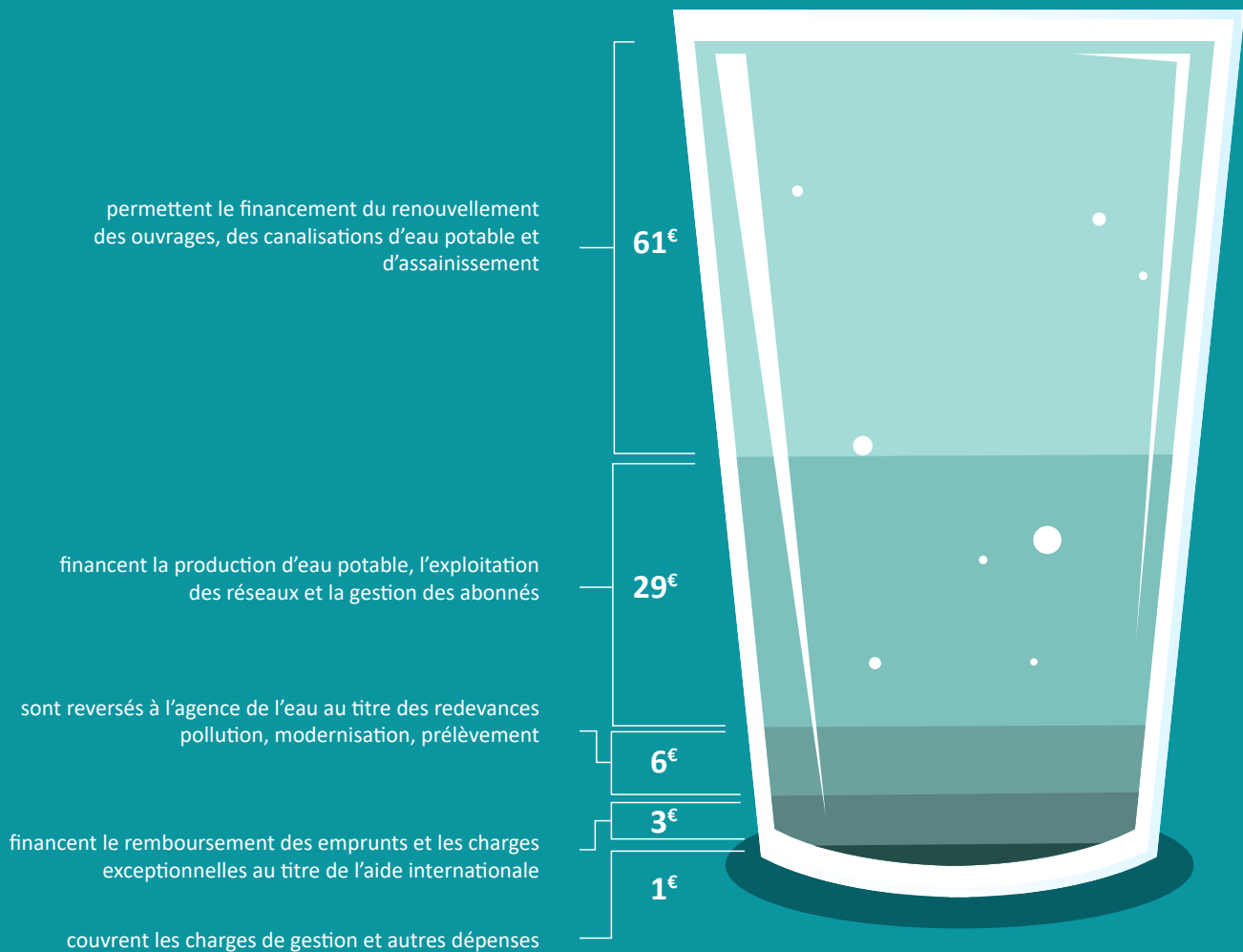
Au titre de l'exercice 2023 et sur la base d'une consommation de 120 m³ (référence nationale), l'augmentation appliquée a été de 9.11 % (2.71 % en 2022, 2.01 % en 2021) soit un prix de l'eau 2023 de 4,55 € TTC/m³.

Évolution du Prix de l'Eau (pour 120 m³/an)



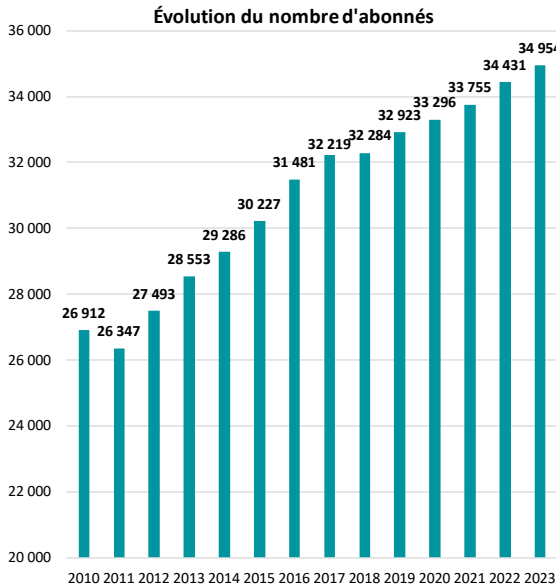
À QUOI SERT LA CONTRIBUTION DES ABONNÉS EN 2023

100 €

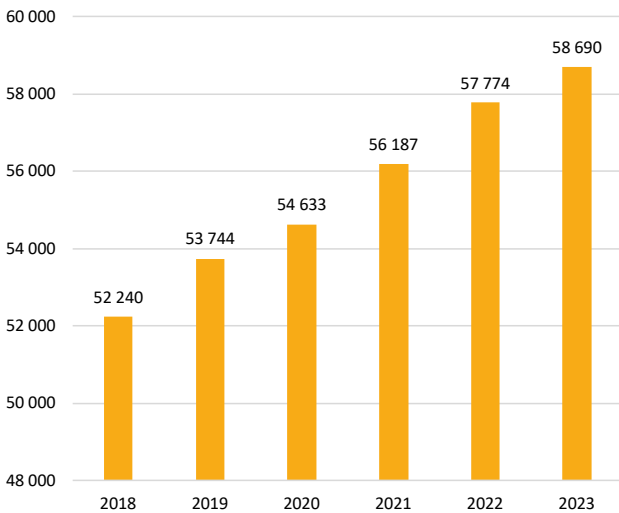


7. ABONNÉS DESSERVIS

Le Pays de Gex est un secteur très dynamique sur le plan démographique, ce qui se traduit par une forte progression du nombre d'abonnés. En effet, la Régie des Eaux Gessiennes a desservi 34 954 usagers en 2023 (34 431 en 2022, 33 755 en 2021), alors que le service comptait moins de 26 912 abonnés en 2010.

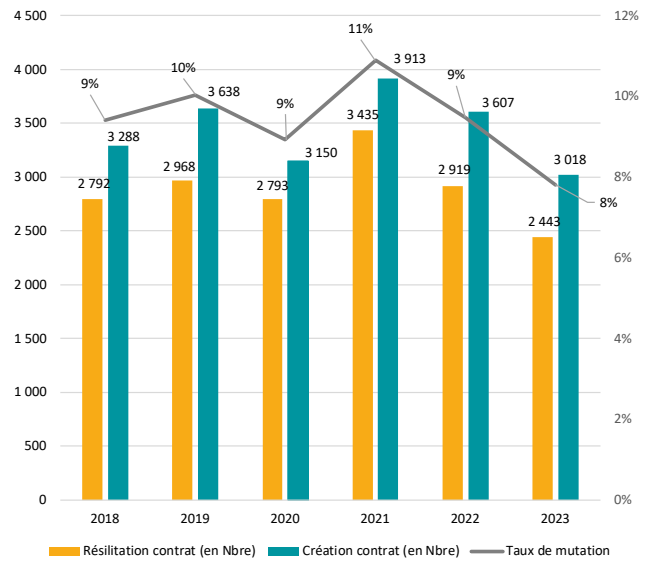


Évolution du nombre de primes fixes



Le nombre de primes fixes, quant à lui, est représentatif du nombre de logements desservis : 58 690 en 2023.

Évolution des mutations des contrats d'abonnement

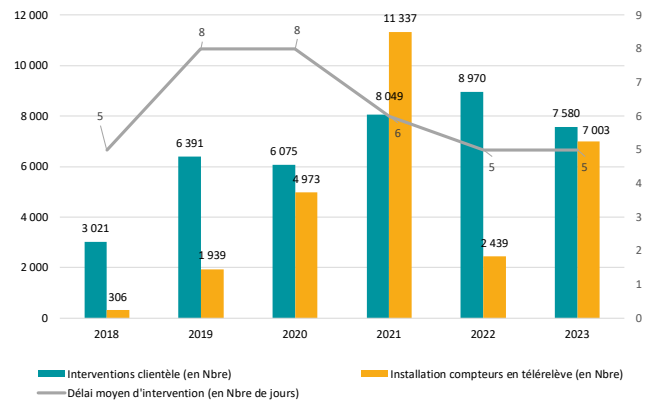


8. INTERVENTIONS CLIENTÈLE

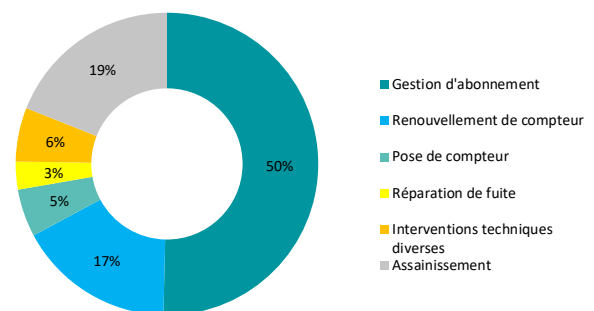
Le nombre total d'intervention auprès des abonnés du service est en hausse en 2023 en raison du nombre important du renouvellement de compteurs réalisés par notre sous-traitant dans le cadre du projet de télérelève.

Les agents de la Régie interviennent quotidiennement auprès des abonnés pour garantir un accès à l'eau et à l'assainissement dans les meilleures conditions. Le délai moyen d'intervention est aujourd'hui inférieur à 5 jours, il respecte donc l'engagement du contrat d'objectif prévu (sous 8 jours).

Évolution des interventions clientèle



Type d'interventions



LES CONTROLES DE BRANCHEMENTS

Le système d'assainissement comprend des ouvrages destinés à la collecte, au transfert et au traitement des eaux usées. La plupart des réseaux d'eaux usées sont de type «séparatif», séparant les eaux claires des eaux usées dans des collecteurs distincts. Cela permet de prévenir la surcharge du système d'assainissement pendant les périodes de pluie intense. La Régie des Eaux Gessiennes investit fortement dans la mise en séparatif des réseaux et le renouvellement de ses collecteurs.

Cependant, la modernisation des réseaux est vaine si les branchements des habitations ne sont pas conformes. Les mauvais raccordements peuvent, soit présenter un risque direct pour l'environnement lorsque des eaux usées sont rejetées vers le réseau d'eaux pluviales, soit surcharger hydrauliquement les ouvrages d'assainissement dans les cas d'eaux claires rejetées dans les réseaux dédiés à l'assainissement.

Depuis février 2023, la Régie des Eaux Gessiennes a décidé d'instaurer un contrôle systématique des branchements au réseau d'assainissement en cas de vente immobilière. Le contrôle porte sur la conformité du raccordement, l'existence d'un dispositif de visite en limite de propriété, ainsi que sur l'étanchéité des dispositifs de collecte.

Cette décision est motivée par de nombreux arguments, en particulier les objectifs de protection des milieux naturels et des ressources en eau face aux menaces de pollution générées par des défauts de raccordements privés. Dès lors, il est apparu indispensable d'effectuer des vérifications sur les logements collectifs, qui sont tout autant concernés que les habitats individuels par les risques de non-conformité.

En cas de non-conformité, les usagers sont mis en demeure de remédier aux problèmes dans un délai d'un an.

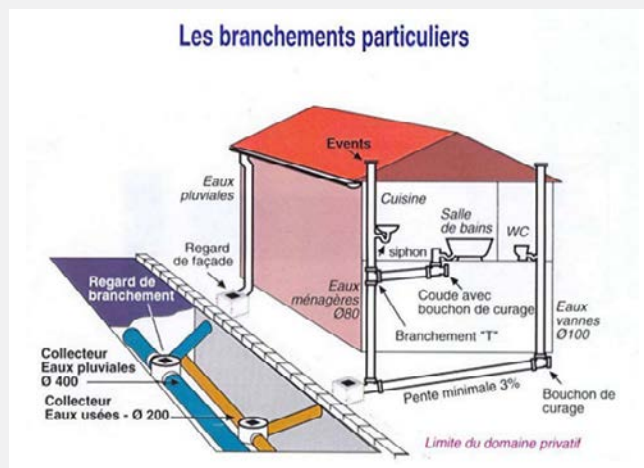
Le nombre de contrôles de branchements réalisés à plus que doublé entre 2022 et 2023.

Le service contrôle de branchements a pour rôle de contrôler le bon raccordement des installations sanitaires des habitations aux réseaux publics d'assainissement. Ces contrôles ne comprennent pas la réalisation d'un diagnostic des canalisations intérieures de l'habitation (état, matériaux).

Le branchement du particulier se compose de deux parties :

- La partie située sous le domaine public : Cette partie est comprise entre le collecteur et la boîte de branchement située en limite de propriété privée. Sa réalisation est généralement conjointe à celle du collecteur lors des extensions du réseau. Les entreprises spécialisées les réalisent dans le cadre de procédures établies et de textes réglementaires en vigueur (fascicule 70 du Cahier des Clauses Techniques Générales, normes). Lorsque le branchement est réalisé postérieurement au collecteur à la demande du particulier, les travaux sont réalisés par une entreprise mandatée par la collectivité ou avec son accord.

- La partie située sous le domaine privé : cette partie est comprise entre la boîte de branchement et l'habitation. Sa réalisation est à la charge du propriétaire. Cette portion du réseau constitue un des points faibles car elle est souvent mal connue malgré les obligations de contrôle de la collectivité en charge de l'assainissement.



Pour ce faire, un formulaire de demande de contrôle, disponible sur le site internet de la Régie des Eaux Gessiennes, est à retourner dûment complété.

Ces contrôles sur site, d'une durée moyenne de 1 à 2 heure(s), permettent de :

- Vérifier le raccordement effectif des propriétés desservies,
- Contrôler le non-raccordement des gouttières et piscines au réseau d'assainissement collectif,
- Constater le bon état du raccordement et son évolution dans le temps (eaux parasites, préservation du milieu naturel, etc),
- Mettre à jour les données SIG (Système d'Information Géographique),
- Repérer les branchements clandestins.

Un rapport est rédigé par le service à l'issue du contrôle et transmis au propriétaire en charge de la vente. L'acquéreur est ainsi informé de l'état de son raccordement au réseau public de collecte des eaux usées. Ce rapport rappelle les éventuelles modifications à opérer et est valable 3 ans.

En 2023, 1 593 contrôles ont été réalisés dans le cadre des enquêtes avant travaux, des contrôles de mise en conformité ou des ventes de biens. Les tests sont effectués avec l'utilisation de colorant et/ou de fumée.

95 % des contrôles se sont révélés conformes.

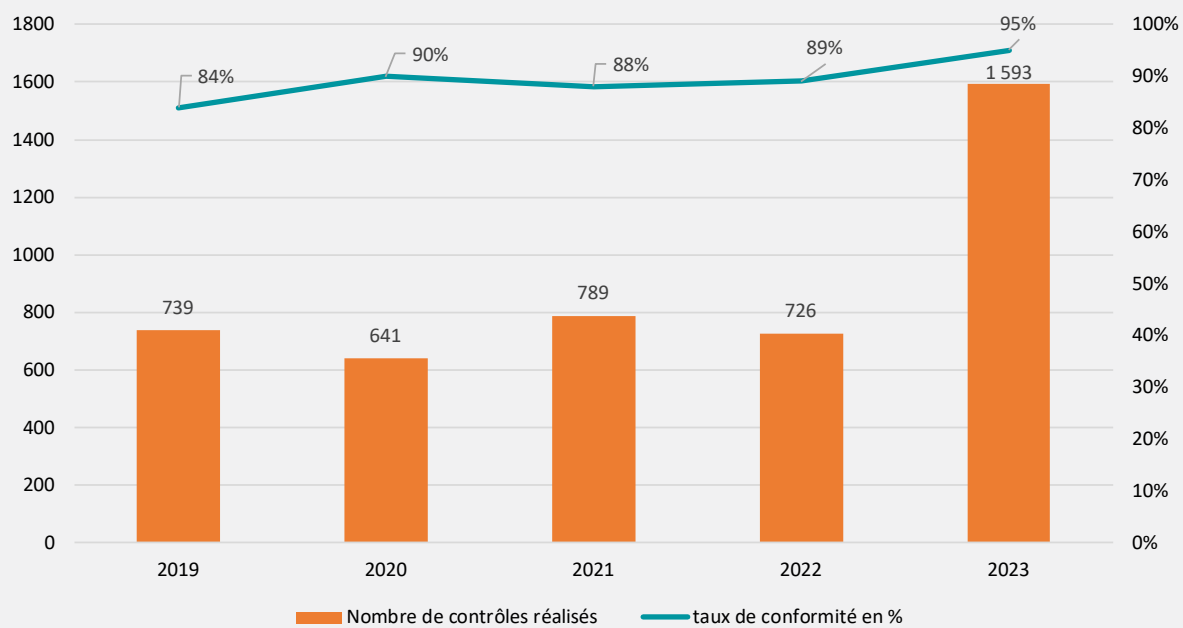


Essai au colorant.



Essai à la fumée.

Évolution des contrôles de branchements réalisés



9. ASTREINTES

Tout au long de l'année, la Régie des Eaux Gessiennes surveille et exploite l'ensemble des ouvrages de captage, réservoirs, stations de pompage, stations d'épuration et réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Elle est dotée d'un poste de supervision et de télésurveillance central ainsi que d'un système d'astreinte performant, fonctionnant en dehors des heures ouvrées. À tout moment, six agents de la Régie peuvent être mobilisés.

Cette organisation permet ainsi d'intervenir, en moins de 2 heures, 24h/24 et 7j/7 en cas d'anomalie sur les réseaux et a la capacité de lancer les travaux urgents qui s'imposent pour assurer la continuité de service.

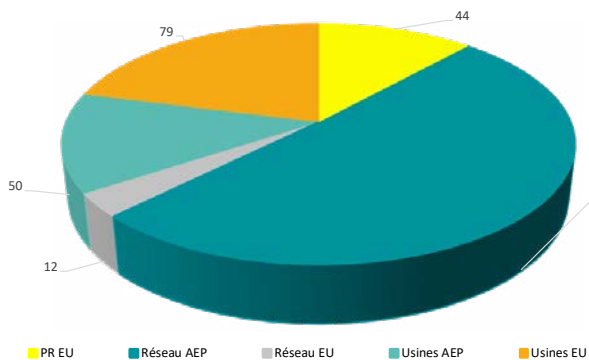
Pour les interventions nécessitant l'emploi d'engins de chantier ou d'hydrocureur, la Régie des Eaux Gessiennes a conclu des marchés d'astreinte avec des entreprises sous-traitantes.



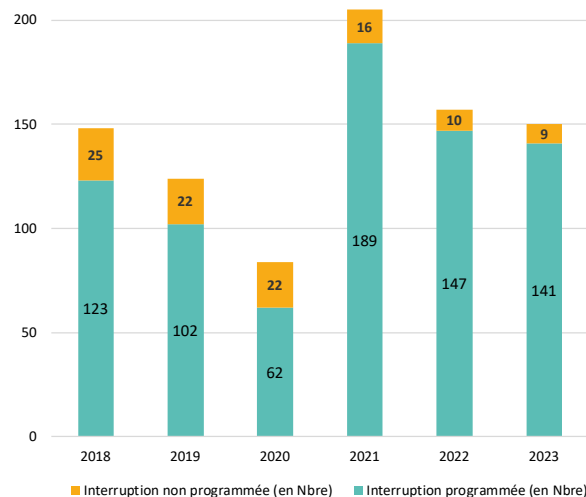
10. INTERRUPTION DE SERVICE

Déterminée à améliorer la qualité du service apportée aux usagers, la Régie des Eaux Gessiennes a fait évoluer ses pratiques pour réduire par trois le nombre d'interruption de service non programmée.

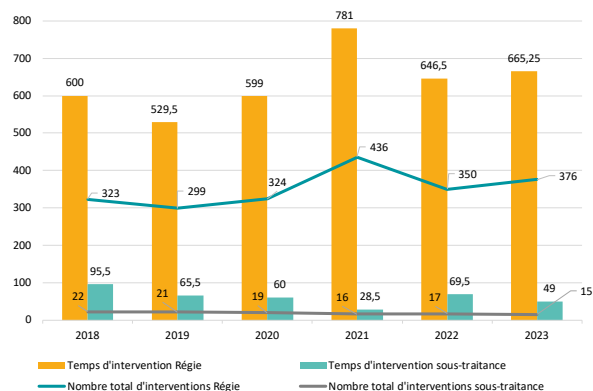
Répartition du nombre d'interventions par métier



Évolution des interruptions de service

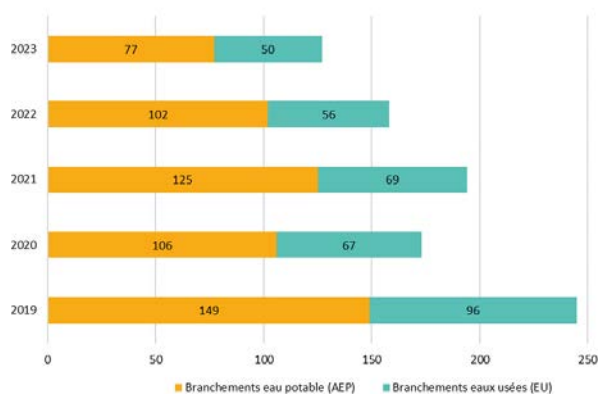


Évolution des interventions Régie/Sous-traitance



11. RÉALISATION DES BRANCHEMENTS NEUFS

Réalisation de branchements neufs



En 2023, la Régie des Eaux Gessiennes a fait l'acquisition de deux groupes électrogènes d'une puissance de 220 kVa. Ils permettent de secourir les sites en cas de rupture de l'alimentation électrique ; garantissant ainsi la continuité du service de l'eau potable et de l'assainissement.

Grâce à leur dispositif de couplage, ils sont en mesure d'assurer une puissance suffisante pour couvrir les besoins des sites les plus importants tels que les stations de pompage d'eau potable et les stations d'épurations.

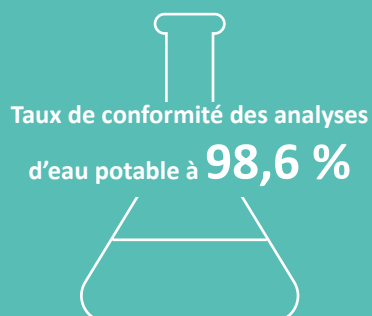




VI. EAU POTABLE

CHIFFRES

CLÉS 2023



1. GRANDS CHANTIERS ET FAITS MARQUANTS

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR D'ÉPARMET À GEX

L'ancien réservoir d'eau potable dit de « Cessy-Est », de type monocuve doté d'un volume de stockage de 500 m³ présentait des désordres structurels et n'était plus en adéquation avec les besoins actuels et futurs de la zone de desserte.

La ressource en eau potable est issue :

- En priorité de l'interconnexion avec l'Unité de Distribution de Divonne-les-Bains (via le réservoir du Fleutron) dont l'eau est en provenance du SITSE.
- En complément de sources captées en pied du Jura (Sous-Disse, Etau, Léchère) et de puits dans la nappe de Pré Bataillard (via le réservoir du Chaumois).



Dans le but d'optimiser et sécuriser le fonctionnement et la gestion du service de distribution d'eau potable, les travaux ont consisté en :

- Des travaux de terrassement (environ 5 300 m³), voiries et réseaux divers.
- La construction de deux cuves en béton armé de stockage d'eau potable de 850 m³, soit 1 700 m³ et d'une chambre de vannes.
- Des travaux d'équipements hydrauliques, de chaudronnerie, d'automatisme et électriques.

Le nombre d'habitants desservis par le réservoir d'Éparmet s'élève actuellement à 5 000 habitants pour une capacité nominale de 9 800 habitants.

Ce chantier a fait l'objet d'une inauguration en présence du président de Pays de Gex Agglomération, du président de la Régie des Eaux Gessiennes, de la vice-présidente de la Régie des Eaux Gessiennes, du président du comité technique de la Régie des Eaux Gessiennes et de nombreux élus du territoire gessien le 31 août 2023.



Le coût des travaux :
environ 1 300 000 € HT



La durée des travaux :
15 mois.

Vidéo du chantier





ROUTE DE LA SOURCE À CHEVRY



Renouvellement et renforcement de la canalisation d'eau potable sur la route de la Source et route du Creux du Naz, commune de Chevry.



Réduction des fuites et préservation de la ressource en eau.

- Fourniture et pose de 1 410 ml de canalisation fonte ductile eau potable de DN 250 mm.
- Fourniture et pose de 705 ml de canalisation fonte ductile eau potable de DN 100 mm.



727 560,96 € H.T



38 semaines



ROUTE DE MEYRIN À FERNEY-VOLTAIRE



Renouvellement et renforcement de la canalisation d'eau potable de Meyrin à FERNEY-VOLTAIRE.



Réduction des fuites et préservation de la ressource en eau.

- Fourniture et pose de 350 ml de canalisation en fonte ductile eau potable de DN 200 mm.
- Fourniture et pose de 115 ml de canalisation en fonte ductile eau potable DN 150 mm.
- Fourniture et pose de 100 ml de canalisation en fonte ductile eau potable DN 100 mm.



131 834,54 € H.T



24 semaines



RD1005 À SAINT GENIS-POUILLY



Interconnexion entre le réseau de la commune de Saint Genis-Pouilly et le réseau de la commune de Prévessin-Moëns depuis le rond-point au croisement de la RD35 et RD35A jusqu'au point de raccordement à proximité de la route de l'Europe puis secteur rond-point au croisement avec la RD35 et la RD35A jusqu'au rond-point au croisement entre la rue Georges Charpak et le chemin du Bugnon.



Sécurisation et amélioration de la distribution d'eau potable par la création d'une interconnexion entre le réseau de la commune de Saint-Genis-Pouilly et le réseau de la commune de Prévessin-Moëns.

- Fourniture et pose de 797 ml de canalisation en fonte ductile eau potable DN 250 mm.
- Fourniture et pose de 874 ml de canalisation en fonte ductile eau potable DN 200 mm.
- Fourniture et pose de 639 ml de canalisation en fonte ductile eau potable DN 150 mm.



999 616,90 € HT



54 semaines



RUE DE FENIÈRES À THOIRY



Renouvellement et renforcement de la canalisation d'eau potable rue de Fenières, commune de THOIRY.



Réduction des fuites et préservation de la ressource en eau.

- Fourniture et pose de 735 ml de canalisation fonte ductile eau potable DN 150 mm.
- Renouvellement de 54 branchements eau potable.



604 840,08 € HT



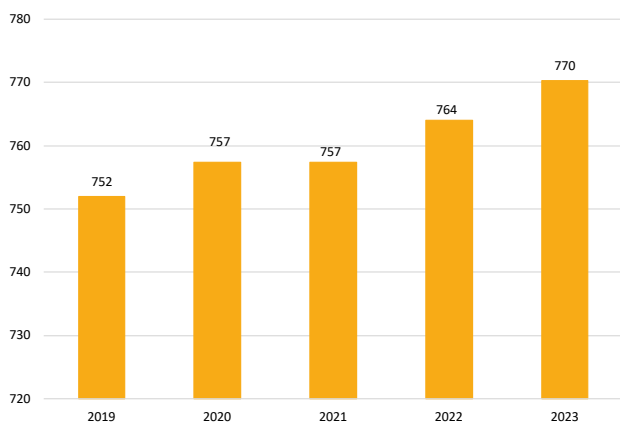
34 semaines

2. RÉSEAUX

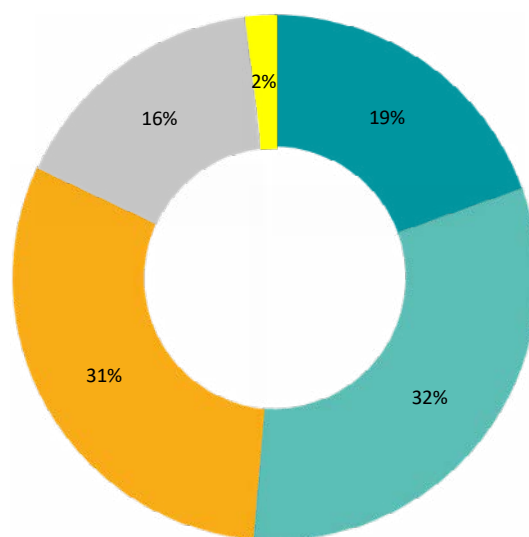
a. ÉVOLUTION

Le réseau d'adduction d'eau potable du Pays de Gex s'étend sur 770 km, il est constitué à plus de 92 % de tuyaux en fonte. Depuis 2019, un important travail sur le Système d'Information Géographique (SIG) est en cours de réalisation, il a déjà permis de fiabiliser en partie les plans de réseaux. Cet effort sera poursuivi dans les années à venir afin d'améliorer l'indice de connaissance du réseau et de faciliter le travail des techniciens qui pourront s'appuyer sur un SIG exhaustif, fiable et précis.

Évolution du linéaire de réseau en Km



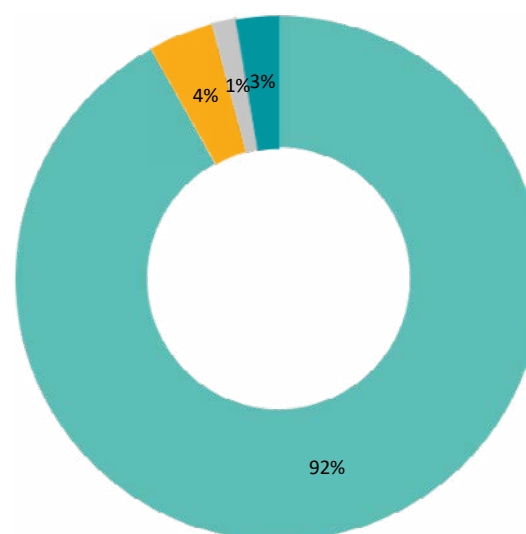
Répartition par diamètre



■ < 100 ■ 100 ■ 100 < DN < 200 ■ ≥ 200 ■ Non déterminé



Répartition par matériau

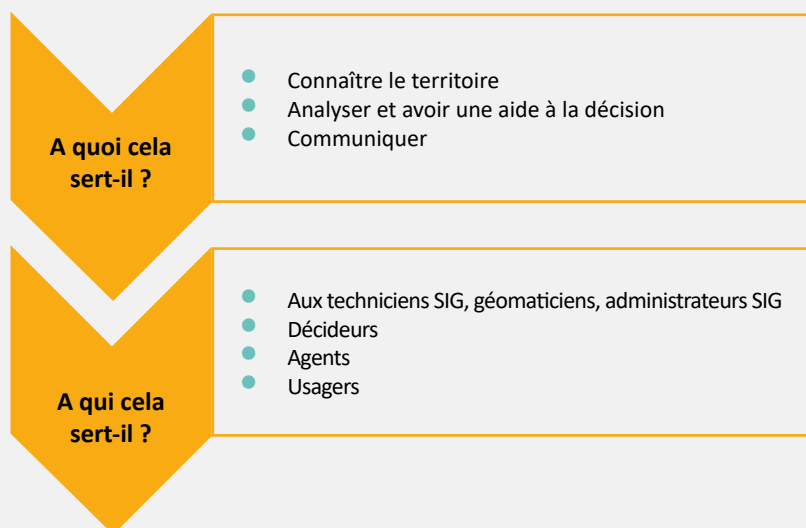


■ Fonte ■ Polyéthylène ■ PVC ■ Autre/Non déterminé

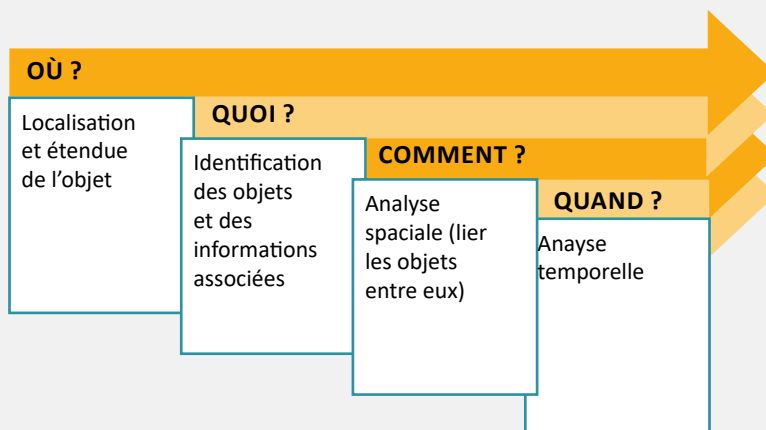
b. SIG

Le SIG est un système qui permet de créer, gérer, analyser et cartographier tout type de données. Il facilite la gestion et l'aménagement d'un territoire. Il est ainsi souvent utilisé pour cartographier les plans détaillés d'une ville et, pour ce qui concerne les activités de la Régie des Eaux Gessiennes, pour tracer précisément les réseaux et placer précisément les ouvrages d'eau potable ou d'assainissement.

Les informations recueillies sont organisées par thématiques et affichées sous forme de couches.



Le SIG permet de saisir, représenter, interroger et mettre à jour l'information géographique pour notamment répondre aux questions suivantes :

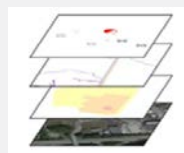


Il est composé de :

- Matériel informatique :
 - Serveurs de données
 - Ordinateurs
 - Smartphones
 - GPS....
- Logiciels pour stocker, analyser et afficher les informations
- Données
- Méthodes
- Utilisateurs

2 Données SIG :	
Données vecteurs	Données raster
<ul style="list-style-type: none"> • Points • Lignes • Polygones représentés à partir de leurs coordonnées 	<ul style="list-style-type: none"> • Images constituées de pixels

Ces données sont organisées sous formes de couches superposables (points, lignes, polygones, images) :



- Vannes, compteurs (vecteurs : points)
- Canalisations (vecteurs : lignes)
- Périmètres (vecteurs : polygones)
- Google satellite (raster : images)

Elles ont deux composantes :

- Spatiale : localisation et géométrie de l'objet (coordonnées)
- Attributaire : données associées aux données à composante spatiale

DÈS LA FIN DES ANNEES 90 SUR LE TERRITOIRE GESSIEN

Très tôt, les élus et techniciens en charge de la compétence sur le territoire gessien ont jugé pertinent de se doter de l'outil SIG pour « ne pas perdre l'information » des réseaux nouvellement créés ou des informations diverses. Cependant, les possibilités offertes par l'outil, tant sur son utilisation que sur l'interprétation ou l'analyse des données, restaient limitées.

Aujourd'hui, le SIG est déployé, utilisé et renseigné quotidiennement par les agents de la Régie des Eaux Gessiennes (résultats d'enquêtes de branchements à la parcelle, diagnostics télévisuels de conduites d'eaux usées ou détermination de points de raccordements pour des constructions neuves, ...).

Par ailleurs, les plans de récolement, descriptifs détaillés des réalisations effectuées lors des campagnes de travaux (sur les réseaux ou lors de création de branchements), ainsi que les relevés topographiques ou investigations complémentaires effectuées lors de ces mêmes travaux, voire des missions de terrain sont aussi des données nécessaires au géoréférencement des ouvrages dans le SIG.

La Régie des Eaux Gessiennes a aussi recours au SIG pour consulter des plans afin d'établir des servitudes dans le cadre de réseaux publics implantés en domaine privé, situation convenue historiquement par convention amiable mais devant faire l'objet de régularisation administrative en vue de pérenniser et protéger ces réseaux importants pour le territoire gessien.

Sur le terrain, l'application mobile QFIELD permet d'avoir accès in situ aux plans des réseaux et aux données associées,

et ainsi de vérifier si l'intervention est légitime et du ressort de la Régie des Eaux Gessiennes (réseau public ou réseau privé par exemple).

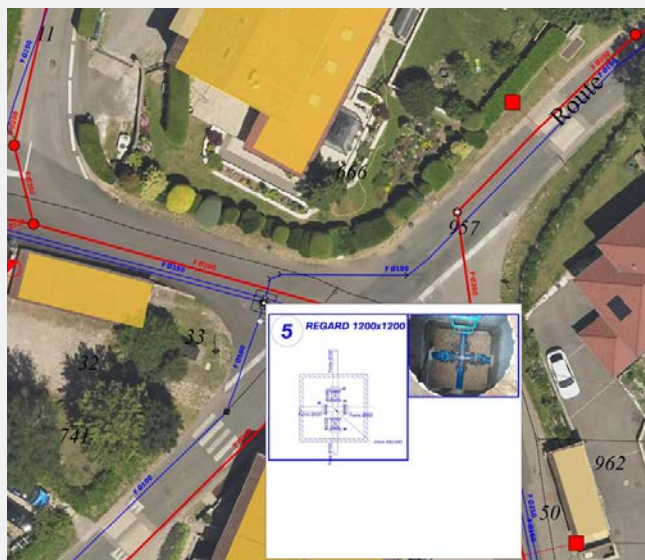
FIABILITÉ DES DONNÉES, UNE ÉCHÉANCE 2026 POUR LES UNITÉS URBAINES ET 2032 POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Afin de réduire les risques liés aux travaux à proximité d'ouvrages sensibles, la réglementation anti-endoctrinement s'articule depuis 2012, autour de quatre axes parmi lesquels l'un porte sur l'amélioration de la cartographie des réseaux. Les réseaux publics d'eau potable et d'eaux usées relevant de la catégorie d'ouvrages non sensibles, la Régie des Eaux Gessiennes a cependant pour obligation, en qualité d'exploitant de réseaux de procéder au géoréférencement en classe A de ses réseaux, soit avec une précision de 40 cm.

- Au 1er janvier 2026 à tous les ouvrages souterrains sensibles pour la sécurité, implantés sur l'ensemble du territoire ainsi qu'aux ouvrages souterrains non sensibles implantés dans des unités urbaines au sens de l'INSEE.
- Au 1er janvier 2032 à tous les ouvrages souterrains implantés sur l'ensemble du territoire.



CHEVRY Route de la Source avec infobulle sur un regard



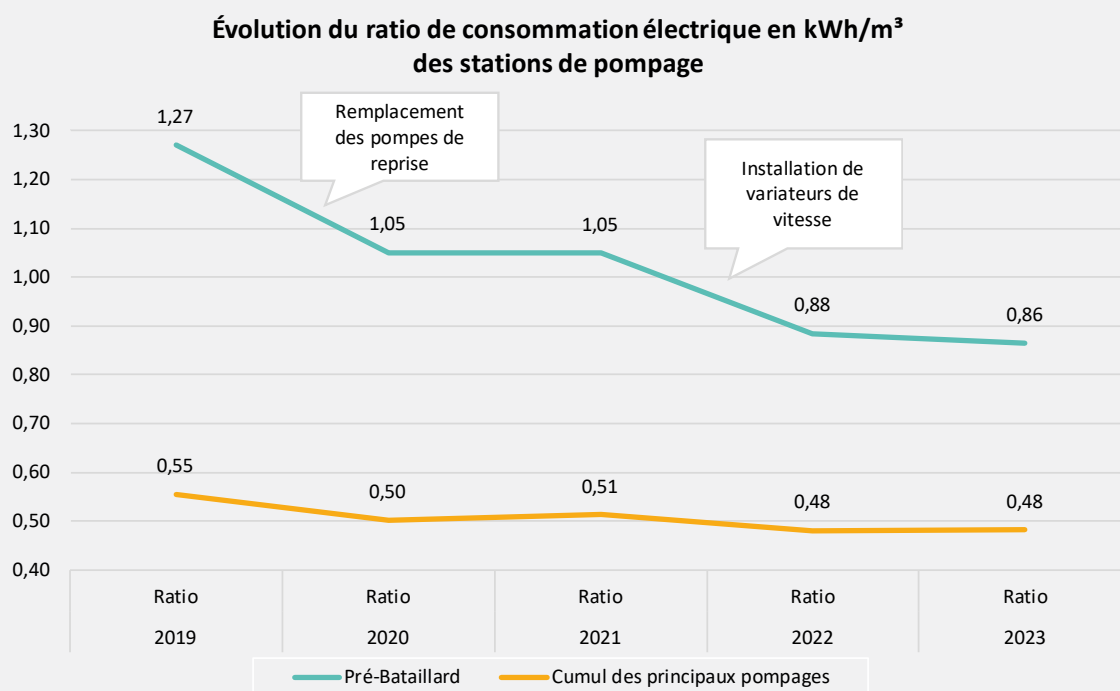
Pour finir, le SIG, véritable outil collaboratif, constitue la colonne vertébrale de la Régie des Eaux Gessiennes et le lien interservices que son usage relève de l'étude, des travaux ou des opérations d'exploitation.

Aujourd'hui, cet outil d'analyses de données permet également d'établir des statistiques pour abonder notamment le présent rapport d'activité. Dans le cadre du diagnostic permanent notamment, et dans de nombreuses autres applications, son utilisation sera croissante.

3. ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Depuis sa création, la Régie des Eaux Gessiennes s'est engagée dans une démarche d'économie d'énergie et de respect de l'environnement. Cette volonté se traduit notamment par la priorité donnée à la recherche de fuite, ce qui permet de réduire la consommation énergétique liée aux pompages.

En complément, elle poursuit cet effort en remplaçant les pompes les plus énergivores, par des pompes de nouvelle génération dotées de moteurs IE3 ou IE4 à haut rendement, couplées à des variateurs électroniques de vitesse permettant de réguler la vitesse de rotation et ainsi réduire la consommation électrique.



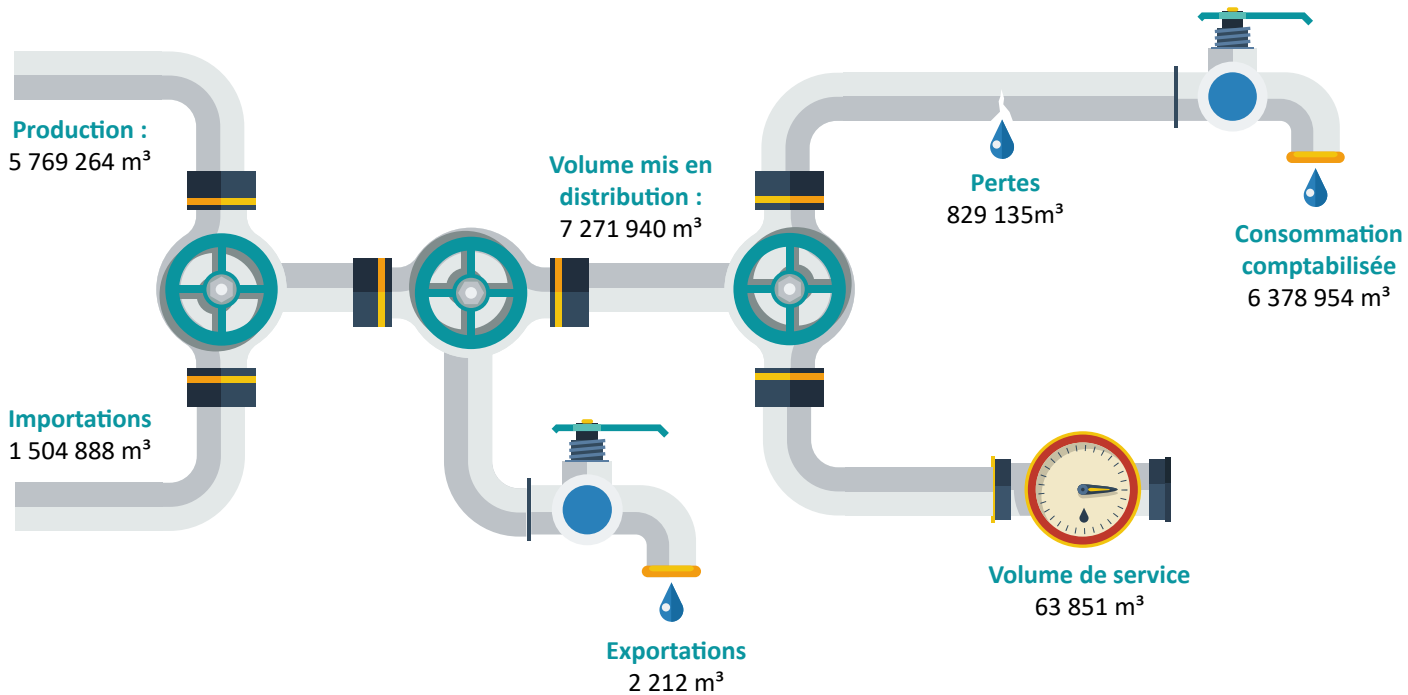
Enfin, afin de profiter des tarifs avantageux de l'électricité en heure creuse, les niveaux de marnage des réservoirs varient selon l'heure de la journée de manière à favoriser le remplissage durant la nuit.

4. COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ

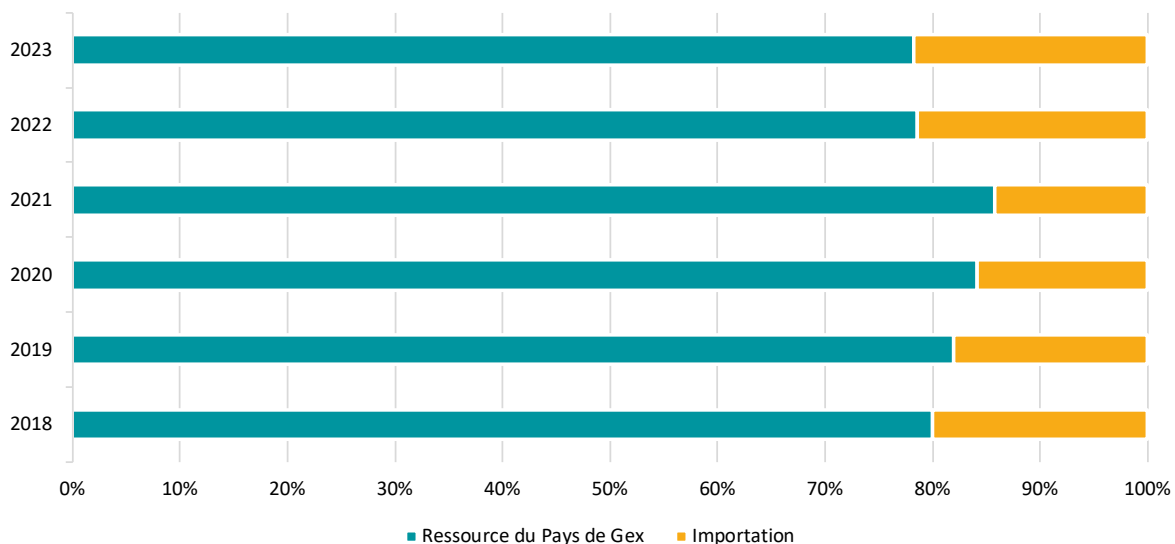
a. VOLUMES D'EAU

La réduction du volume de perte est une des priorités de la Régie des Eaux Gessiennes. Ses actions, en matière de recherche et de réparation combinées à une politique de renouvellement de canalisations d'eau potable ciblée, basées sur la connaissance du terrain et sur des analyses de vieillissement de canalisation, ont permis d'économiser 5,22 millions de m³ depuis 2018 soit l'équivalent de 2 089 piscines olympiques.

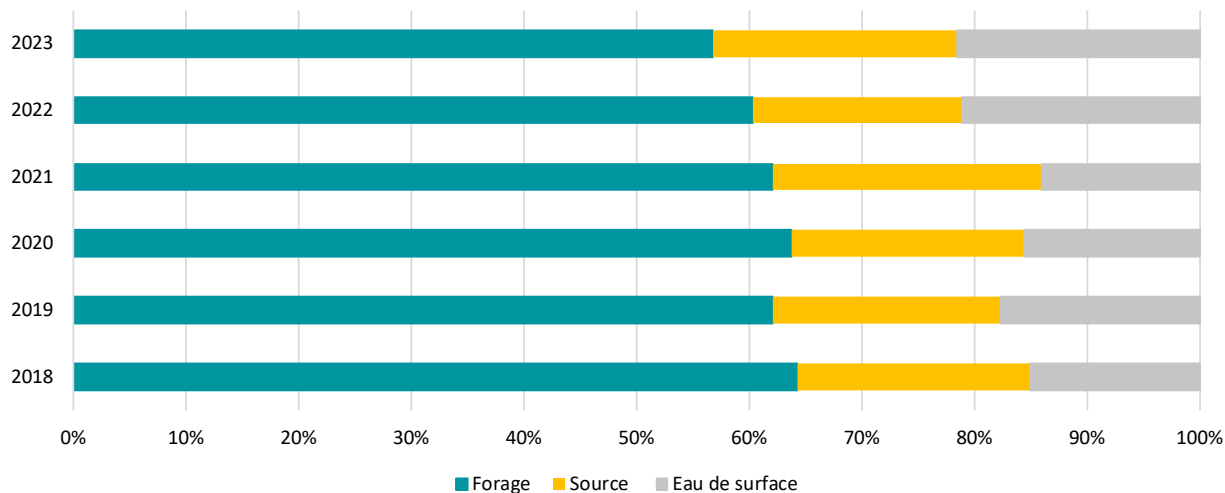
Le volume de perte est passé de 2,29 millions de m³ en 2018 à seulement 830 000 m³ en 2023. Ainsi malgré l'augmentation de la population, le volume prélevé actuellement est inférieur à celui de 2018.



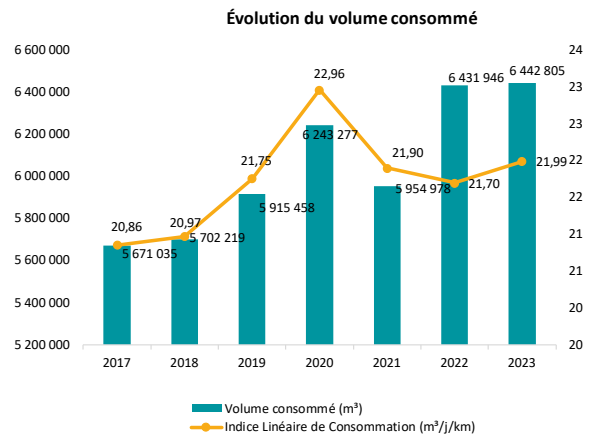
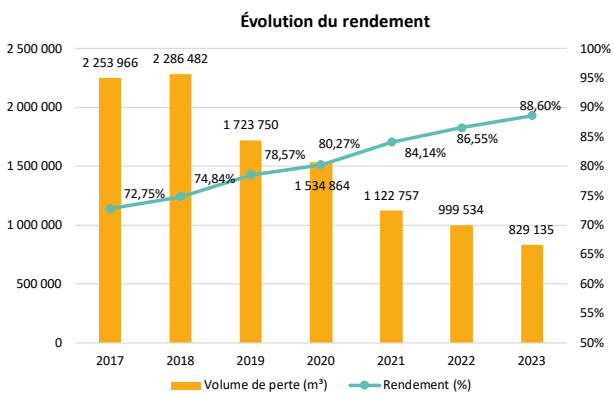
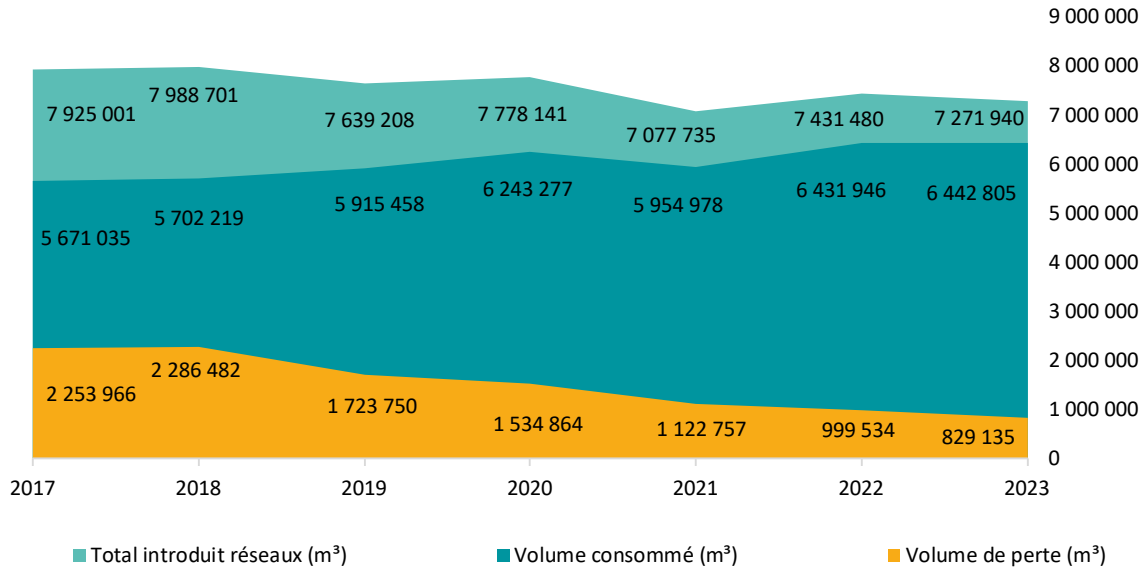
Provenance de l'eau



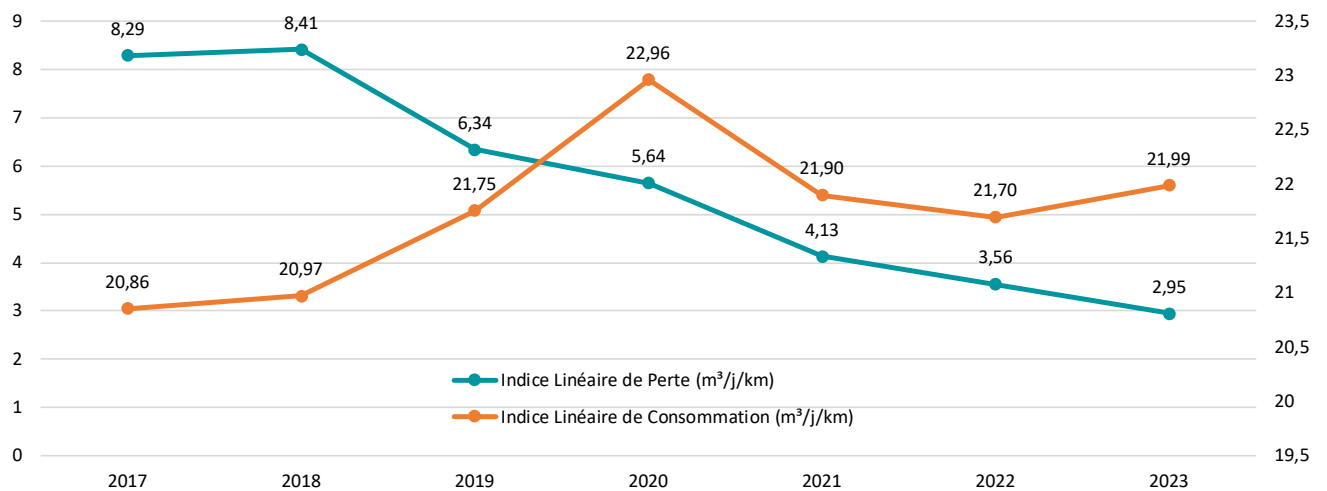
Type de ressource



Évolution du volume introduit dans le réseau

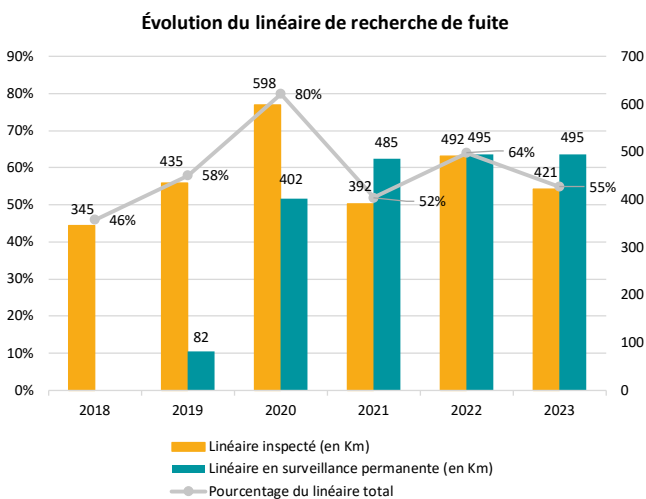


Évolution comparée de l'ILP (indice linéaire de perte) et de l'ILC (indice linéaire de consommation)



b. RECHERCHE DE FUITES

La réduction des volumes de fuites et l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable sont une priorité pour la Régie des Eaux Gessiennes qui intensifie depuis 2018 ses efforts en matière de recherche de fuites conventionnelles. Durant l'année 2023, environ 421 km de réseaux ont été inspectés, soit 55 % du linéaire total.



b.1. MISE EN PLACE DE PRÉLOCALISATEURS DE FUITES

Toujours soucieuse d'apporter des solutions innovantes pour atteindre cet enjeu stratégique du territoire, la Régie des Eaux Gessiennes a investi dans la mise en place d'un système de prélocalisation de fuites connectées. Ce système permet :



- La surveillance du réseau de façon permanente,
- La détection et la localisation des fuites dès leur apparition,
- La corrélation à distance pour une localisation de la fuite au mètre près.

Le système de prélocalisation de fuites choisi est constitué d'un réseau d'appareils installés au contact des canalisations d'eau potable sous des bouches à clé ou des regards et d'un logiciel de supervision permettant de centraliser l'ensemble des informations récoltées.

Principe de fonctionnement

Chaque capteur enregistre, durant la nuit, les bruits présents sur les canalisations de façon à s'affranchir des perturbations sonores liées à l'activité humaine. Dotés de cartes « GSM », les capteurs vont ensuite communiquer quotidiennement ces informations vers

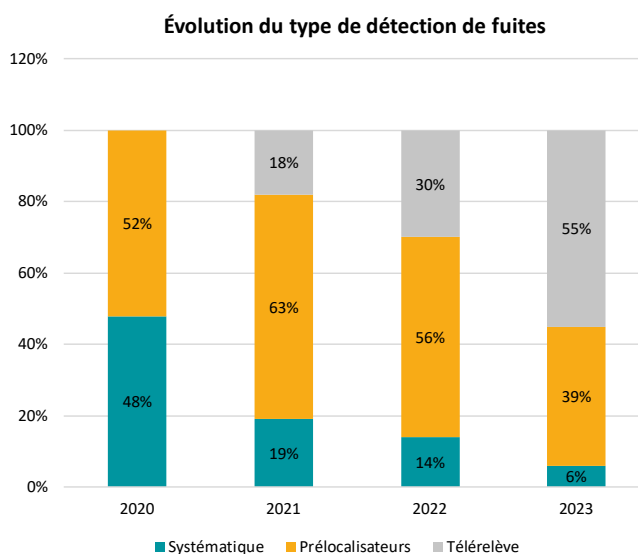
un serveur qui centralisera et analysera l'ensemble des données. L'opérateur peut ainsi prendre connaissance des fuites potentielles, affiner leur position et leur nature en fonction des matériaux, du diamètre de canalisation, du « bruit » enregistré et déterminer sur le terrain leur emplacement exact.

De surcroît, ce système permet une réactivité accrue en rendant quasi immédiate la détection des fuites. En combinant une détection et une intervention rapide des équipes, le temps de fuite est réduit, ce qui au final réduit le volume d'eau perdu.

La Régie des Eaux Gessiennes a progressivement déployé un réseau de 1 650 capteurs. Après l'installation d'un pilote de 300 appareils en 2019, 700 capteurs ont été mis en place en 2020 puis 500 en 2021 et enfin 150 en 2022.

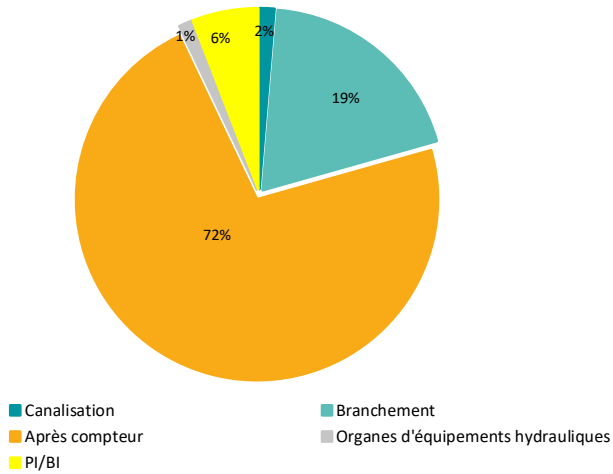


Au terme du déploiement en 2022, c'est désormais un linéaire de 495 km de réseau qui est monitoré en permanence, soit 65 % du territoire. En 2023, 39 % des fuites repérées l'ont été grâce au système de prélocalisation de fuites.



Cette campagne de recherche de fuites et les nouveaux moyens mis en place ont permis de découvrir et réparer 679 fuites, soit environ trois fois plus qu'en 2018, réparties de la manière suivante :

Répartition des fuites détectées et réparées



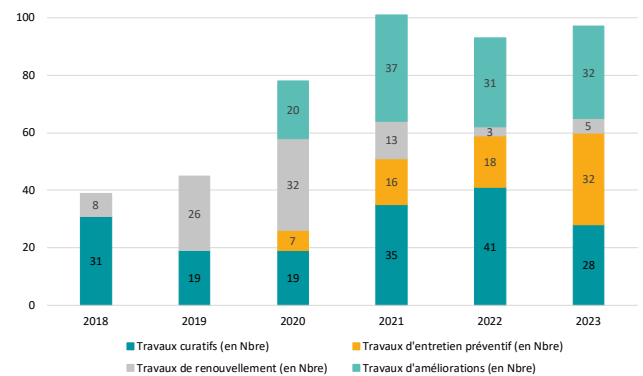
C. INTERVENTIONS SUR OUVRAGES

L'exploitation courante des ouvrages eau potable est assurée par une équipe de 2 agents à temps plein, renforcée pour les opérations de dépannage et de renouvellement des équipements électromécaniques par une équipe de maintenance (5 personnes).

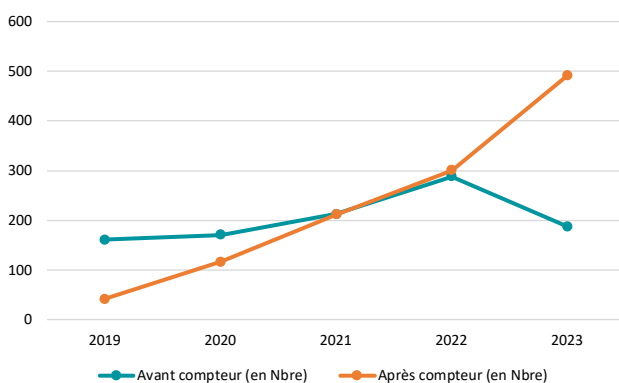
En 2023, 97 interventions de maintenance ont été réalisées parmi lesquelles :



Évolution des interventions de maintenance eau potable



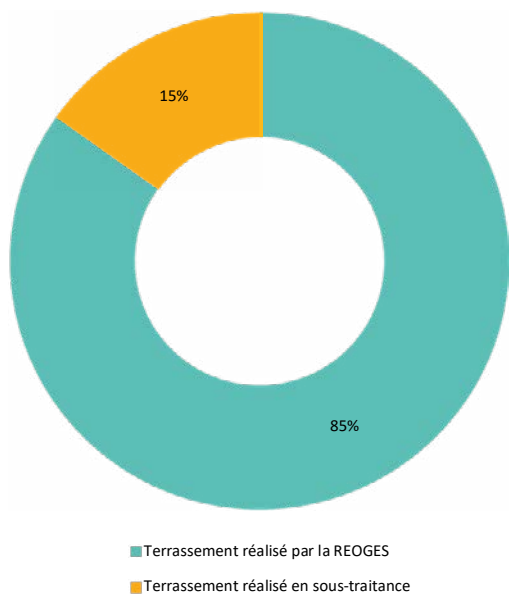
Évolution de la localisation des fuites détectées



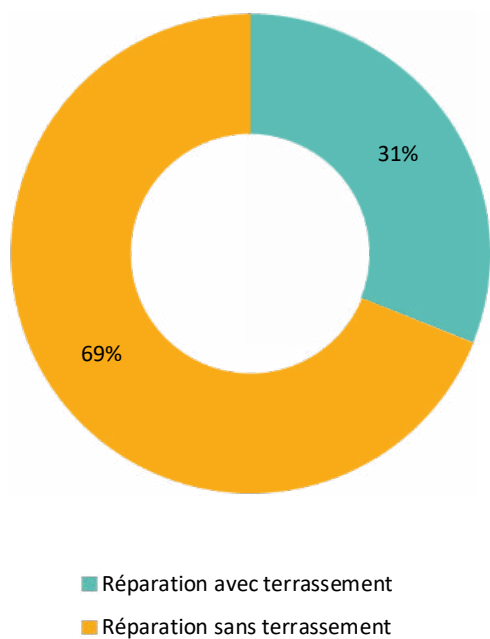
d. RÉPARATIONS DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Les réparations du réseau sont assurées par les équipes travaux de la Régie des Eaux Gessiennes et des sous-traitants via un marché d'astreinte.

Répartition par intervenant



Répartition par type de travaux



L'A3DV (ANALYSE 3D DU VIEILLISSEMENT DES CANALISATIONS)

L'A3DV (Analyse 3D du Vieillissement) est un service proposé par la société Von Roll Hydro qui permet de poser un diagnostic sur l'état des canalisations et ainsi d'évaluer leur durée de vie restante.

Après une étude de l'environnement des canalisations incluant des éléments géologiques tels que la résistivité du sol et le pH, des informations sur l'environnement de la canalisation (la présence de lignes haute tension ou de zones humides), la conduite est numérisée par scanner 3D directement dans la tranchée à l'aide d'un outil d'inspection.



Présentation du scan 3 D de canalisations



5. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RÉSEAU EAU POTABLE



a. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT ET RÉHABILITATION DU RÉSEAU

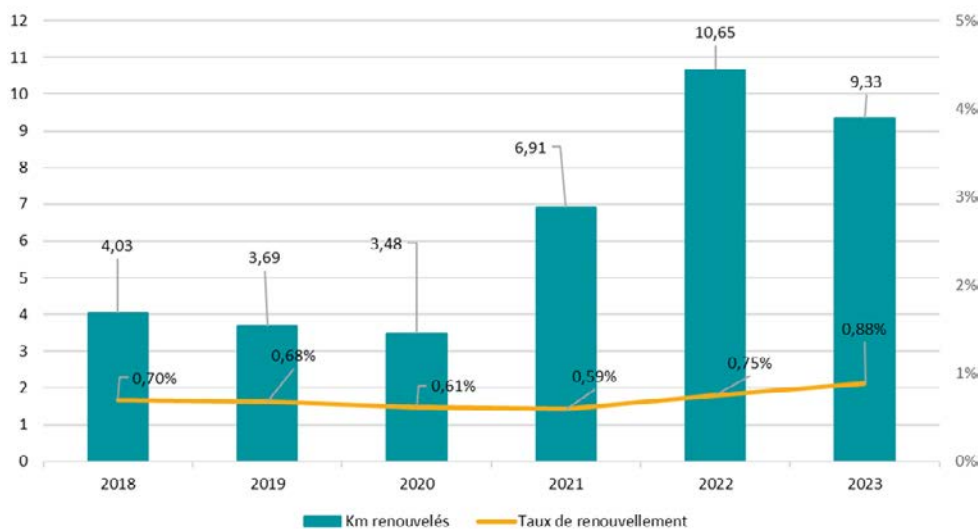
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la Régie des Eaux Gessiennes par la longueur du réseau public. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

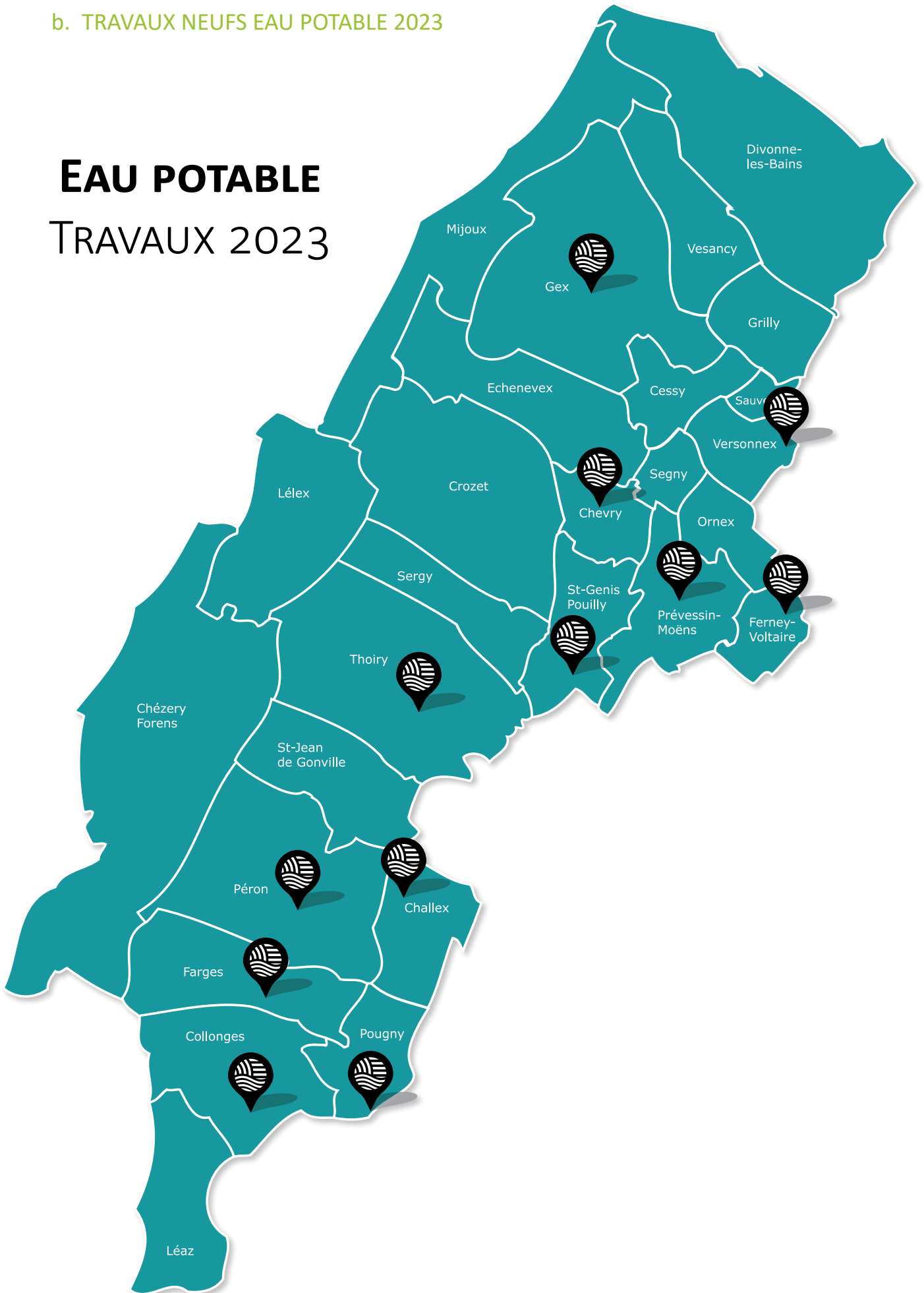
Au cours des 6 dernières années, 38,09 km de réseau ont été renouvelés.



Évolution du taux de renouvellement eau potable



EAU POTABLE TRAVAUX 2023



Commune	Rue	Objet des travaux	Nature de la conduite	Diamètre de la conduite (mm)	Linéaire (ml)
Challex	Rue de la Faverge	Renouvellement	Fonte	100	130
Challex	Rue de la Faverge	Extension	Fonte	100	110
Chevry	Route de la source	Renouvellement	Fonte	250	1 405
Chevry	Route de la source	Renouvellement	Fonte	100	706
Chevry	Route du Creux de Naz	Renouvellement	Fonte	100	126
Collonges	Fontaine Pary	Renouvellement	PEHD	63	108
Farges	Rue de la République	Renouvellement	Fonte	125	92
Ferney-Voltaire	Route de Meyrin	Renouvellement	Fonte	200	343
Ferney-Voltaire	Route de Meyrin	Renouvellement	Fonte	125	27
Ferney-Voltaire	Route de Meyrin	Renouvellement	Fonte	150	57
Ferney-Voltaire	Route de Planche brûlée	Renouvellement	Fonte	150	44
Ferney-Voltaire	Chemin de la Poterie (voie nouvelle)	Extension	Fonte	150	135
Ferney-Voltaire	Rue de Versoix	Branchements	PEHD	32	8
Gex	Chemin de l'Ovellas / Sous Cessy Est	Renouvellement	Fonte	250	680
Gex	Route de Divonne	Extension	Fonte	150	200
Péron	Chemin du Creux de l'étang	Renouvellement	Fonte	100	216
Pouigny	Allée du château	Renouvellement	Fonte	100	52
Prevessin-Moëns	Rue de la Fontaine	Renouvellement	Fonte	150	678
Prevessin-Moëns	Rue de la Fruitière	Renouvellement	Fonte	150	169
Prevessin-Moëns	Route de St Genis RD	Renouvellement	Fonte	100	88
Prevessin-Moëns	Route des Alpes (partie basse)	Renouvellement	Fonte	150	410
Prevessin-Moëns	Chemin de Magny - Branchement AEP n° 22	Branchements	Fonte	32	28
Saint Genis-Pouilly	RD35	Extension	Fonte	150	639
Saint Genis-Pouilly	RD35/35a	Extension	Fonte	200	874
Saint Genis-Pouilly	RD35/35a	Extension	Fonte	250	797
Saint Genis-Pouilly	Rue du Fierney	Renouvellement	Fonte	150	437
Saint Genis-Pouilly	Rues du Fierney - Vie Borgne - Maclonay	Renouvellement	Fonte	60	90
Saint Genis-Pouilly	Rues du Fierney - Vie Borgne - Maclonay	Renouvellement	Fonte	100	50
Saint Genis-Pouilly	Rues du Fierney - Vie Borgne - Maclonay	Renouvellement	Fonte	150	250
Saint Genis-Pouilly	Rue du Mont Blanc	Renouvellement	Fonte	150	505
Saint Genis-Pouilly	RD35a Giratoire Intermarché	Renouvellement	Fonte	250	668
Sauverny	Chemin de la Craz	Renouvellement	Fonte	100	578
Sauverny	Chemin des Pommiers	Renouvellement	PEHD	40	100
Thoiry	Rue de Fenières	Renouvellement	Fonte	150	639
Thoiry	Rue du Velard	Renouvellement	Fonte	100	185
Thoiry	Rue du Velard	Renouvellement	Fonte	150	465

MONTANT TOTAL 2023 / TRAVAUX EAU POTABLE = 5 096 839 € HT

6. SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

a. RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 retranscrit en droit français les directives européennes relatives à la qualité des eaux de boisson. Ce décret est codifié, pour l'essentiel, aux articles R.1321-1 et suivants du Code de la santé publique.

Dans le cadre de ce décret, plusieurs types de contrôles sont réalisés au cours de l'année :

- Le contrôle sanitaire : programme d'analyse défini par arrêté préfectoral et dont le suivi est assuré par l'ARS,
- L'autocontrôle : programme d'analyse réalisé par la Régie des Eaux Gessiennes permettant d'obtenir un suivi complémentaire au contrôle sanitaire,
- Le suivi quotidien du taux de désinfectant tout au long du réseau réalisé par la Régie des Eaux Gessiennes.

Limites de qualité : Ces limites sont fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau, sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé du consommateur. Ainsi, c'est à partir de ces paramètres que l'on juge de la qualité de l'eau distribuée.

b. QUALITÉ DE L'EAU

b.1. EAU PRÉLEVÉE ET DISTRIBUÉE DANS LE PAYS DE GEX

L'eau prélevée sur le territoire du Pays de Gex est de très bonne qualité et ne nécessite aucun traitement avant mise en distribution.

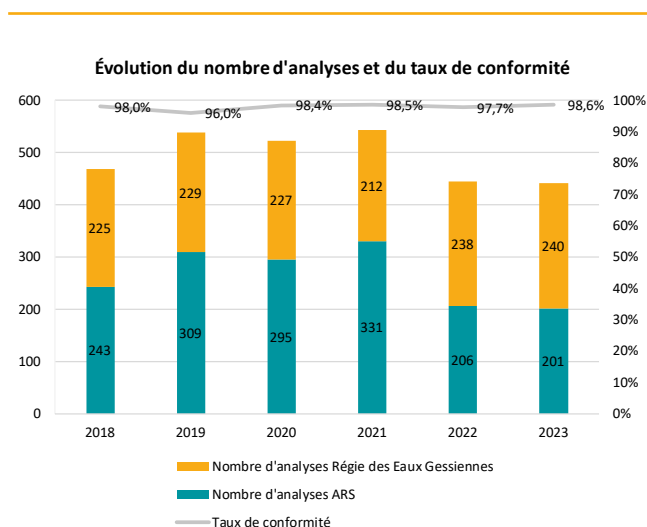
Suite aux recommandations de l'ARS, la Régie des Eaux Gessiennes a installé au cours de l'année des équipements permettant la désinfection de l'eau distribuée sur l'ensemble du territoire. Désormais, chaque ressource mise en distribution bénéficie d'une désinfection par injection de chlore gazeux ou de javel afin de garantir la sécurité sanitaire du lieu de production jusqu'au robinet.

L'eau distribuée par la Régie des Eaux Gessiennes fait l'objet d'un suivi analytique fréquent et rigoureux afin de garantir à ses abonnés une eau de qualité.

Au total, 441 analyses ont été réalisées en 2023 à différentes étapes du parcours de l'eau, depuis le prélèvement dans les ressources du territoire jusqu'à la distribution chez les abonnés.

98,6 % des analyses réalisées en 2023 se sont révélées conformes aux références de qualité.

Le graphique ci-dessous, reprend les analyses faites dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS et les analyses d'autocontrôle effectuées par notre prestataire en différents points du réseau :



b.2. SUIVI CONTINU DE LA QUALITÉ

Soucieuse de distribuer une eau saine et de qualité, la Régie des Eaux Gessiennes a installé en 2023, à titre d'expérimentation, un système de suivi analytique en continu de son réseau d'eau potable.

Le site pilote choisi est l'Unité de Distribution de Greny couvrant les communes de Challex, Péron et Saint Jean de Gonville et parfaitement représentative du territoire gessien à une échelle réduite.

Ce suivi analytique, mis en place depuis la ressource jusqu'au robinet des usagers, s'intègre dans la démarche de PGSSE (Plan de la Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau) dont la réflexion est entreprise depuis le début de l'année 2023.

Il permet de répondre aux exigences :

- De surveillance de la qualité de l'eau tout au long du réseau de distribution de façon permanente,
- De détection et de localisation d'une pollution dès son apparition,
- De meilleure réactivité en cas de nécessité d'intervention corrective,
- De maîtrise et d'optimisation de la désinfection de l'eau,
- De suivi de l'évolution à long terme de la qualité de la ressource.

Le système est composé d'analyseurs multi-paramètres permettant de suivre des indicateurs caractéristiques de la qualité de l'eau installés à différentes étapes du système de distribution. Sur le réseau, des sondes autonomes de mesures du taux de chlore libre permettent un contrôle au plus près des points de distribution. L'ensemble des données est transmis de manière continue au système de

supervision de la Régie des Eaux Gessiennes permettant ainsi une surveillance à distance et l'envoi d'alarme en cas de dépassement de seuils.

Le coût global d'acquisition du matériel s'élève à 55 000 € et son installation a été réalisée par nos équipes.

Au total neuf stations de mesures sont installées :

- Au niveau de la ressource dans la station de pompage de Greny. Un analyseur multi-paramètres contrôle conductivité, température, PH et turbidité,
- Au niveau des stockages dans les réservoirs de Choudans et Péron, une analyse est réalisée sur la température et le chlore libre,
- Sur le réseau d'eau potable : trois points de mesure différents (Challex, Saint Jean de Gonville village, Logras) analysent le chlore libre, la température et la pression,
- En bout de réseau eau potable dans les locaux des stations d'épuration de Challex, Péron et Saint Jean de Gonville, un contrôle est réalisé sur la conductivité, température, le PH, la turbidité et le chlore libre.

À terme, cette surveillance devrait être généralisée à l'ensemble du réseau d'adduction d'eau potable de la Régie des Eaux Gessiennes afin de garantir à tous les usagers gessiens et en toutes circonstances une eau d'une parfaite sécurité sanitaire.



ATP-MÉTRIE

L'ATP-métrie est une méthode rapide de mesure de la contamination biologique de l'eau, en évaluant la présence d'ATP, la molécule énergétique de base présente dans toutes les cellules vivantes. Pour cela on utilise un complexe enzymatique qui dégage de la lumière au contact de l'ATP et il est ensuite possible de doser la quantité d'ATP grâce à un luminomètre.

Rapidité et facilité d'utilisation :

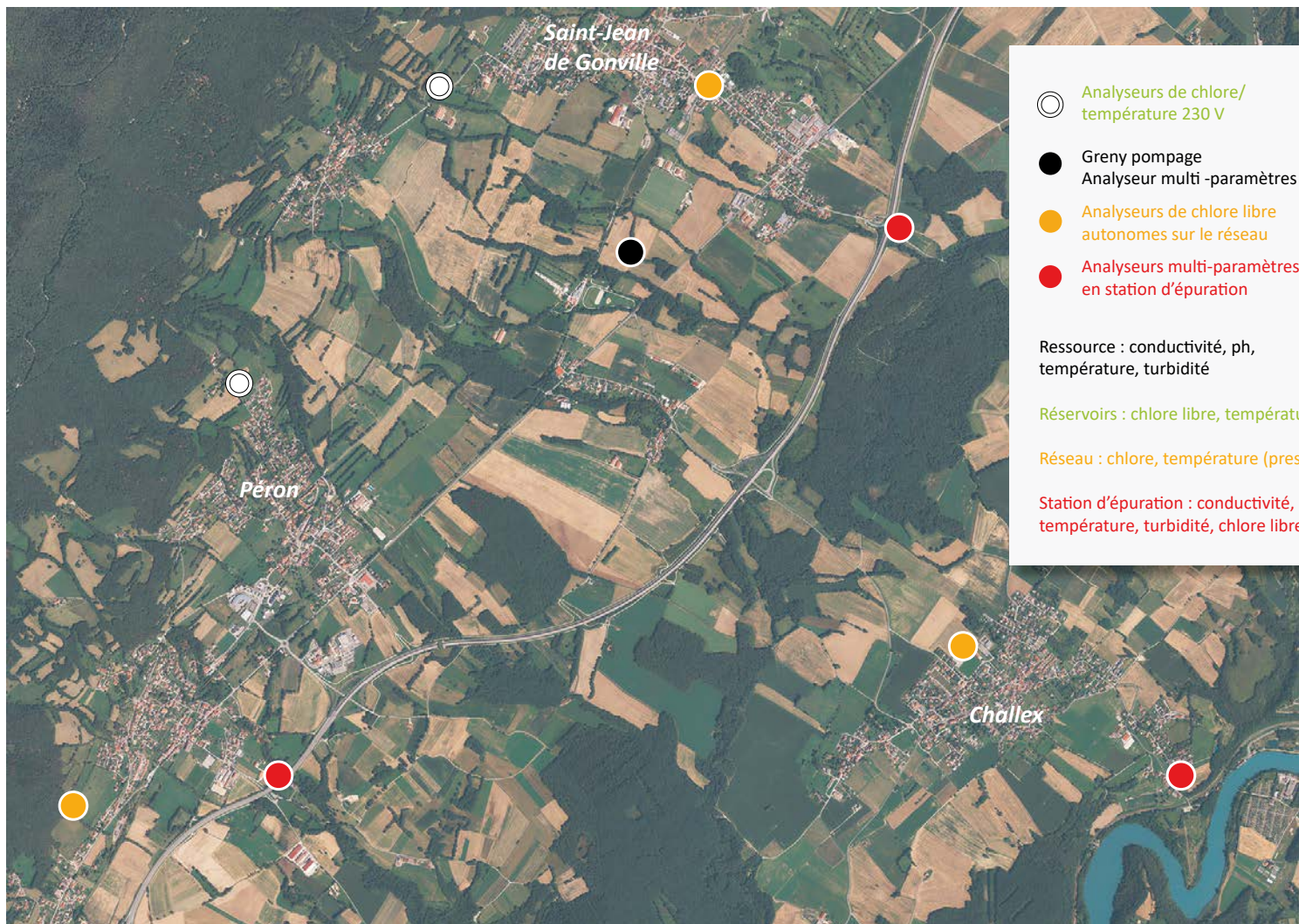
- Les prélèvements et les résultats d'ATP-métrie se font en moins de 15 minutes.
- La méthode est efficace et facile à mettre en œuvre. Le matériel utilisé est compact et transportable, on peut ainsi l'utiliser directement sur site.

Elle permet un contrôle en temps réel :

- L'ATP-métrie permet de mesurer la bonne réalisation du nettoyage d'un réservoir, l'efficacité de la désinfection de l'eau au quotidien ou dans le cadre d'une crise.
- Elle est également utilisée pour s'assurer de l'absence de contamination après les interventions de réparation du réseau.
- Elle diminue les non-conformités lors des contrôles réglementaires, contribuant ainsi à la sécurité sanitaire de l'eau potable.

En résumé, l'ATP-métrie offre une solution rapide et efficace pour surveiller la qualité de l'eau potable et garantir la sécurité sanitaire de l'eau de la ressource jusqu'à l'utilisateur.

STATIONS DE MESURES



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Les ARS (Agences Régionales de Santé) produisent un document annuel qui regroupe les informations concernant la qualité de l'eau dans chaque commune et qui est consultable via le site de la Régie via le lien suivant : <https://www.regieeauxgessiennes.fr/qualite-de-leau/>

Zone de distribution :
il s'agit d'une zone géographique alimentée par la même ressource.

L'indicateur global de qualité :
Il s'agit de la synthèse de la qualité de l'ensemble des paramètres. On peut comparer la valeur obtenue pour l'Unité de Distribution à gauche à l'échelle de valeur à droite.

Commentaire sur la qualité de l'eau

Informations sur l'origine de l'eau, ses traitements éventuels, sa taille, et l'exploitant du réseau.

L'indicateur de qualité pour chacun des principaux paramètres. Classé de A à D.

En scannant le QR code vous pouvez accéder aux analyses réalisées sur votre commune.

À titre d'information la dureté. Ce paramètre ne fait pas l'objet d'une norme.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : DIVONNE LES PRALIES

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A - Eau de bonne qualité
- B - Eau de qualité convenable
- C - Eau de qualité insuffisante
- D - Eau de mauvaise qualité

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DES CURSIERS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (DIVONNE-LES-BAINS), soit 1000 personnes. Le responsable des installations est : « REGIE DES EAUX GESSIENNES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REGIE DES EAUX GESSIENNES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	CLASSE	COMPLÉMENTAIRE
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,75 mg/L Valeur maxi : 1,9 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 282 Valeur maxi : 0 microgramme/L
TURBIDITÉ	A Très bonne qualité	Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certains eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU. Nombre de prélèvements : 8 Valeur maxi : 0,4 NFU
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 26,2 °f Valeur maxi : 26,8 °f

Quelques conseils

- ABSENCE** : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- CHLORE** : Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ADOUCEUR** : Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
- SÈCHERESE** : En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

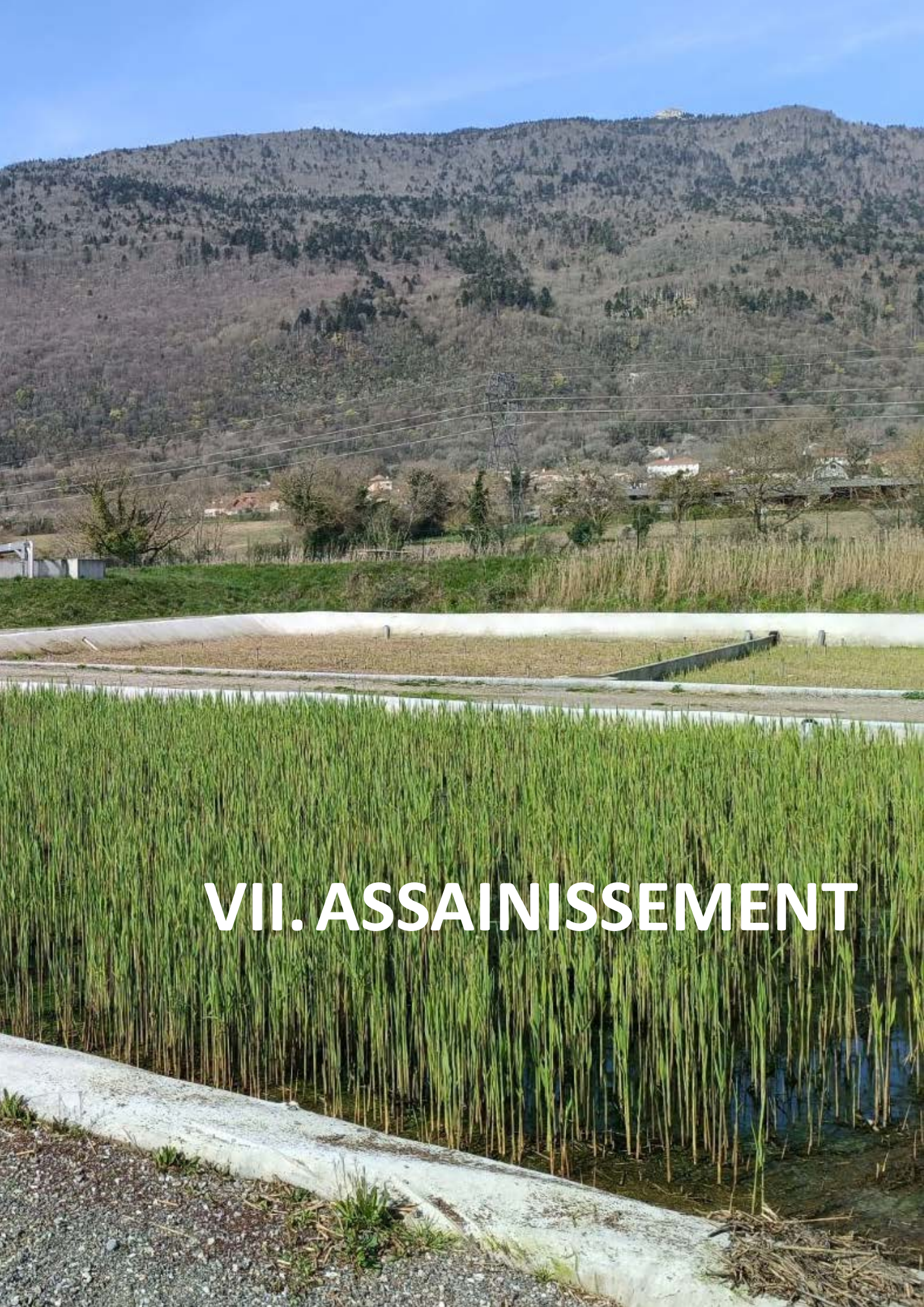
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur la site internet : www.eauxpotables.sante.gouv.fr

Édité le 20/04/2024
UDI: 001000004

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats de certains paramètres de qualité des eaux consommées ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Auvergne-Rhône-Alpes - ARS Auvergne-Rhône-Alpes délégation départementale de l'Ain - 9 rue de la Grenouillère
01000 Bourg-en-Bresse
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ars-d01-environnement-saep@ars.sante.fr





VII. ASSAINISSEMENT

CHIFFRES

CLÉS 2023

50 ouvrages

(stations d'épuration, postes de refoulement,
bassins de stockage)



595 km de
réseau d'eaux usées



81 000 Équivalent-Habitants

traités dans les stations d'épuration,
avec un rendement moyen de 95 %



7,33 km

de réseau renouvelé



52,1 km d'hydrocurage

réalisés et 18,4 km d'inspections télévisées



1 008 m³

de boues chaulées épandues



1. GRANDS CHANTIERS ET FAITS MARQUANTS

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE UNITÉ DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES DE SAINT JEAN DE GONVILLE

Construite en 1992, la station de traitement des eaux usées de St Jean de Gonville (2 500 EH) nécessitait des travaux de rénovation en vue d'assurer la préservation du milieu récepteur, particulièrement sensible, le ruisseau du Rosset, affluent du Roulave puis de l'emblématique rivière transfrontalière, l'Allondon, car abritant notamment des populations d'écrevisses à pieds blancs.

Le choix de Régie des Eaux Gessiennes s'est porté sur une technologie à boues activées pour la filière de traitement des eaux usées, dimensionnée pour 4 000 EH, comprenant :

- Le raccordement des effluents au niveau du site actuel et transfert vers le nouveau site par système de refoulement après dégrillage grossier.
- L'étape de prétraitement par dégrillage fin puis dessablage/dégraissage.
- Le traitement biologique par un bassin d'aération.
- Le traitement physico-chimique du phosphore.
- La séparation des effluents/boues par clarificateur raclé.

Le traitement des boues est effectué par séchage sur Lits Plantés de Roseaux (LPR) par extraction de la liqueur mixte depuis le bassin d'aération. L'objectif du massif filtrant est de retenir la plus grande majorité des matières solides, tout en garantissant une perméabilité suffisante pour évacuer l'eau contenue dans les boues.

Vidéo du chantier



Les objectifs de développement durable ont été pris en compte avec l'intégration dans le programme de construction de :

- La réduction des risques de pollution du milieu naturel par la requalification du bassin d'aération de l'actuelle station en bassin de stockage restitution (300 m³) permettant de capter une partie des effluents au-delà du dimensionnement de la filière de traitement, avant rejet au ruisseau.
- La réduction de consommation d'eau potable par la création d'un groupement de production d'eau industrielle.
- La réduction de la consommation énergétique par la récupération et la valorisation de la chaleur de l'air process en produisant de l'eau chaude permettant de chauffer les bâtiments.

Par application de l'Arrêté Préfectoral, la mise en service des nouvelles installations devra obligatoirement être réalisée avant la fin de l'année 2024.

Le budget de cette opération est de 4 454 588 € HT (travaux uniquement, hors acquisitions foncières, honoraires ingénierie et divers), financé par la Régie des Eaux Gessiennes, avec le soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du conseil départemental de l'Ain.

Ce chantier d'envergure a fait l'objet d'une cérémonie dite de « pose de première pierre » en présence du président de Pays de Gex Agglomération, du président de la Régie des Eaux Gessiennes, de la vice-présidente de la Régie des Eaux Gessiennes, du président du comité technique de la Régie des Eaux Gessiennes et de nombreux élus du territoire gessien.



Pose de la première pierre



CHEMIN DE BEUDET À FARGES



ROUTE DES ALPES À PRÉVESSIN-MOËNS



Renouvellement du réseau de collecte des eaux usées chemin de Beudet, commune de Farges.



Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement par la réduction des eaux claires parasites et la préservation des milieux naturels.

- Fourniture et pose de 170 ml de canalisation fonte ductile assainissement revêtement zinc-aluminium de DN 250 mm.
- Renouvellement de 8 branchements eaux usées.



Montant des travaux : 153 415,66 € HT.



Durée : 13 semaines



Renouvellement et mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées, renouvellement et renforcement de la canalisation d'eau potable, route des Alpes, commune de Prévessin-Moëns



Assainissement : Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement par la mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées et la suppression de déversoir d'orage. Préservation des milieux naturels.

- Fourniture et la pose de 420 ml de canalisation en fonte ductile assainissement de DN 300 mm.
- Renouvellement de 13 branchements eaux usées.



Eau potable : Réduction des fuites et préservation de la ressource en eau.

- Fourniture et la pose de 420 ml de canalisation en fonte ductile eau potable de DN 150 mm.
- Fourniture et la pose de 45 ml de canalisation en fonte ductile eau potable de DN 100 mm.
- Renouvellement de 13 branchements eau potable.



Montant des travaux : 466 058,07 € HT.



Durée : 24 semaines



RUE DU MONT BLANC À SAINT GENIS-POUILLY



Renouvellement par technique sans tranchée (chemisage) et renouvellement en tranchée du réseau de collecte des eaux usées, renouvellement de la canalisation d'eau potable rue du Mont-Blanc à Saint-Genis-Pouilly.



Assainissement : Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement par la mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées et la suppression d'eaux claires parasites. Préservation des milieux naturels.

- Fourniture et pose de 317 ml de canalisation en fonte ductile assainissement DN 300 mm, de 436 ml de canalisation en fonte ductile assainissement DN 200 mm, rue du Salève.
- Chemisage de la conduite existante en amiante ciment DN 200 mm et 350 mm sur 520 ml.
- Renouvellement de 26 branchements eaux usées.



Eau potable : Réduction des fuites et préservation de la ressource en eau.

- Fourniture et pose de 77 ml de canalisation fonte ductile eau potable DN 150 mm.
- Fourniture et pose de 484 ml de canalisation fonte ductile eau potable DN 100 mm.
- Renouvellement de 20 branchements eau potable.



Montant des travaux : 893 250,26 € HT.

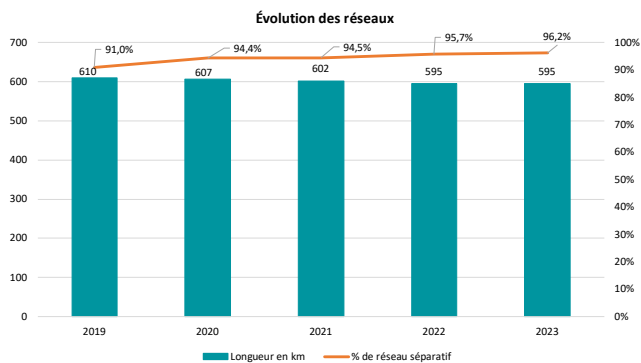


Durée : 29 semaines

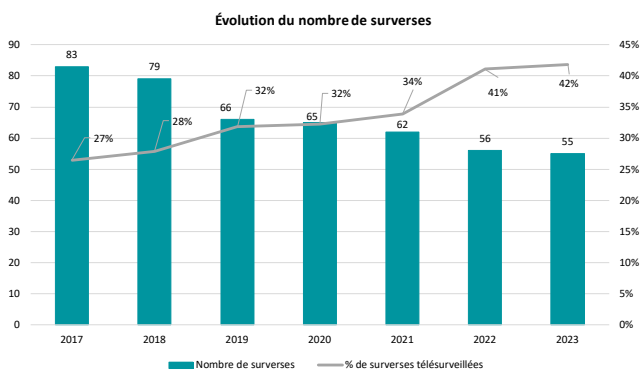


2. RÉSEAUX

Le réseau de collecte des eaux usées de la Régie des Eaux Gessiennes s'étend sur près de 595 km. 96,2 % du réseau est en séparatif, c'est-à-dire qu'il collecte uniquement les eaux usées. 3,8 % du réseau est en unitaire, il collecte à la fois les eaux usées et eaux pluviales. Des travaux de mise en séparatif se poursuivent actuellement.



Afin de préserver l'environnement, la Régie cherche également à diminuer le nombre de rejets directs au milieu naturel. Des mesures sont mises en place afin de préciser nos choix finaux : des travaux de suppression ou de mise en conformité des surverses, des obturations définitives ou temporaires, de la mise en place de mesures télésurveillées afin de recevoir des alertes. L'objectif final est d'équiper toutes les surverses, même si les obligations réglementaires ne nous l'imposent pas.

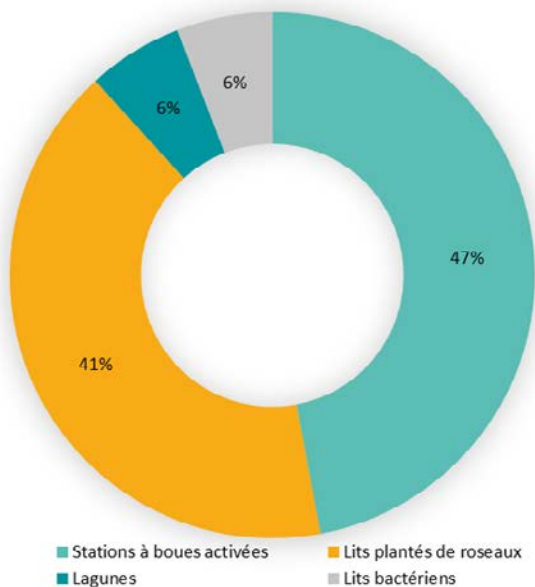


3. OUVRAGES

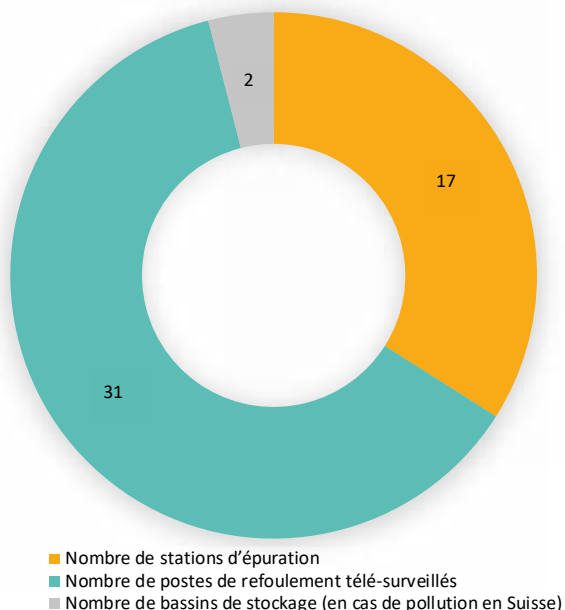
Le traitement des eaux usées du Pays de Gex est assuré en partie en France et en partie en Suisse. Pour cela, la Régie des Eaux Gessiennes dispose de 17 stations d'épuration (STEP), de 31 postes de refoulement et de 2 bassins permettant la rétention des effluents en cas de pollution ou maintenance du réseau en aval. La capacité de traitement globale des stations d'épuration exploitées par la Régie représente 43 445 Équivalent-Habitants (EH). 47 % des installations sont de type boues activées. 41 % sont des filières extensives de type filtres plantés de roseaux. La quasi-totalité des ouvrages est télésurveillée, à l'exception des 2 installations dont le processus ne nécessite pas d'énergie. Ceci permet une surveillance continue des installations et, de ce fait, permet d'éviter toute pollution accidentelle des milieux naturels.



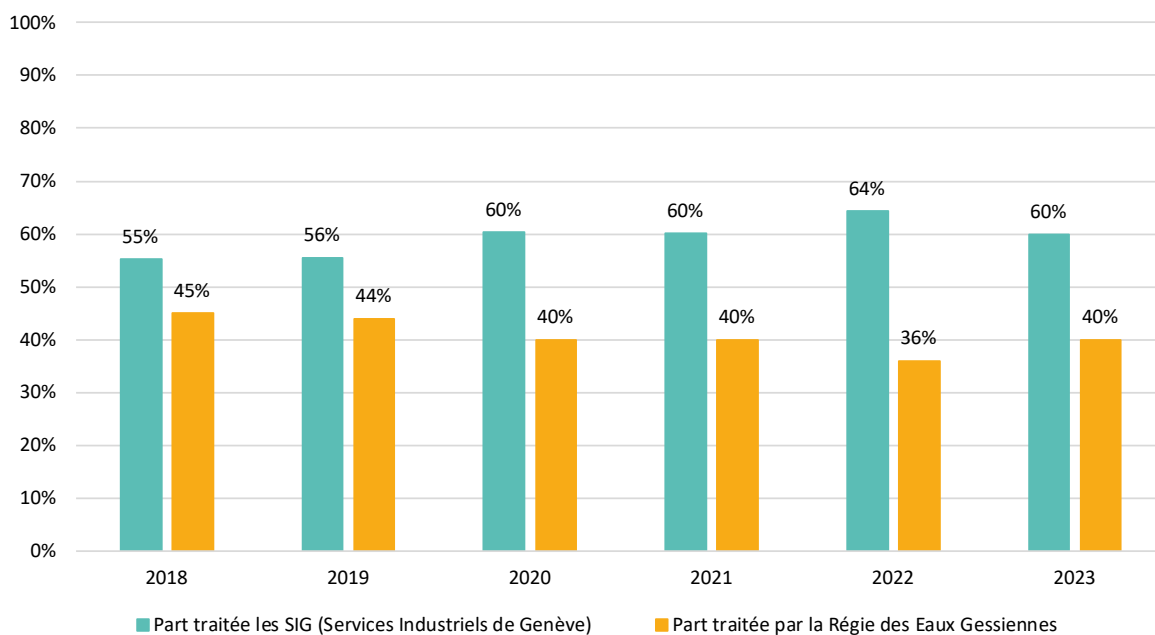
Type de stations



Détail des ouvrages



Évolution de la part des eaux usées traitées en France et en Suisse



LA RÉGIE S'ENGAGE DANS LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

BASSIN DE STOCKAGE/RESTITUTION (BSR) SUR LA COMMUNE DE FERNEY-VOLTAIRE

Depuis sa création, la Régie des Eaux Gessiennes n'a cessé de diriger ses investissements vers des projets permettant de limiter l'impact de son activité sur l'environnement. Chaque projet est étudié pour réduire la consommation énergétique, pour réduire les rejets sans traitement au milieu naturel et pour améliorer les rejets des stations de traitement.

Pour les années à venir, afin d'éviter des déversements d'eaux polluées dans le cours d'eau transfrontalier du Gobé en cas d'avarie, il est prévu, de réaliser un nouveau bassin de stockage/restitution sur la commune de Ferney-Voltaire. D'une capacité de 3 000 m³, il aura pour fonction d'écarter les débits de pointe liés aux événements pluvieux mais également de stocker 12 heures d'écoulement en cas de pollution ou de réalisation d'une intervention en aval.

STATION D'ÉPURATION DE L'OUДАР



Le remplacement de la racle de fond du clarificateur a été réalisé en septembre 2023. Cette dernière était tombée en fond de bassin perturbant ainsi le fonctionnement optimal de l'UDEP (Unité de Dépollution des Eaux Polluées). Cette intervention a nécessité l'intervention des plongeurs.



POSTE DE REFOULEMENT DE FARGES

Pour le renouvellement d'une pompe de ce poste, la Régie a opté pour un système de pompage des eaux usées avec intelligence intégrée. Cette pompe est capable d'identifier ses propres conditions de fonctionnement dans son environnement en adaptant ses performances en temps réel.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Depuis sa création, la Régie étudie différents scénarii, équipe des ouvrages, réalise des travaux et contrôle ses ouvrages afin d'économiser de l'énergie, comme avec par exemple :

- L'installation de panneaux photovoltaïques sur la station de Léaz Bourg afin d'éviter de créer de grandes longueurs de réseau électrique.
- La gestion des effluents par lits plantés de roseaux à Collonges, Pougny Étournel, Péron Greny, Challex et les 3 UDEP de Léaz afin de réduire la consommation électrique des pompages et de l'aération par turbine ou surpresseurs. Ces stations nécessitent néanmoins une emprise foncière plus importante que les stations dites classiques.



- La récupération de chaleur des surpresseurs de l'UDEP de Divonne les Bains, et bientôt de ceux de la nouvelle UDEP de Saint Jean de Gonville, afin de chauffer des locaux ou d'avoir des points d'eau chaude sur toute l'UDEP.
- La gestion des boues par lits plantés de roseaux sur la future UDEP de Saint de Gonville afin de réduire la consommation électrique des centrifugeuses ou le transfert de boues liquides par camion.
- La mise en place de pompage sur variateur de fréquence permettant de réduire les démarrages des équipements qui consomment beaucoup d'énergie (poste général Farges, et bientôt le poste des Ceytines ainsi que la station de Versonnex).



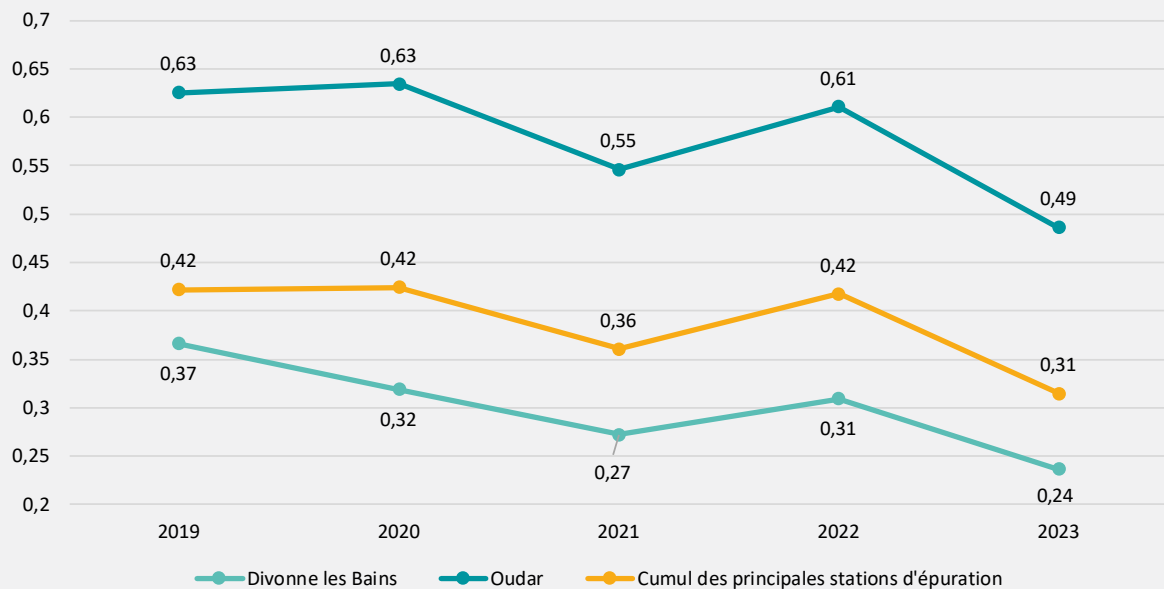
- La mise en place de sondes redox pour remplacer le fonctionnement en cadence/durée des aérations des UDEP à boues activées (UDEP Mijoux, Lélex et Péron en 2022/2023).
- La mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales, afin de réduire les pompages dus à la présence d'eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées.
- Le contrôle de branchements publics et privés afin de réduire d'éventuels apports d'eaux parasites.

Malgré une année 2023 particulièrement pluvieuse et des volumes collectés en forte hausse, la consommation en électricité des différents ouvrages de traitement n'a que très peu progressé.



Visite pédagogique sur le site de la station d'épuration de Léaz Bourg

Évolution du ratio de consommation électrique en KW/m³ des stations d'épurations

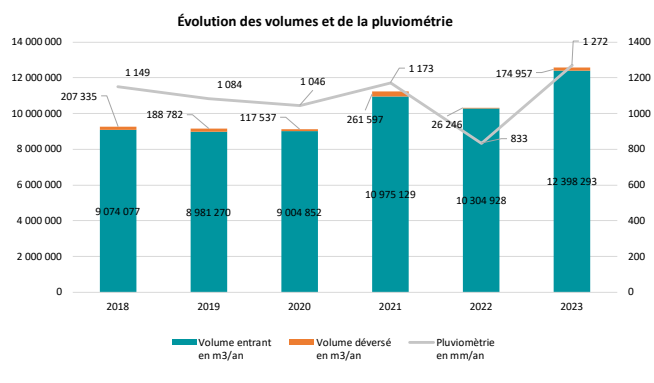


4. COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ

a. VOLUMES COLLECTÉS PAR LES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

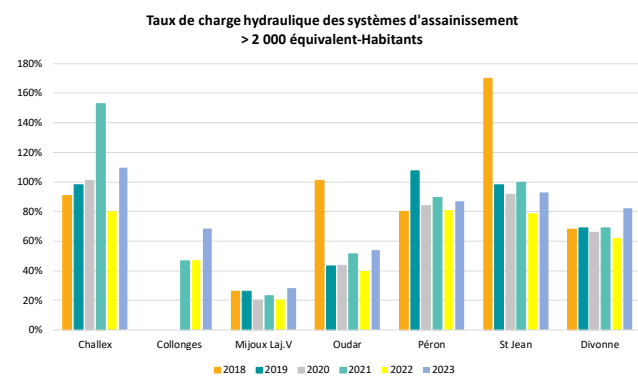
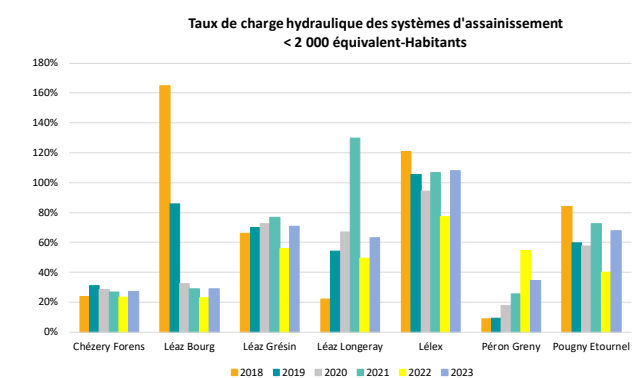
La pluviométrie était plus importante en 2023 qu'en 2022 : 833,2 mm en 2022 pour 1 272 mm en 2023, soit une augmentation de 53 %.

Les débits entrants (+ 18 % en 2023) et déversés au milieu naturel (+ 85 % en 2023) en tête des unités de dépollution ont augmenté par rapport à l'année précédente. Les volumes déversés représentent 1,39 % des volumes collectés par les réseaux d'eaux usées.



b. VOLUMES ET CHARGES TRAITÉS

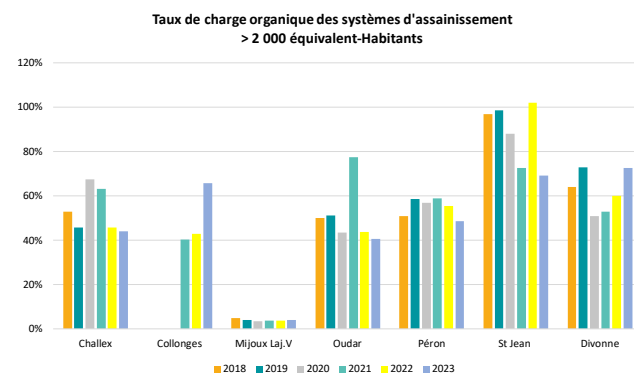
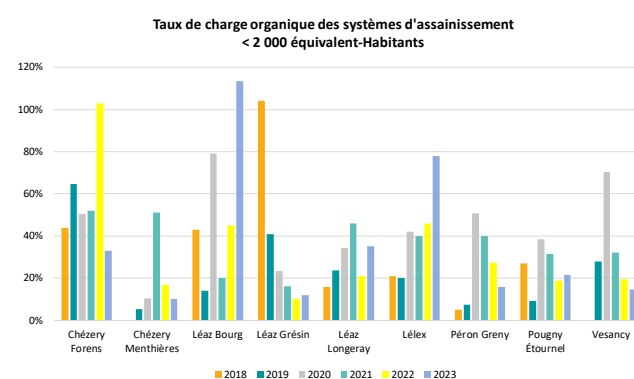
b.1. CHARGES HYDRAULIQUES



Les graphiques, ci-contre, représentent le taux de charge par rapport au débit nominal des stations d'épuration. L'année 2023 a été marquée par de fortes précipitations et est peu représentative de l'évolution des volumes reçus sur les installations d'assainissement.

Sur le long terme, une tendance à la baisse des taux de charge hydraulique est observée. En effet, dans un objectif de réduction des eaux claires parasites, la Régie des Eaux Gessiennes mène une politique ambitieuse de renouvellement de réseaux d'eaux usées et de mise en séparatif. Les stations d'épuration de Challex, Lélex, Péron et Saint Jean de Gonville restent surchargées hydrauliquement (en moyenne supérieur à 85 % de leur charge nominale).

b.2. CHARGES POLLUANTES

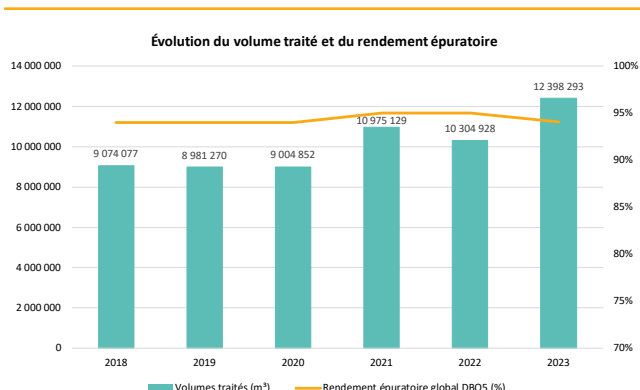


Les graphiques, ci-dessus, présentent le taux de charge organique par rapport à la charge nominale des stations.

Les installations actuelles ont une charge inférieure à 80 % à l'exception de la station d'épuration de Saint Jean de Gonville qui est en cours de renouvellement. La station de Léaz Bourg est chargée au delà de son dimensionnement nominal selon l'unique bilan d'autosurveillance réalisé en 2023. Cependant, cette valeur ne semble pas représentative du taux de charge habituel.

c. PERFORMANCES ÉPURATOIRES (rendements)

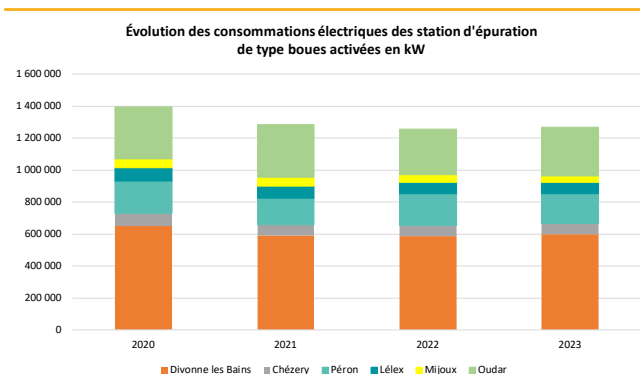
Malgré les forts volumes d'eaux constatés en entrée des UDEP, les performances des stations sont correctes pour l'ensemble des paramètres de rejet à respecter réglementairement.



d. CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les sites les plus énergivores sont les stations d'épuration de type boues activées. Ces ouvrages ont besoin d'énergie pour le pompage des effluents, le fonctionnement des équipements de prétraitement, l'aération des bactéries dans les bassins et la déshydratation des boues.

L'aération de six UDEP est gérée par des sondes oxygène/redox. Les réglages ont été modifiés en 2023 sur Mijoux. Les sondes ont été opérationnelles sur Péron et Lélex au cours de l'année 2023 (Chézery-Forens en 2021).



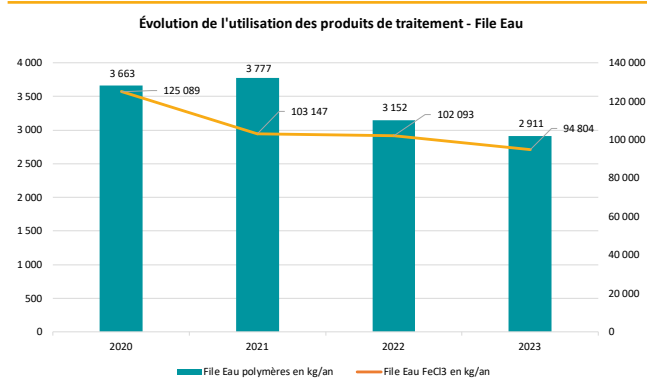
Depuis 2020, la Régie a économisé 126 219 kW, soit 10 % de la consommation annuelle. Cela représente la consommation annuelle d'environ 60 foyers de 4 personnes.

e. PRODUITS DE TRAITEMENT

Pour le traitement des eaux usées, deux types de produits réactifs sont utilisés selon la filière :

- Le chlorure ferrique pour le traitement du phosphore dans le cas de normes de rejet inhérentes à un cours d'eau sensible (stations de Mijoux / Divonne les Bains / Versonnex),

- Le polymère pour les stations nécessitant un traitement tertiaire comme les stations de Divonne les Bains et Versonnex.

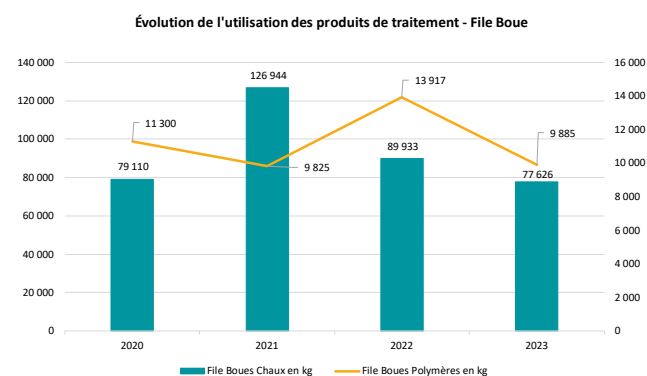


Pour le traitement des boues, deux types de produits de traitement sont également utilisés :

- Le polymère pour les stations équipées d'une déshydratation,
- La chaux vive pour hygiéniser les boues avant épandage.

Depuis la crise sanitaire, les boues des stations de Péron, Farges, Saint Jean de Gonville, Mijoux, Lélex, Chézery-Forens sont envoyées en compostage après déshydratation par centrifugeuse. Elles ne sont donc plus chaulées.

Pour les stations de Divonne les Bains et Versonnex, les boues continuent à être déshydratées et chaulées, afin d'être épandues.

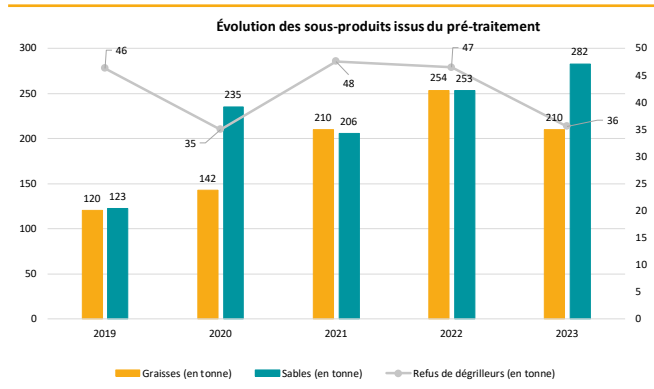


f. SOUS-PRODUITS

f.1. PRÉ-TRAITEMENT : REFUS/GRILLE/SABLES

La première étape de traitement des eaux usées consiste à piéger les éléments en suspension dans l'effluent. Ces prétraitements produisent ainsi un certain nombre de déchets. Après leur conditionnement, ils sont ensuite transportés vers des filières d'élimination agréées. Les refus de grille constitués des éléments solides les plus grossiers tels que les lingettes à usage unique sont incinérés sur le site du SIVALOR implanté sur la commune de Valserhône. Les graisses et sables sont, quant à eux, acheminés vers la

station d'épuration de Groissiat.
 Au cours de l'année 2024, un test va être réalisé pour traiter



l'ensemble des graisses des stations d'épuration du territoire sur la station de traitement de Divonne les Bains, cette dernière possédant sa propre unité de traitement de graisses.

f.2. LE TRAITEMENT DES BOUES

Pour les stations conçues sur le principe des boues activées, le deuxième étage de traitement consiste à éliminer la pollution dissoute dans les effluents par un procédé biologique. Ainsi les bactéries, mises en présence d'oxygène, vont dégrader la pollution organique. Ces bactéries se développent et sont extraites régulièrement des bassins sous forme de boues afin de maintenir une biomasse constante. Ces boues sont ensuite déshydratées pour être valorisées en épandage agricole ou en compostage.



Hangar de stockage des boues de la station de Divonne les Bains avant épandage

f.3. CURAGE DES BOUES ISSUS DES LITS PLANTÉS DE ROSEAUX

Pour les stations à lits plantés de roseaux et les lagunes, les boues sont curées dès lors que les étages de traitement sont saturés en boues (10 à 15 ans de fonctionnement en fonction de la charge d'entrée). Ainsi en 2023, les boues de la station de Pougny Etournel ont été ramassées sur les lits du 1er étage. Les roseaux ont d'abord été faucardés, puis les boues ont été extraites, stockées et bâchées sur site pour séchage en vue d'un épandage en 2024. En 2024, il est prévu de réaliser le curage des lits de l'UDEP de Challex.



f.4. ÉPANDAGE

Sur les UDEP de Divonne les Bains et Versonnex, les boues sont déshydratées et chaulées. Ceci permet de limiter la quantité de boues et de les hygiéniser ; c'est-à-dire de stopper l'activité bactérienne et le processus de fermentation afin de limiter les odeurs et de juguler les risques biologiques lors de l'épandage.

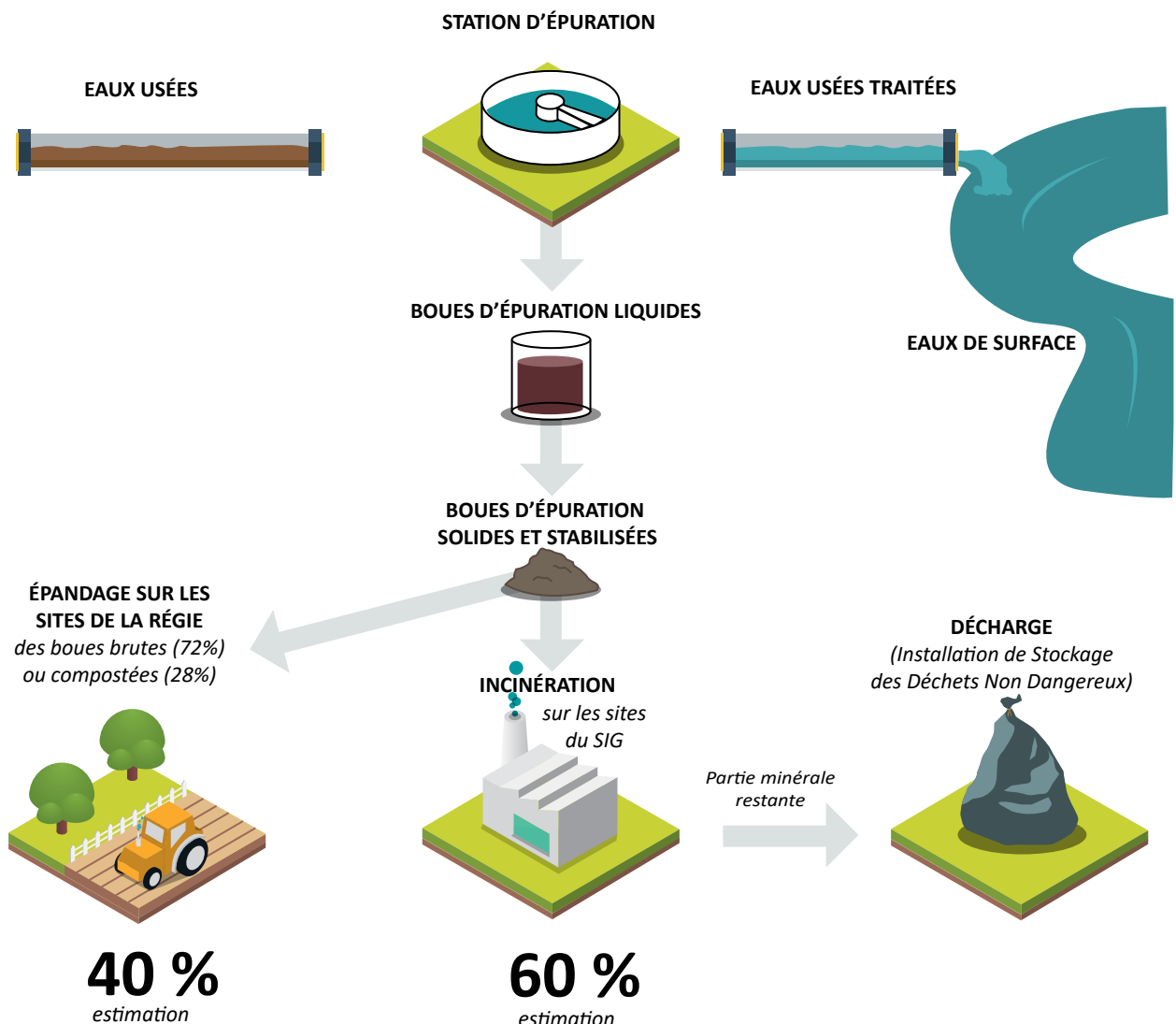
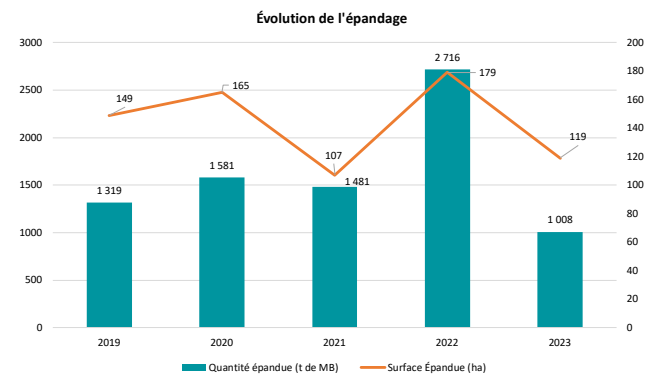


La valorisation agricole des boues est une pratique recommandée par l'agence de l'eau qui présente de nombreux avantages d'ordres pratique, économique et écologique. Elle permet notamment de fertiliser et d'amender le sol et réduire ainsi les apports d'engrais de synthèse. Mais également de réduire l'empreinte carbone liée au transport des engrais grâce à la proximité entre le lieu de production et d'utilisation.

Il existe peu d'alternatives à l'épandage et elles présentent, par ailleurs, de nombreux inconvénients :

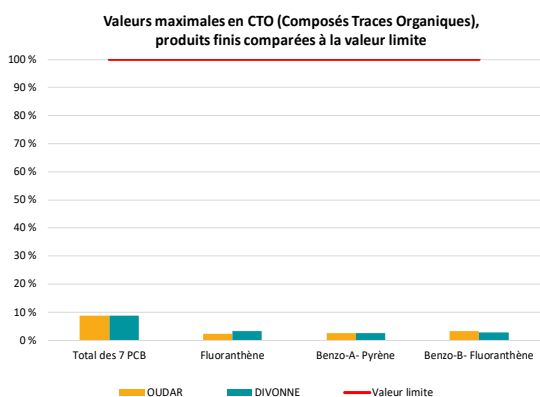
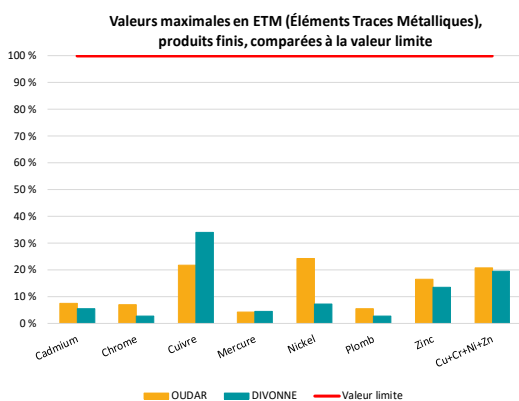
- Mise en décharge : il s'agit d'une filière de secours qui ne présente aucun intérêt en termes de valorisation. Elle n'est pas considérée par l'agence de l'eau comme une filière conforme,
- Incinération : la combustion des boues libère du CO2 et participe ainsi au réchauffement climatique,
- Méthanisation : elle nécessite de lourds investissements et un gisement de boues important pour produire une quantité de gaz suffisante pour être valorisée,
- Compostage : il existe peu d'installations permettant le compostage de boues, ce qui peut impliquer une distance de transport importante. Le compost est également épandu sur les terrains agricoles.

La Régie est soumise à un plan d'épandage qui a été actualisé en 2022. En 2023, 1008 m³ de boues chaulées ont été épandues sur 119 hectares.



f.5. QUALITÉ DES BOUES

Les boues épandues font l'objet d'un suivi analytique très important afin de s'assurer de leur innocuité. Les paramètres mesurés sont d'ordre physico-chimique notamment les éléments « traces métalliques » ou les composés « traces organiques » mais également « microbiologiques ». Au total, ce sont plus de 60 analyses qui sont réalisées annuellement.



Les PCB, ou polychlorobiphényles, sont des composés chimiques de synthèse fabriqués massivement dans les années 1920. Ils ne se produisent pas naturellement et ont la particularité de contenir des atomes de chlore. Ces substances étaient largement utilisées dans l'industrie en raison de leurs propriétés. Ils étaient notamment utilisés dans les transformateurs électriques et sont également connus sous le nom de pyralène. Leurs effets toxiques avérés sur la santé ont conduit à une interdiction de leur utilisation en France depuis 1987.

Les boues épandues sur le territoire gessien sont particulièrement saines, les valeurs mesurées sont très inférieures aux limites réglementaires pour l'ensemble des paramètres.

100 % des analyses sont conformes à l'arrêté du 8 janvier 1998 et permettent l'épandage en toute sécurité.

f.6. ANALYSE DES SOLS

44 analyses de sol ont été réalisées sur des parcelles à épandre en 2023 afin de s'assurer de leur capacité à accueillir les boues d'épandage.

Du fait d'un pH inférieur à 7, une parcelle a été déclarée inapte à l'épandage jusqu'à un retour à la normale.

Excepté le nickel, les concentrations en ETM analysées sur les échantillons de sol prélevés sont inférieures aux seuils réglementaires. Le nickel est un élément métallique naturellement élevé sur le périmètre du plan d'épandage du fait de la géologie des terrains du Pays de Gex.

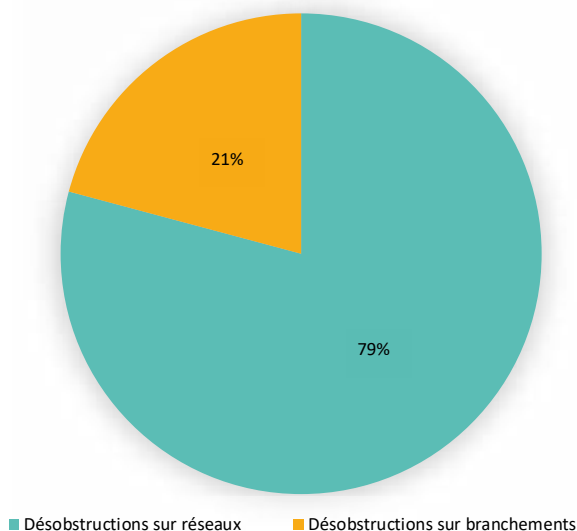
g. INTERVENTIONS REALISÉES

g.1. DÉSOBSTRUCTION DES RÉSEAUX

11 points noirs sont recensés sur les réseaux d'assainissement du territoire. Cela correspond aux points sensibles identifiés par les agents de la Régie et aux tronçons de réseaux sur lesquels la Régie est intervenue au moins 2 fois au cours de l'année. Ils font l'objet d'une surveillance accrue avec la réalisation de curages préventifs supplémentaires.

48 désobstructions ont été réalisées sur le domaine public en 2023, soit 33 % de moins qu'en 2022.

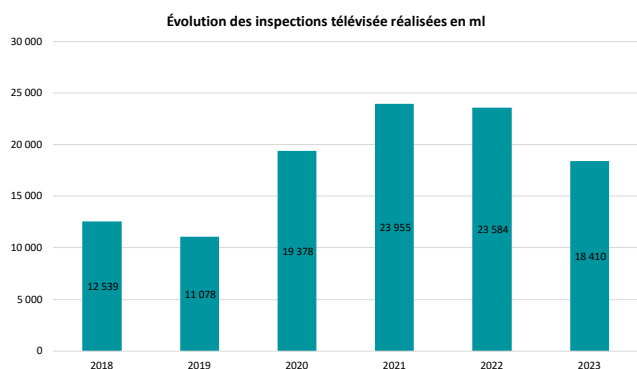
Désobstructions réseaux/branchements



La majorité des bouchages sont dus à la présence des lingettes. Pour rappel, le règlement de service de la Régie des Eaux Gessiennes interdit, tout comme pour les éléments solides, leur rejet au réseau d'assainissement.

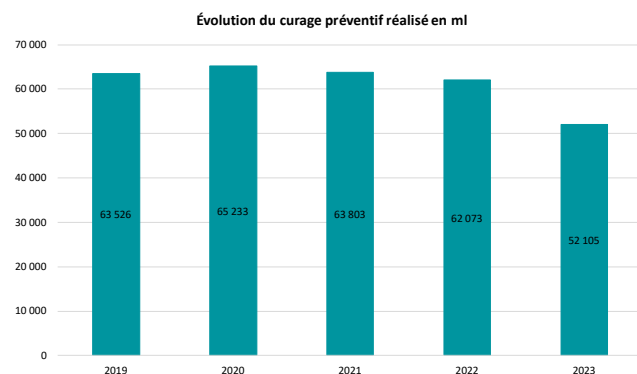
g.2. INSPECTIONS TÉLÉVISÉES

La Régie des Eaux Gessiennes réalise régulièrement des inspections télévisées afin de vérifier l'état des réseaux et d'en améliorer sa connaissance globale. À cet effet, en 2023, 12 142 ml de conduites ont été géolocalisées sur les 18 410 ml contrôlés. Ceci représente 3,1 % du linéaire total. À ce linéaire, il faut rajouter 3 436 ml de branchements assainissement inspectés et géolocalisés.



g.3. CURAGES PRÉVENTIFS

Le maintien en bon état de fonctionnement des réseaux et la réduction des déversements au milieu naturel suite à des dysfonctionnements du réseau d'assainissement sont les principaux objectifs de la Régie. Ainsi en 2023, 52 105 ml de canalisation ont été entretenues par hydrocurage. Cela correspond à 8,8 % du linéaire total du réseau de collecte des eaux usées.

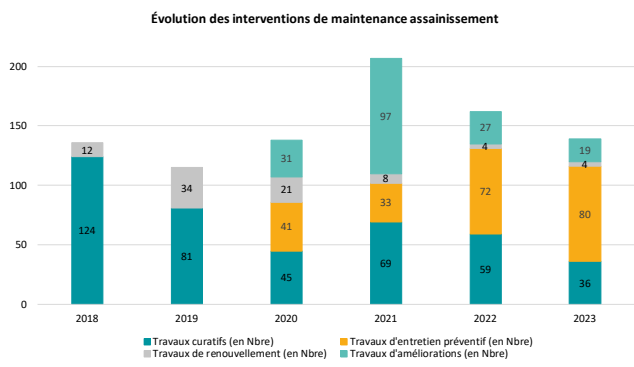


g.4. INTERVENTIONS SUR OUVRAGES

L'exploitation des ouvrages assainissement est assurée par une équipe de 5 agents à temps plein ainsi qu'un agent en contrat d'apprentissage par alternance. Cette équipe est par ailleurs renforcée, pour les opérations de dépannage et de renouvellement des équipements électromécaniques, par l'équipe de maintenance (5 personnes).

En 2023, 139 interventions de maintenance ont été réalisées parmi lesquelles :





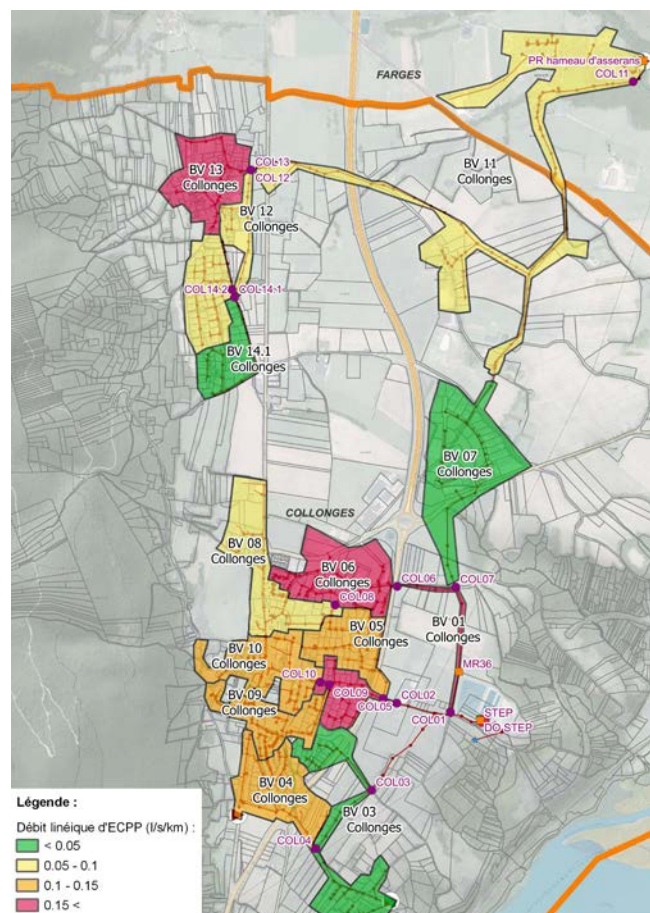
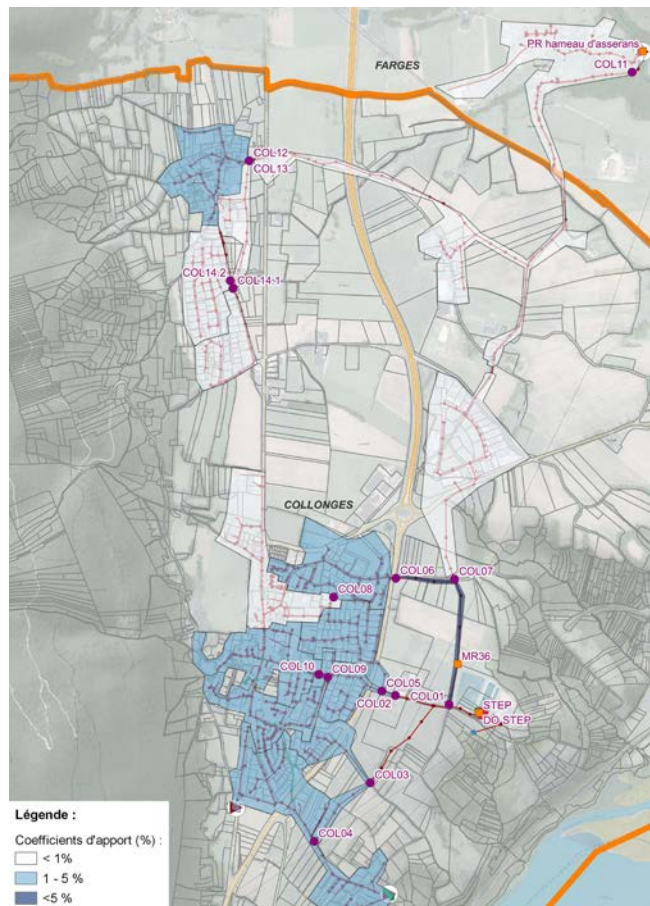
g.5. MISE EN PLACE D'UN DIAGNOSTIC PERMANENT

L'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020, fixe les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif. Son article 12 prévoit que les maîtres d'ouvrage mettent en place « une surveillance des systèmes de collecte des eaux usées et des stations d'épuration en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité, d'une part, et une surveillance du milieu récepteur du rejet, d'autre part ». Il mentionne ainsi une obligation de mettre en place un diagnostic permanent pour les agglomérations d'assainissement de taille supérieure ou égale à 10 000 Équivalent-Habitants au plus tard le 31 décembre 2021. Par une approche progressive et pragmatique d'amélioration continue, l'objectif est d'optimiser l'exploitation et les performances, de permettre à la collectivité d'optimiser ses investissements, de reconquérir la qualité des milieux récepteurs.

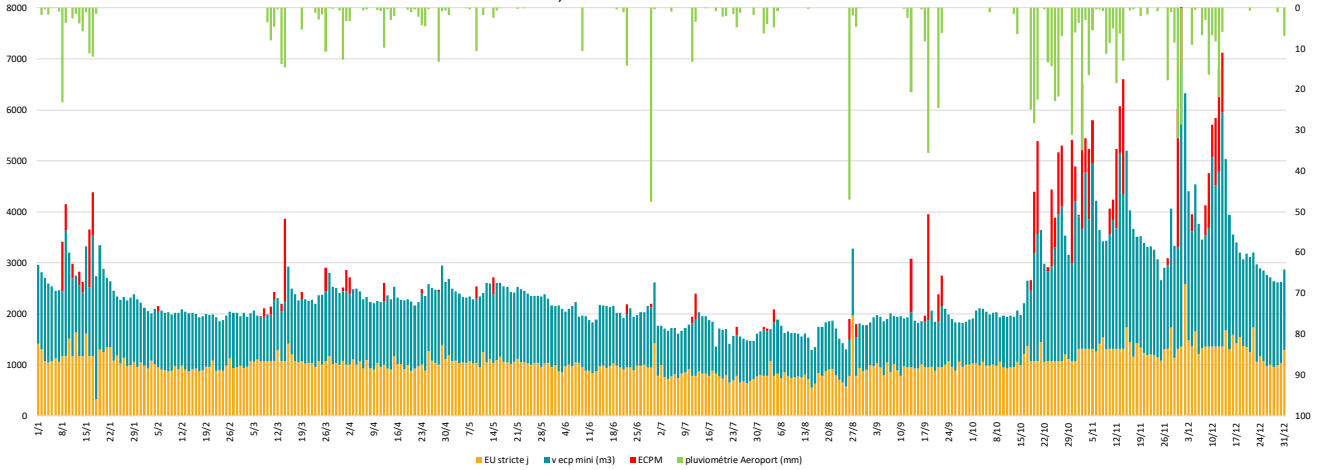
Ce diagnostic permanent a été mis en place en 2021 sur les trois systèmes d'assainissement les plus importants du Pays de Gex, à savoir le bassin de Chouilly (qui s'étend de Gex à Thoiry), le bassin de l'Est Gessien (qui comprend les communes de Ferney-Voltaire, Ornex et une majorité de la commune de Prévessin-Moëns) ainsi que le bassin de Divonne-les-Bains.

Il permettra en particulier :

- L'amélioration de la connaissance patrimoniale, la communication avec les sites, des gains obtenus à la suite des travaux,
- L'évolution de certaines données d'exploitation et les investigations complémentaires à mettre en œuvre (interventions curatives sur réseaux, interventions électromécaniques, rejets au milieu naturel par des surverses, contrôles des branchements, ...),
- Le diagnostic de l'ouvrage d'épuration (suivi des eaux claires parasites, de l'évolution des saturations hydrauliques et polluantes, de l'amélioration des ratios énergétiques, des paramètres de pollution et de consommation de produits...).
- Le diagnostic du système de collecte (mise en place de pluviomètres supplémentaires pour couvrir l'ensemble du territoire, recherche et élimination des eaux claires parasites, suppression de rejet direct au milieu naturel).



Évolution des EU, ECP et ECPM



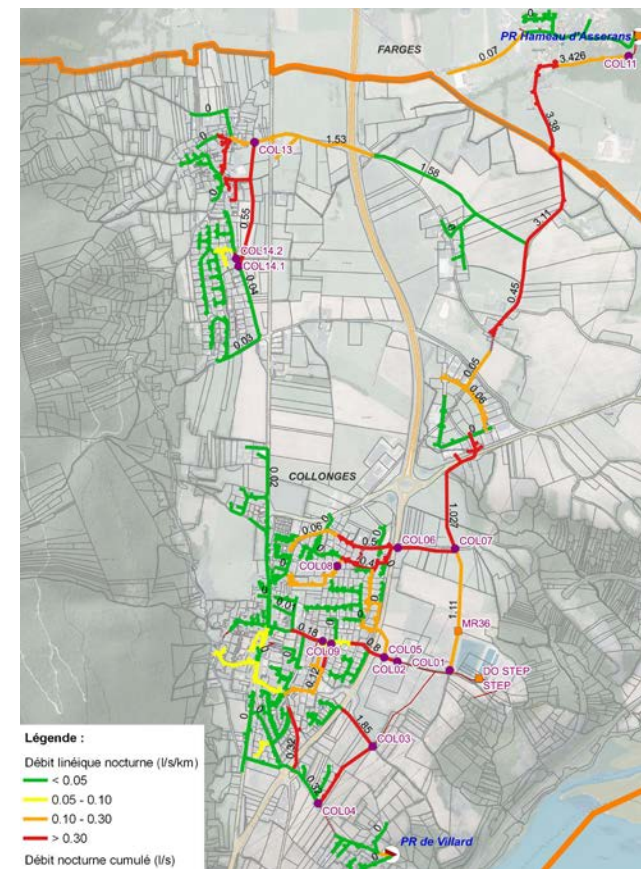
Des mesures de débits sont en place dans tout le Pays de Gex. Elles permettent de définir des secteurs sur lesquels il faut éliminer des eaux claires parasites : Eaux Claires Parasites permanentes (ECP en lien avec les nappes) et/ou Eaux Claires Parasites Météoriques (ECPM en lien avec la pluie).

5. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT

a. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT ET RÉHABILITATION DU RÉSEAU

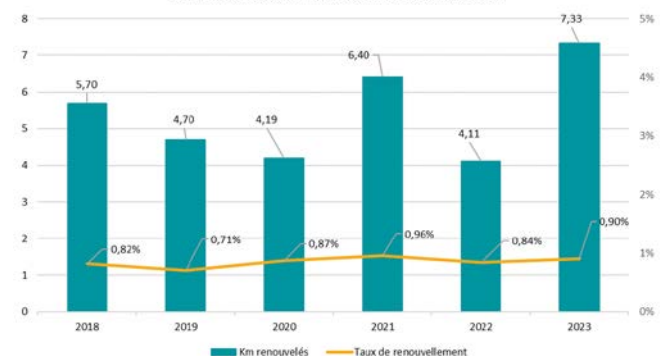
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

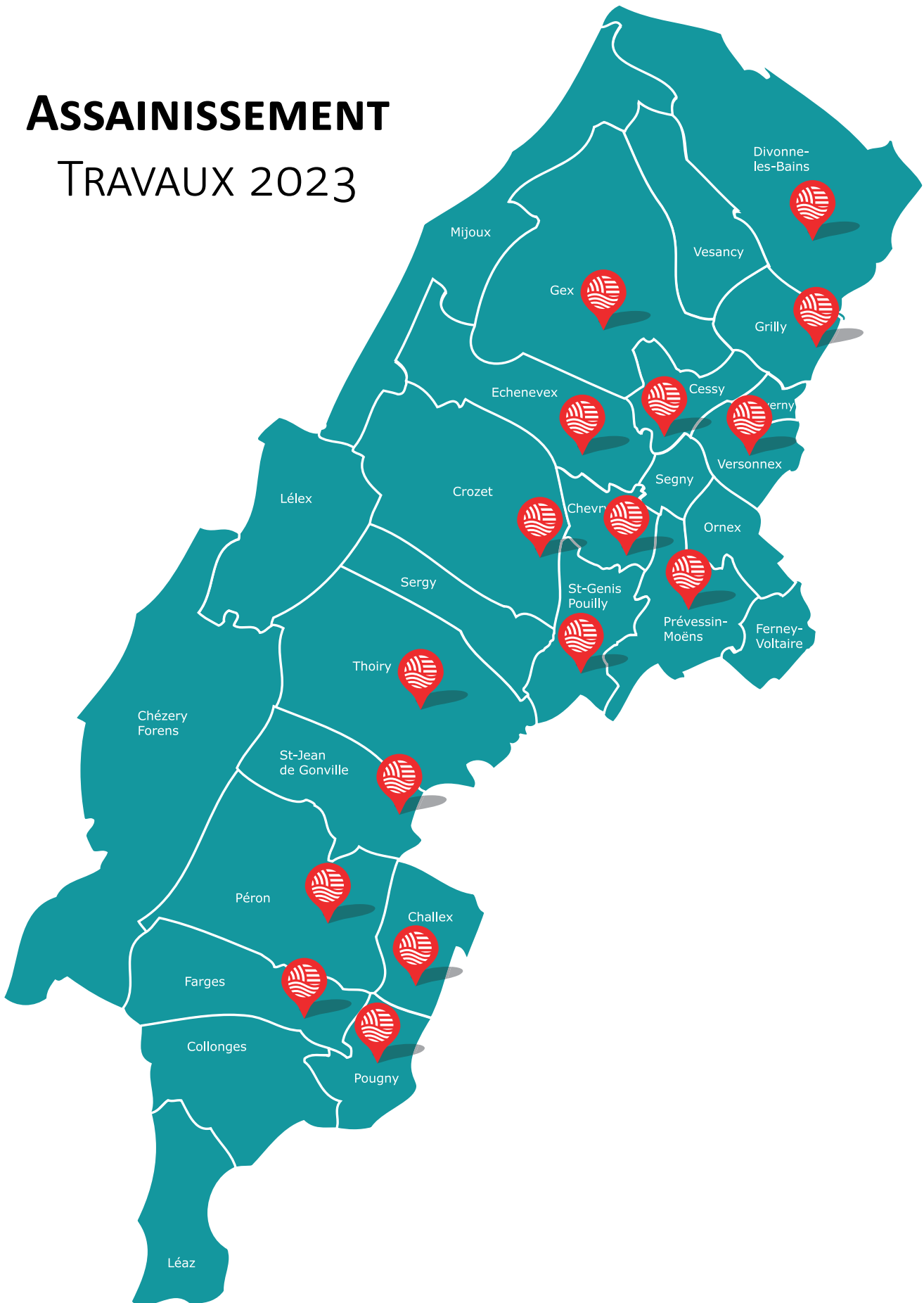


Au cours des 6 derniers exercices, 32,43 km de linéaire de réseau ont été renouvelés, réhabilités, déviés ou mis en séparatif.

Évolution du taux de renouvellement assainissement



ASSAINISSEMENT TRAVAUX 2023



Commune	Rue	Objet des travaux	Nature de la conduite	Diamètre de la conduite (mm)	Linéaire (ml)
Cessy	91 cote du Moralay	Branchements	FONTE	150	2
Challex	Rue de la Mairie	Mise en séparatif	FONTE	200	120
Challex	Rue de la Faverge	Mise en séparatif	FONTE	200	225
Chevry	Zone artisanale entrée Chevry	Renouvellement	FONTE	300	252
Chevry	763 rue des Moraines	Branchements	FONTE	150	3
Crozet	Route d'harrée	Branchements	FONTE	200	20
Crozet	Impasse de Chappet	Branchements	FONTE	150	2
Divonne-Les-Bains	Rue de la Grande Champagne	Renouvellement	PRV	800	755
Echenevex	En Ratie	Renouvellement	PRV	200	580
Echenevex	Vie Chenaille	Extension	FONTE	200	60
Farges	Liaison Asserans à Collonges	Extension	PEHD	125	1 750
Farges	Liaison Asserans à Collonges	Extension	FONTE	200	235
Farges	Chemin de Beudet	Renouvellement	FONTE	200	170
Gex	Rue des Acacias	Extension	FONTE	200	77
Gex	Col de la Faucille	Branchements	FONTE	150	12
Grilly	Arrière salle polyvalente	Renouvellement	PRV	200	47
Péron	Rue de Bruel	Mise en séparatif	FONTE	200	100
Péron	Rue de Bruel	Mise en séparatif	PRV	400	62
Péron	Rue de Bruel	Mise en séparatif	PRV	250	92
Péron	Rue de Bruel	Mise en séparatif	PRV	300	97
Péron	Secteur du Cret	Renouvellement	PRV	200	436
Péron	Chemin du Creux de l'étang	Renouvellement	FONTE	200	230
Pouigny	Rue de la Pierre	Renouvellement	FONTE	200	300
Pouigny	Allée du château	Renouvellement	FONTE	200	52
Pouigny	La Lévière	Extension	PEHD	200	598
Prévessin-Moëns	Route des Alpes (partie basse)	Mise en séparatif	FONTE	300	420
Prévessin-Moëns	139 chemin de la Boverie	Branchements	FONTE	150	2
Saint genis-Pouilly	Rue du Fierney	Mise en séparatif	FONTE	200	105
Saint genis-Pouilly	Rues du Fierney - Vie Borgne - Maclonay	Mise en séparatif	FONTE	200	146
Saint genis-Pouilly	Rues du Fierney - Vie Borgne - Maclonay	Mise en séparatif	PRV	250	646
Saint genis-Pouilly	Rue du Salève	Renouvellement	FONTE	200	17
Saint genis-Pouilly	Rue du Salève	Renouvellement	FONTE	300	95
Saint genis-Pouilly	Rue du Salève	Renouvellement	PRV	343	222
Saint genis-Pouilly	Rue du Mont Blanc	Renouvellement	FONTE	200	400
Saint genis-Pouilly	Rue du Mont Blanc	Renouvellement	PRV	343	167
Saint genis-Pouilly	Rue du Mont Blanc	Renouvellement	PRV	393	143
Saint genis-Pouilly	Rue du Fierney	Branchements	PVC	200	76
Saint-Jean-de-Gonville	Route de Roulave - Amont STEP	Renouvellement	PRV	250	302
Sauverny	Route de la Douane / Eglise	Renouvellement	PRV	250	213
Sauverny	Route de la Douane / Eglise	Renouvellement	PRV	300	235
Thoiry	Rue des Joubarbes	Renouvellement	PRV	250	228
Thoiry	Rue des Joubarbes	Renouvellement	FONTE	200	119
Thoiry	Rue de la Vierge	Extension	FONTE	200	105
Thoiry	Rue du Velard	Renouvellement	PRV	250	504
Thoiry	Rue du Velard	Renouvellement	FONTE	200	173

MONTANT TOTAL 2023 / TRAVAUX ASSAINISSEMENT = 5 276 856 € HT

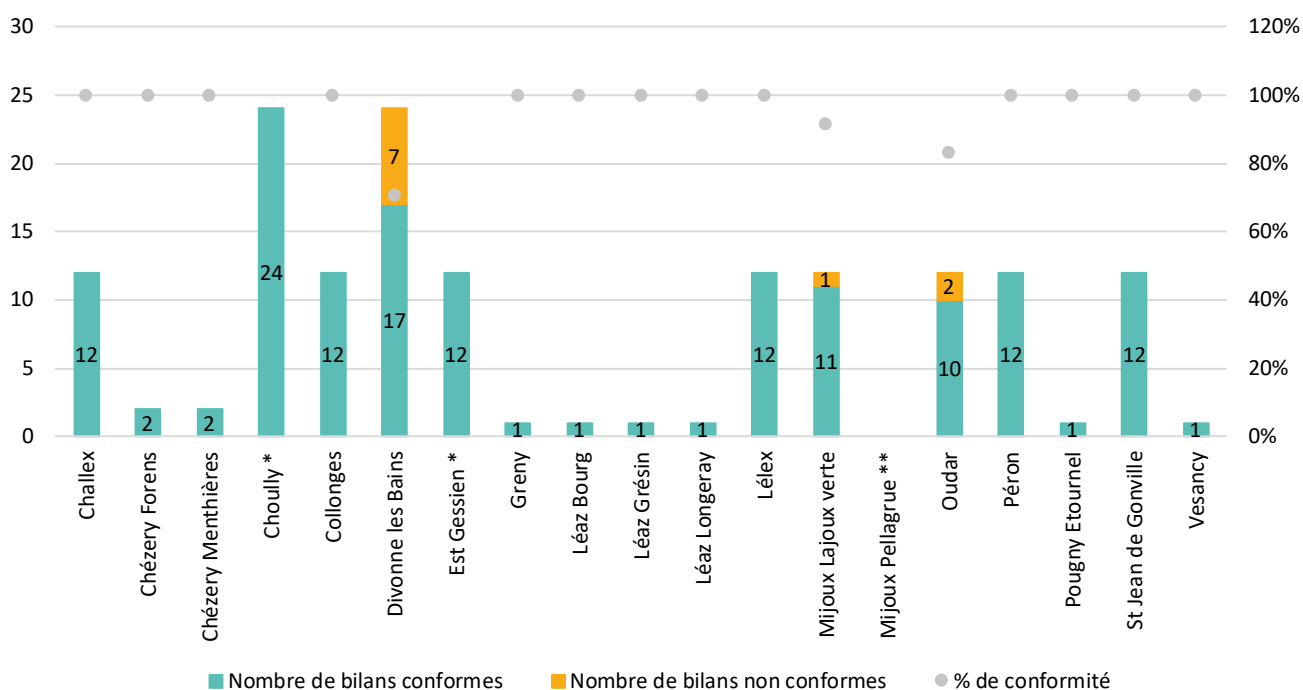
6. SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES REJETS

L'autosurveillance réglementaire consiste à réaliser des bilans pendant 24 heures, proportionnels au débit, en entrée et en sortie de station d'épuration. La conformité du bilan est définie par la concentration du rejet à respecter et/ou le rendement d'épuration à atteindre. Selon la capacité de la station, un nombre de non-conformité est accepté, à condition de ne pas dépasser la concentration rédhibitoire. Dans ce dernier cas, la station sera déclarée non conforme.

En 2023, 91,5 % des bilans d'autosurveillance étaient conformes. Aucune non-conformité n'a atteint un seuil rédhibitoire.



Synthèse de l'autosurveillance



* effluents bruts dirigés sur Suisse (analyse uniquement des eaux brutes, pas de calcul de conformité)

** l'analyse a bien été effectuée. Le débit n'étant pas quantifiable, ceci entraîne la non-conformité de la station



VIII. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



CHIFFRES

CLÉS 2023



754

installations individuelles recensées



**Coût du contrôle
périodique :
184,80 € HT**

réparti sur 4 années.



2. RÈGLEMENT DE SERVICE

Le règlement de service doit définir « en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des

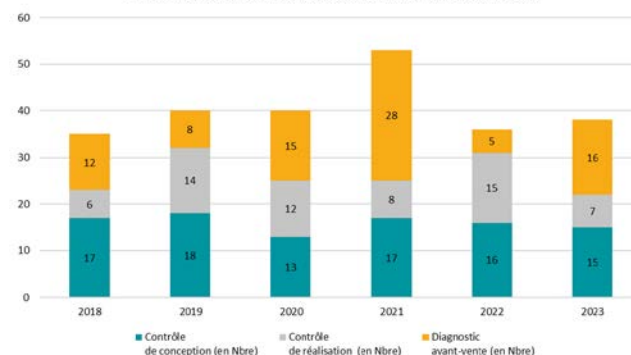
abonnés, des usagers et des propriétaires » (article L2224-12 du Code général des collectivités territoriales).

Le règlement de service définit notamment la périodicité du contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette périodicité ne peut pas excéder 10 ans (article L2224-8 du Code général des collectivités territoriales).

Le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif est réalisé dans un délai compris entre 4 et 10 ans. L'intervalle entre deux contrôles est décompté à partir de la date du dernier contrôle effectué par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), qu'il s'agisse d'une vérification de l'exécution des travaux (dans le cas d'une installation neuve ou réhabilitée), du précédent contrôle périodique, d'une contre-visite, d'un contrôle exceptionnel, ou d'un contrôle réalisé pour les besoins d'une vente de l'immeuble à usage d'habitation.

3. SUIVI DE L'ACTIVITÉ

Évolution des contrôles de branchements assainissement réalisés



4. EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION

La Régie des Eaux Gessiennes met à disposition des usagers un formulaire à remplir pour toute demande d'examen préalable de conception.

Le contenu du dossier de demande d'examen préalable de conception est décrit dans le règlement de service.

À la suite de l'analyse des éléments fournis par l'utilisateur, la conformité du projet du propriétaire est évaluée au regard des prescriptions techniques et réglementaires générales.

Sur la base des conclusions de l'étude présentant l'unique filière retenue par l'utilisateur, un avis est émis qui pourra être :

- « Favorable »,
- « Défavorable ».

L'avis « défavorable » est expressément motivé ; l'utilisateur ne peut réaliser les travaux projetés qu'après avoir présenté un nouveau projet et obtenu un avis favorable du SPANC sur celui-ci.

5. CONTRÔLE DE RÉALISATION

Les travaux sur site ne peuvent être exécutés qu'après avoir reçu un avis « favorable » de la part du SPANC lors de l'examen préalable de la conception.

S'il ne réalise pas lui-même ces travaux, le propriétaire choisit librement l'organisme ou l'entreprise qu'il charge de les exécuter. Il doit informer le SPANC de l'état d'avancement des travaux afin que celui-ci puisse contrôler la bonne exécution avant remblaiement, par une visite sur place. Le propriétaire ne peut faire remblayer tant que le contrôle n'a pas été réalisé, sauf autorisation expresse du service.

La vérification de l'exécution consiste, pour le SPANC, à s'assurer que la réalisation, la modification ou la réhabilitation des ouvrages sont conformes, à la fois, au projet du pétitionnaire préalablement validé et aux prescriptions techniques et réglementaires en vigueur.

Elle porte notamment sur :

- L'identification du dispositif installé,
- Son implantation,
- Son accessibilité (vérification et ouverture des différents tampons de visite),
- Ses dimensions,
- La mise en œuvre des différents éléments de collecte, de prétraitement (si existant), de traitement, de ventilation et, le cas échéant, d'évacuation des eaux traitées.

La bonne exécution générale des travaux est également appréciée.

Les observations réalisées au cours de la visite de contrôle sur le terrain sont consignées sur un rapport de vérification de l'exécution, adressé au propriétaire de l'immeuble. Le SPANC formule son avis qui peut être :

- « Favorable »,
- « Favorable avec réserves » (celles-ci étant

nécessairement minimales),

- « Défavorable ».

6. CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le contrôle des ouvrages s'effectue par une visite sur place. L'objectif est d'obtenir un état des lieux complet de la filière (ou éventuellement, de constater l'absence de filière) et d'indiquer, le cas échéant, les modifications qu'il conviendrait d'engager. Le contrôle vise notamment à :

- Par le biais d'une enquête auprès des propriétaires et/ou des usagers : déterminer l'implantation, obtenir si possible une première description, et éventuellement appréhender les dysfonctionnements du système d'assainissement non collectif,
- Identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation existante,
- Le cas échéant (uniquement dans le cas d'un contrôle « périodique »), vérifier les éventuelles modifications intervenues depuis le précédent contrôle,
- Vérifier le bon fonctionnement de l'installation,
- Repérer les éventuels défauts d'accessibilité, d'entretien et d'usure (fissures, corrosion, déformation),
- Vérifier l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse ou le décanteur (si existant), le cas échéant, la vérification des dispositifs de dégraissage sera également réalisée,
- Vérifier la réalisation de la vidange par une personne agréée, la fréquence d'évacuation des matières de vidange et la destination de ces dernières avec présentation de justificatifs,
- Évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement,
- Évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation.

a. CONTRÔLE EN CAS DE VENTE

La mission consiste au contrôle des ouvrages selon les dispositions du règlement de service.

b. CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Suivant l'article 3 de l'arrêté du 7 septembre 2009 relatif au contrôle des installations, le contrôle périodique consiste à :

- Vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle,
- Repérer l'accessibilité et les défauts d'entretien et d'usure éventuels,
- Constater que le fonctionnement de l'installation n'engendre pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.

13 points de contrôle fixés par l'arrêté sont à vérifier à minima.

IX. COMPTE-RENDU FINANCIER

La gestion financière de l'établissement est organisée à partir d'une régie prolongée. Ainsi la Régie a en charge les opérations suivantes :

- Établissement des factures,
- Envoi des rappels et mise en demeure,
- Encaissement des fonds sur le compte de la Régie puis reversement au Trésor Public.

À l'issue de la mise en demeure, les factures impayées sont transmises au centre des finances de Gex (Trésor Public) pour recouvrement contentieux.

Lors d'une séance en date du 13 mars 2024, le conseil d'administration a approuvé les comptes administratifs 2023 de la Régie qui se résument comme indiqué ci-après.

1. BUDGET EAU POTABLE

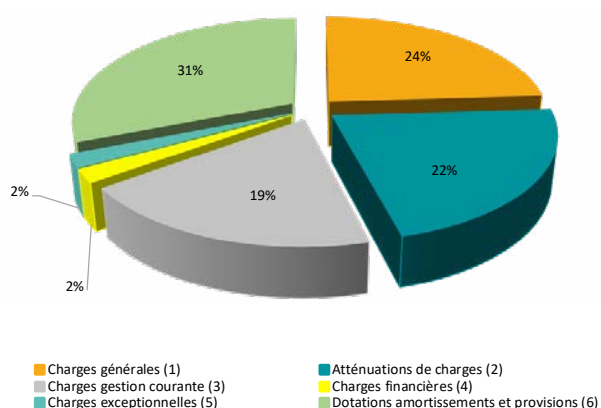
Les charges générales d'exploitation (24 % du total des dépenses) regroupent toutes les dépenses pour l'exploitation technique du service eau potable.

Les charges de gestion courante (19 % du total des dépenses) concernent très majoritairement les charges de personnel travaillant pour ce service.

L'amortissement des immobilisations (31 % du total des dépenses) correspond à la capacité d'autofinancement de la Régie pour renouveler ses installations et ses réseaux sans recourir à l'emprunt.

Les charges financières retracent les intérêts de la dette et demeurent faibles (2 % du total des dépenses).

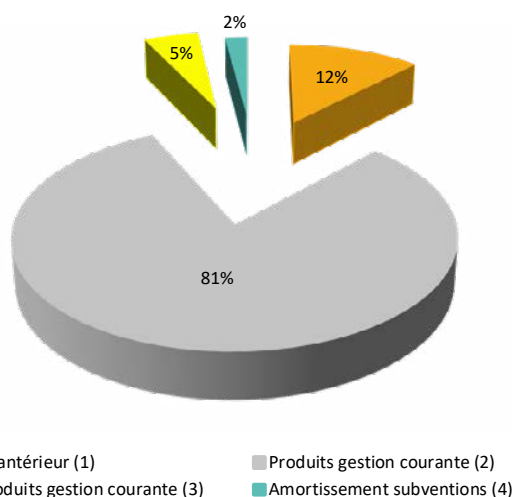
Dépenses d'exploitation eau potable



- (1) Achats de fournitures, de consommables et d'électricité, location de matériel, études, diagnostics, contrôles, redevances prélèvement, impôts
- (2) Redevances pollution et modernisation à l'agence de l'eau
- (3) Dont charges de personnel (99,7 %) et pertes sur créances (0,3 %)
- (4) Intérêts des emprunts en cours
- (5) Dont aide internationales (86,7 %), indemnités (8,7 %), annulation contentieux (4,6 %)
- (6) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Les recettes d'exploitation proviennent majoritairement des produits de gestion courante (81 %), de produits exceptionnels (2 %) pour amortissement des subventions d'investissement et de report d'excédent antérieur (12 %). Les produits de gestion courante se décomposent en 72 % attachés à la vente d'eau, 19 % attachés à la facturation des redevances de l'agence de l'eau, 4 % au titre des prestations réalisées (entretien, maintenance, nouveaux branchements) et 5 % au titre de produits annexes.

Recettes d'exploitation eau potable

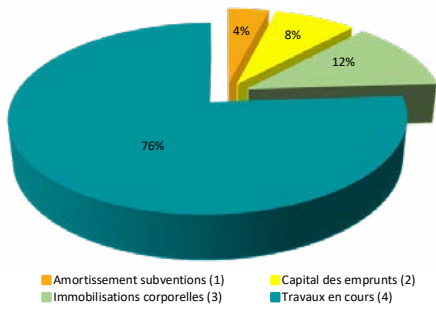


- (1) Excédent du résultat N-1 reporté en N
- (2) Produits de la vente d'eau (consommations, primes fixes, frais), redevances agence de l'eau, travaux refacturés,
- (3) Remboursement taxes, loyers perçus, charges communes refacturées à l'assainissement
- (4) Reprises sur subventions d'investissement reçues

Les dépenses d'investissement portent majoritairement sur la réhabilitation ou la construction de nouveaux ouvrages, la rénovation ou l'extension des réseaux et sur l'amélioration de l'exploitation des réseaux (12 % d'immobilisation majoritairement corporelles et 76 % de travaux en cours de réalisation).

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente 8 % des dépenses. L'amortissement des subventions reçues s'élève à 4 % de ces dépenses.

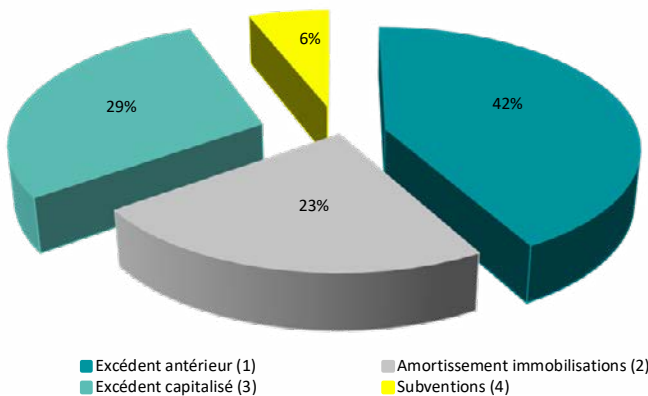
Dépenses d'investissement eau potable



- (1) Amortissement des subventions d'investissement perçues
- (2) Remboursement du capital des emprunts en cours
- (3) Immobilisations corporelles
- (4) Immobilisations pour travaux en cours : constructions (12,90 % du total des dépenses), installations, réseaux, matériel et outillage (87,10 % du total des dépenses)

Les investissements ont été financés à hauteur de 94 % par de l'autofinancement (amortissements des immobilisations 23 %, report des excédents antérieurs 42 %, excédent capitalisé 29 %) et à hauteur de 6 % par des subventions d'investissement reçues.

Recettes d'investissement eau potable



- (1) Excédent du résultat N-1 reporté en N
- (2) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
- (3) Excédent capitalisé mis en réserve
- (4) Primes Pour Projet Urbain Partenarial, subventions de l'agence de l'eau et département de l'Ain

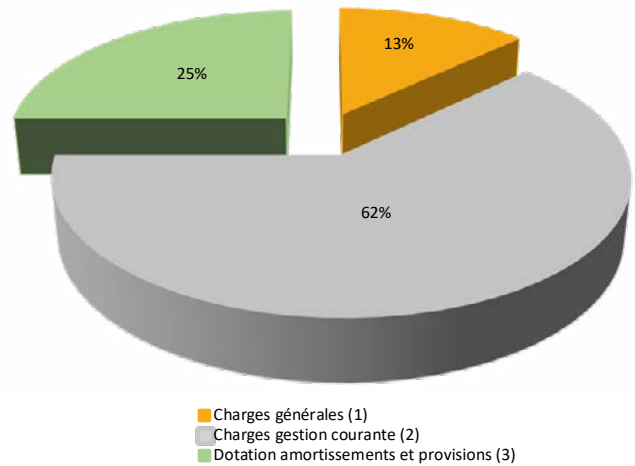
2. BUDGET ASSAINISSEMENT

Les charges générales d'exploitation (13 % du total des dépenses) regroupent toutes les dépenses pour l'exploitation technique du service assainissement.

Les charges de gestion courante (62 % du total des dépenses) concernent majoritairement le coût de traitement des eaux usées en Suisse (80,4 %), ainsi que les charges de personnel travaillant pour ce service (19,6 %).

L'amortissement des immobilisations (25 % du total des dépenses) correspond à la capacité d'autofinancement de la Régie pour renouveler ses installations et ses réseaux sans recourir à l'emprunt. Les charges financières n'apparaissent pas sur ce graphique car elles demeurent faibles.

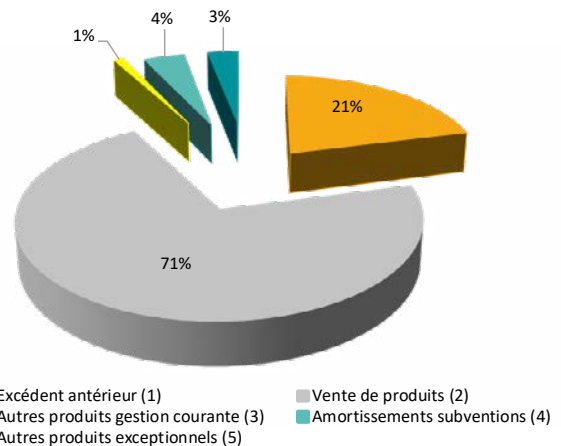
Dépenses d'exploitation assainissement



- (1) Achats de fournitures, de consommables et d'électricité, location de matériel, études, diagnostics, contrôles, charges communes refacturées par l'eau potable, taxes
- (2) Dont charges de personnel (19,6 %) et traitement des eaux usées en Suisse (80,4 %)
- (3) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Les recettes d'exploitation proviennent majoritairement des produits de gestion courante (71 %), de produits exceptionnels (3 %), d'amortissement des subventions d'investissement (4 %), et de report d'excédent antérieur (21 %). Les ventes de produits et autres produits de gestion courante représentent 72 % des recettes. Les produits exceptionnels représentent 3 % des recettes majoritairement dus à une reprise de provision pour évolution défavorable du taux de change CHF/€.

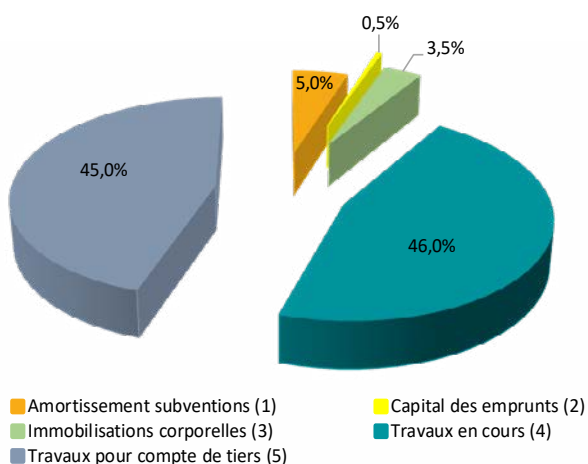
Recettes d'exploitation assainissement



- (1) Excédent du résultat N-1 reporté en N
- (2) Redevance d'assainissement collectif (consommations, primes fixes, frais), SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), P.F.A.C (Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif), travaux refacturés,
- (3) Remboursement taxes, loyers perçus, primes énergies
- (4) Reprises sur subventions d'investissement reçues
- (5) Dépenses annulées et cessions d'immobilisations (2 %), reprise sur provisions pour risque de taux de change (98 %)

Les dépenses d'investissement portent majoritairement sur la réhabilitation ou la construction de nouveaux ouvrages, la rénovation ou l'extension de réseaux et sur l'amélioration de l'exploitation des réseaux (3,5 % d'immobilisations majoritairement corporelles réalisées et 46 % de travaux en cours de réalisation, 45 % de travaux réalisés pour compte de tiers). Le remboursement du capital des emprunts représente 0,5 % des dépenses. L'amortissement des subventions reçues s'élève à 5 % de ces dépenses.

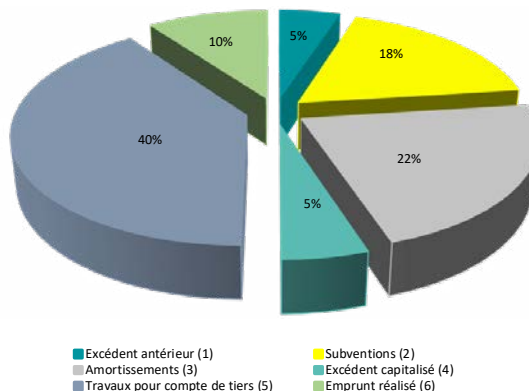
Dépenses d'investissement assainissement



- (1) Amortissement des subventions d'investissement perçues
 (2) Remboursement du capital des emprunts en cours
 (3) Immobilisations corporelles
 (4) Immobilisations pour travaux en cours : constructions (18,6 % du montant total des dépenses), installations, réseaux, matériel et outillage (79,3 % du montant total des dépenses), avances versées sur commandes (2,1 % du montant total des dépenses)
 (5) Travaux réalisés mais refacturés au tiers par convention

Les investissements ont été financés à hauteur de 32 % par de l'autofinancement (amortissements des immobilisations 22 %, report des excédents antérieurs 5 %, excédent capitalisé 5 %) et à hauteur de 18 % par des subventions d'investissement reçues, 10 % par la contractualisation d'un nouvel emprunt en 2023 pour le financement de la station d'épuration de Saint-Jean de Gonville et 40 % par des opérations pour compte de tiers financées par ces tiers (communes ou budget eau potable).

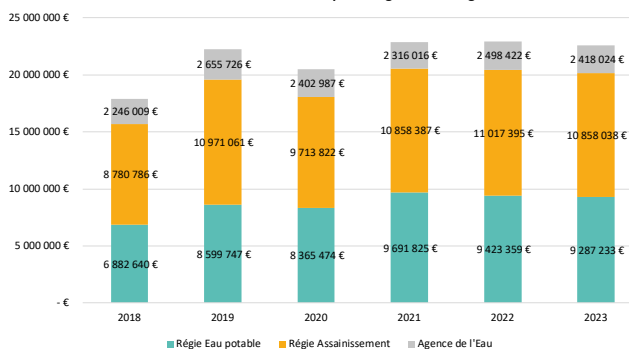
Recettes d'investissement assainissement



- (1) Excédent du résultat N-1 reporté en N
 (2) Subventions agence de l'eau et département de l'Ain
 (3) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
 (4) Excédent capitalisé mis en réserve
 (5) Travaux réalisés mais refacturés au tiers par convention
 (6) Emprunt mobilisé en 2023

3. MONTANT DES RECETTES ENCAISSÉES PAR LA RÉGIE AU COURS DE L'ANNÉE 2023

Évolution des recettes encaissées par la régie des eaux gessiennes



4. ENDETTEMENT MAÎTRISÉ

En 2022, un emprunt de 1.7 millions d'euros a été souscrit au premier semestre 2022, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de bénéficier d'un taux d'intérêts très favorable à 1.76 %. Ce prêt intitulé « Aqua Prêt » est destiné au financement des travaux d'infrastructures d'assainissement (projet de la station d'épuration de Saint Jean de Gonville) avec une mobilisation différée possible jusqu'au 30/06/2023 et réalisée le 30/06/2023.

L'endettement des deux budgets reste tout à fait satisfaisant. Toutefois, les ratios d'endettement continueront de faire l'objet d'une attention particulière puisque des travaux structurants importants seront réalisés en 2024 pour les deux budgets. Le recours à l'emprunt sera donc inévitable à la fois pour le budget eau potable et pour le budget assainissement au regard des investissements à venir proposés.

Il est communément admis que la durée d'extension de la dette ne dépasse pas 10 ans. En d'autres termes, la collectivité ou l'établissement ne doit pas mettre plus de 10 années à rembourser son stock de dette s'il consacre son autofinancement uniquement à cet objectif.

À l'issue de l'exercice 2023, la situation reste favorable pour les deux budgets d'exploitation et permet de solliciter de nouveaux emprunts aux partenaires bancaires en 2024.

Budgets	Durée extension de la dette en années	Capital restant dû au 31/12/2023
Eau potable	0.98	6 681 262 €
Assainissement	0.46	2 223 987 €

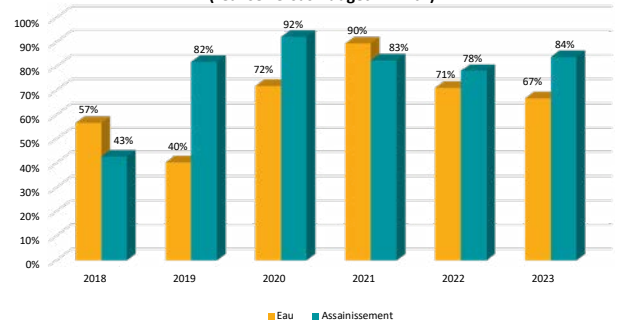
5. CONSOMMATION DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Les budgets eau et assainissement couvrent les charges d'exploitation des deux services mais les dépenses les plus importantes relèvent de la section « investissement » avec notamment les programmes annuels de travaux portant sur les réseaux (réhabilitation, renforcement, extension ou encore mise en séparatif) mais également sur les ouvrages des deux services (stations d'épuration, réservoir d'eau potable, ...).

Le montant cumulé de ces opérations représente annuellement plus de 14 millions d'euros mais des travaux structurants vont être financés ces prochaines années entraînant ainsi une augmentation conséquente de cette enveloppe. Le recours à l'emprunt permettra de lisser sur plusieurs décennies le coût de ces opérations nécessaires à une alimentation en eau potable du Pays de Gex ou encore à la mise aux normes des principales stations d'épuration. Le financement des programmes d'investissement fait l'objet d'une attention particulière afin de maîtriser les taux d'endettement. Le suivi des crédits consommés (rapport entre les crédits votés et les crédits consommés) reste également un paramètre primordial garantissant la bonne exécution des opérations décidées par le conseil d'administration.

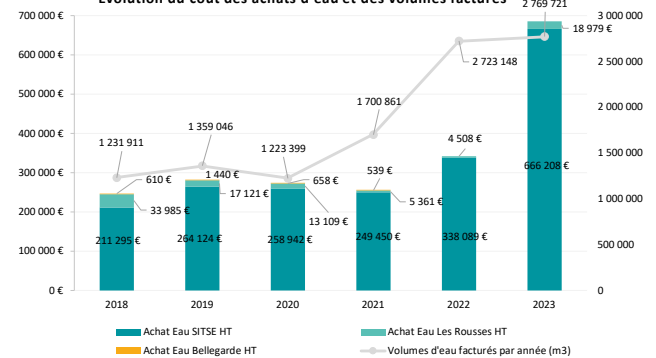
Le graphique, ci-dessous, illustre les consommations de crédits sur les six dernières années : il est constaté une consommation que très partielle sur les deux premières années d'existence de la Régie (2018-2019). Par la suite, le budget assainissement dépasse généralement les 80 % de réalisation des crédits. Après un pic de consommation de crédits à 90 % en 2021, le budget eau potable s'affiche un taux autour des 70 %. En effet, certaines contraintes (réglementaires et/ou juridiques) n'ont pas permis de démarrer les projets programmés.

Évolution du taux de réalisation des investissements (réalisé versus Budget Primitif)

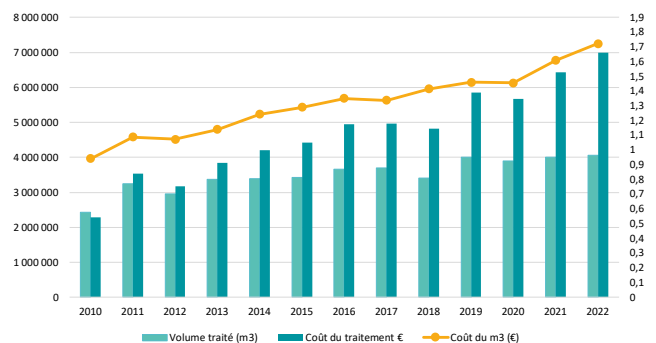


6. CHIFFRES CLÉS

Évolution du coût des achats d'eau et des volumes facturés

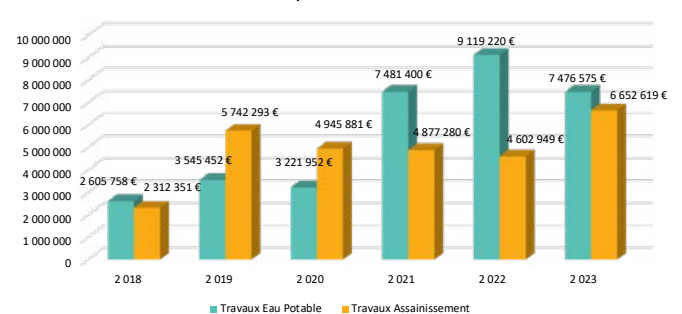


Évolution du coût du traitement des eaux usées sur Suisse



Les volumes d'eaux usées traités en 2023 ne seront facturés qu'à partir de mars 2024.

Évolution du montant des investissements €ht Travaux eau potable - assainissement





Régie des
Eaux
Gessiennes